





5
1

13
19
14

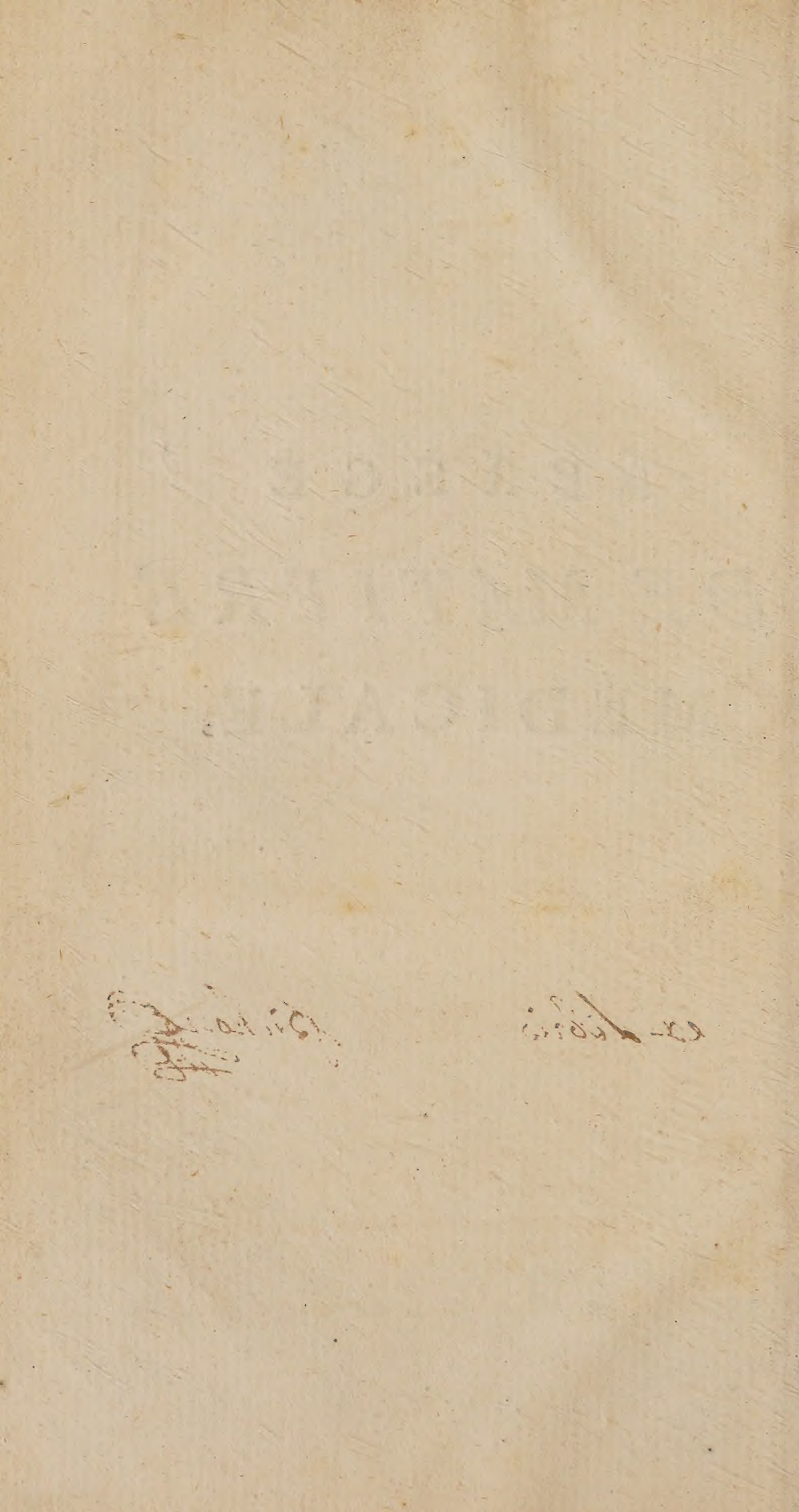
15
22
11

50

[illegible]
[illegible] [illegible]

W. Marseilles
1 Apl '02

ABRÉGÉ
DE MATIERE
MÉDICALE.



ABRÉGÉ DE MATIERE MÉDICALE.

Où l'on expose la Nature, les Vertus & les Doses des Drogues, tant simples que composées, qui entrent dans la confection des Coffres de Médicamens destinés au service des Vaisseaux, Frégates, & autres Bâtimens du Roi.

A l'usage des Chirurgiens de la Marine.

Par M. MAISTRAL, Médecin du Roi & de la Marine à Brest.

Nullum esse librum tam malum qui non aliquâ ex parte prodesset. Plin. Lib. 3 Epist. 5.

TOME SECOND.

ex libris Pichon

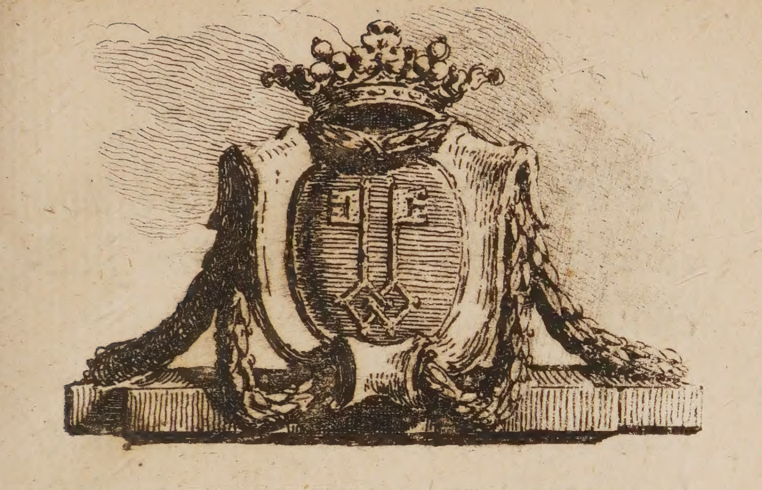
A BREST,
Chez R. MALASSIS, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Marine.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



Maximè ſapientis eſt veritatem ab opinione ſejungere. Cic. de finibus, Lib. 1°.



A MONSIEUR,

MONSIEUR DE CLUGNY, Baron de Nuis ſur Armançon, Seigneur de Prâlay, Saint-Marc & autres Lieux, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Conſeiller honoraire au Parlement de Bourgogne, Intendant-Général de la Marine & des Colonies de France.

MONSIEUR,

Si la Médecine a ſouvent été expoſée à des ſarcaſmes injuſtes,

elle n'en a pas moins trouvé dans tous les tems des défenſeurs judicieux.

Sans en rapporter ici les preuves ; l'eſtime, la conſidération & la protection que vous voulez bien accorder à ceux qui profeſſent cette Science ſalutaire, en font l'apologie la plus brillante.

Quoique l'éclat de votre Naiſſance, la Place éminente que vous occupez, & le genre de ſervice auquel j'ai l'honneur d'être attaché, m'engagent particulierement à vous offrir l'hommage de mes foibles talens ; d'autres motifs auſſi puiſſans m'y portent naturellement, je veux dire l'impulſion de mon cœur, & la reconnoiſſance des bienfaits dont vous m'avez comblé. Je

vous ſupplie donc, MONSIEUR, de recevoir cet Ouvrage ſous vos auſpices, & d'agréer ce témoignage public de mon parfait dévouement, & du profond reſpect avec lequel Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-hûmble & très-obéiſſant Serviteur,
MAISTRAL.

ERRATA

du Tome I.

P Age 26, *ligne* 19, pórte, *lisez* portent.
Pag. 32, *lig.* 10, viſciſſitudes, *liſez* viciſſitudes.
Pag. 71, *lig.* 32, revolutifs, *liſez* réſolutifs.
Pag. 76, *lig. derniere*, avant ſinus, *ajoutez* les
Pag. 84, *lig.* 24, hematique, *liſez* hématite.
Pag. 109, *lig.* 21, apoplegmatiſant *liſez* apophlegmatiſant.
Ibid. lig. 25, muſcoſités, *liſez* mucoſités.
Pag. 115, *lig.* 26, ronge, *liſez* rongent.
Pag. 116, *lig.* 25, ſpacele, *liſez* ſphacele.
Pag. 189, *lig.* 7, fornit, *liſez* fournit.
Pag. 227, *lig.* 17, décotions, *liſez* décoctions.
Pag. 241, *lig. premiere*, conjugées, *liſez* conjuguées.
Pag. 246, *lig.* 14, bre, *liſez* arbre.
Pag. 255, *lig.* 16, après plante, *ajoutez* ſarmenteuſe.
Pag. 284, *lig. derniere*, 106, *liſez* 281.
Pag. 293, *lig.* 9, cops, *liſez* corps.
Pag. 319, *lig. premiere*, fongeuſe, *liſez* fongueuſe.
Pag. 368, *lig.* 4, *tenaos*, *liſez tetanos.*

ERRATA

du Tome II.

P Age 60, *ligne* 21, après fiévre, *ajoutez* &c.
Pag. 70, *lig.* 11, après 170, *ajoutez* du tome. I.
Pag. 145, *lig.* 20, ſtomachive, *liſez* ſtomachique.
Pag. 147, *lig. derniere*, e, *liſez* le.
Pag. 157, *lig.* 26, après Acides, *ajoutez* mineraux.
Pag. 165, *lig.* 21, quinteſcences, *liſez* quinteſſences.
Pag. 170, *lig. derniere*, *liſez* l'Aloès ſuccotrin, l'Aloès hépatique.
Pag. 176, *lig. premiere*, aient, *liſez* ait.
Pag. 180, *effacez* la premiere ligne.
Pag. 227, *lig.* 24, Au re eſt, *liſez* Au reſte.
Pag. 245, *lig.* 6, après ſur, *ajoutez* la.
Pag. 302, *lig.* 18, *effacez* tom.



PRÉFACE.

DANS l'Ouvrage que je donne ici en faveur des Chirurgiens de la Marine du Roi, je n'ai point cherché à me parer du titre d'Auteur, mais à témoigner mon zéle pour le bien du Service & de l'humanité, & à me rendre utile à tous ceux qui professent l'Art de guérir.

Quoique je ne sois point chargé de l'instruction de ces premiers, j'ai cru qu'on ne me sauroit pas mauvais gré d'avoir tâché d'y coopérer, en leur mettant entre les mains un guide qui pût les conduire dans la pratique Médicinale, & les prémunir contre les méprises dans lesquelles quelques-uns d'entr'eux tombent quelquefois, faute d'avoir appris les prin-

cipes de la partie de la ſcience que j'y traite.

Ces Chirurgiens obligés de pratiquer la Médecine dans les Vaiſſeaux & dans les relâches, bien plus fréquemment que la Chirurgie, ſi j'en excepte le tems de Guerre, puiſqu'il ne ſe trouve de Médecins que dans les Armées navales, avoient ſans doute beſoin d'un Traité de Matiere Médicale qui, ſans trop ſurcharger leur mémoire, & ſans les diſtraire des principales études de leur Profeſſion, bannît cependant la routine que ſuivent quelques-uns des moins inſtruits dans la preſcription des Médicamens, & les mît à portée d'exercer cette ſcience avec une connoiſſance plus aſſurée & plus refléchie de leur nature & de leur vertu.

Malgré, dis-je, que cet Abrégé ſoit particulierement conſa-

cré pour l'uſage des Chirurgiens de la Marine du Roi, il ne ſera peut-être pas moins utile aux Chirurgiens des Vaiſſeaux Marchands, à ceux qui ſont répandus dans les Villages & les Campagnes, enfin aux perſonnes qui vivent habituellement dans les lieux éloignés de tout ſecours, & que la charité & l'humanité engagent ſouvent à ſoulager les malheureux dans leurs infirmités; en ce que la nomenclature des drogues que j'y donne, eſt certainement aſſez étendue & renferme preſque toute la Matiere Médicale dont on pourroit ſe contenter même dans les plus grandes Villes.

Pour remplir cet objet, ſur-tout par rapport aux premiers, j'ai penſé que je ne pouvois prendre de meilleur modele que le Tarif qu'on leur donne, lorſqu'ils s'embarquent ſur les Vaiſſeaux, lequel

contient une liſte des remedes ſuffiſans pour pratiquer la Médecine-navale avec aiſance & avec ſûreté ; car leur coffre de Médicamens en contient quelquefois plus que l'on n'en trouveroit dans beaucoup de petites Villes de Province, où il y auroit plus du quadruple d'Habitans qu'il ne ſe rencontre ordinairement de Navigateurs dans ces Citadelles flottantes.

Hippocrate, le pere de la Médecine, dont les vrais Médecins ſe feront toujours gloire de ſuivre les obſervations & les préceptes, connoiſſant le danger des Médicamens, en ordonnoit peu.

Celſe, ſectateur d'Hippocrate & d'Aſclépiade, étoit également d'avis d'en uſer rarement, comme le prouve ce qu'il rapporte de ce dernier. *Medicamentorum autem uſum ex magnâ parte Aſclepiades*

non ſine cauſâ ſuſtulit ; & cùm omnia ferè Medicamenta ſtomachum lædant, malique ſucci ſint, ad ipſius victûs rationem potius omnem cauſam ſuam tranſtulit (*a*).

Je pourrois encore citer nombre d'Anciens qui blâmoient ces grandes compoſitions de remedes, inventées plûtôt par l'orgueil que pour le ſoulagement de l'humanité (*b*).

Mais ſans nous ſervir d'exemples auſſi éloignés, M. Tiſſot (*c*) ne nous démontre-t-il pas clairement qu'une petite quantité de médicamens bien choiſis & ſagement appliqués, eſt préferable à cette multitude de drogues, dont l'expérience n'a point conſtaté les effets ? La ſaine pratique

(*a*) *Celſ. Lib.* 5. *Cap.* 1.

(*b*) *Oſtentatio & portentoſa ſcientiæ vendicatio manifeſta eſt.* Plin. Lib. 29. Cap. 1.

(*c*) Avis au Peuple ſur la ſanté.

même (*d*) ne nous confirme-t-elle pas journellement cette vérité ? Ainsi à quoi eut servi à mes Lecteurs une plus ample description de remedes que celle que je donne dans cet Ouvrage, tandis qu'il seroit de toute impossibilité de se les procurer ? C'eut été sûrement en faire un étalage bien fastueux & bien déplacé.

J'ai d'abord rassemblé en forme de Prolégomenes quelques notions particulieres, qui, quoiqu'étrangeres à la Matiere Médicale, ne déplairont peut-être pas à ceux pour lesquels j'écris.

Après cela j'entre en matiere, & je fais un détail précis des Médicamens compris dans le Tarif dont je viens de parler ; mais comme les raisons qui ont pu porter à adopter l'ordre que l'on y

(*d*) *Medicus præstantior, qui in præscribendis remediis partior.*

ſuit, ne ſubſiſtent plus dans mon Ouvrage, j'ai cru devoir changer cet ordre, en traitant d'abord des drogues ſimples pour en venir enſuite aux compoſées : au moins ai-je penſé que c'étoit-là la marche naturelle des connoiſſances humaines, d'autant que ce léger changement n'en alteroit aucunement le fond.

En traitant des drogues ſimples, je ne fais mention que de la partie du végétal, de l'animal ou du minéral d'uſage en Médecine; laiſſant aux Naturaliſtes ces deſcriptions plus étendues, mais aſſez inutiles dans un Ouvrage, où on ne doit avoir égard qu'aux vertus connues des Médicamens, & aux circonſtances dans leſquelles ils ſont appropriés.

Quant aux drogues compoſées, j'ai réuni chaque préparation ſous un même Chapitre, ſubdiviſé en

autant d'Articles que chacune de ces préparations fournit de drogues différentes. J'ai ſeulement rapporté les drogues qui y entrent, mais j'y ai joint des remarques où je réduis le remede composé à ſa juſte valeur, & où j'expoſe les cas dans leſquels il eſt avantageux ou nuiſible.

Cet ordre n'eſt point ſans doute celui des Matieres Médicales ordinaires; mais il me devenoit néceſſaire pour éviter des détails qui m'euſſent plongé dans un labyrinthe impénétrable à ceux même à qui j'ai eu envie d'être utile, & qui euſſent également paru trop étrangers à leur Art.



ABRÉGÉ
DE MATIERE MÉDICALE.



SECONDE PARTIE.

DES DROGUES COMPOSÉES.

CHAPITRE I.

Des Confections.

DAns la deſcription que les Anciens nous ont laiſſée des compoſitions différentes des Médicamens, ils ont indifféremment nommé *Confection*, *Électuaire*, *Opiate*, &c. toutes les préparations d'une conſiſtance molle, dans leſquelles il entre des poudres, des pulpes, des liqueurs, du miel, &c. propres à être priſes en ſubſtance,

à être délayées dans du bouillon ou dans un véhicule quelconque, ou à former des Bols, Opiates, &c.

Il ſemble cependant que la plûpart d'entr'eux ont plus particulierement conſacré le mot ſeul d'*Électuaire* pour exprimer celles de ces préparations qui étoient purgatives; celui de *Confection* pour ſpécifier celles qui étoient cordiales & fortifiantes, ou qui étoient compoſées de médicamens plus choiſis, plus rares & d'un plus grand prix que les autres; & enfin celui d'*Opiate*, pour caractériſer celles où entroit l'Opium, qui étoit la drogue dont les Opiates tiroient leur nom. Mais actuellement toutes ces dénominations ſont confondues, parce qu'il y a des Électuaires qui ne ſont pas purgatifs; des Confections qui purgent; & des Opiates qui ne contiennent pas d'Opium. Sans nous arrêter à tous ces termes, nous allons déſigner les Médicamens compoſés ſous celui qui eſt rapporté dans la Pharmacopée de Paris ou *Codex*, qui eſt le Diſpenſaire que ſuivent tous les Apothicaires du Royaume, & ſur lequel ſont préparés les Remedes de-

ſtinés pour les Vaiſſeaux, & journellement employés dans les Hôpitaux.

ARTICLE I.

Confection d'Hyacinthe, Confectio de Hyacintho.

CEtte Confection eſt compoſée d'Hyacinthes préparées, demi-once; de terre ſigillée, d'yeux d'écreviſſes, de chaque trois onces; de canelle, une once; de feuilles de dictame de Crête, de ſantal citrin, de chaque trois gros; de myrrhe choiſie, deux gros; de ſafran pulveriſé, demi-once; de ſyrop de limon, deux livres; & d'une once de miel de Narbonne par livre de Confection. Quelques-uns y ajoutent des feuilles d'Or ou d'argent.

Vertus.

Cette Confection paſſe pour un bon vermifuge; mais, eu égard aux abſorbans & aux cordiaux qui y entrent, on la croit particulierement propre pour arrêter le vomiſſement & les

cours-de-ventre, pour rétablir les estomacs languissans, les forces affoiblies par la longueur des maladies, & pour remédier aux défaillances ou aux syncopes.

On la prescrit en substance, ou délayée dans du vin, du bouillon ou dans quelque potion cordiale ordinaire. Elle entre aussi dans la composition des bols, opiates, &c.

Sa dose est depuis un scrupule jusqu'à un gros.

REMARQUES.

Cette composition, lorsqu'elle est nouvellement faite, est d'une belle couleur jaune dorée; mais elle devient brune & presque noire en vieillissant. Elle tire son nom des pierres d'Hyacinthe, dont les Anciens en formoient la base. Quoiqu'elle ait été corrigée par différens Auteurs, ils ne l'ont pas rendue meilleure; car, les Hyacinthes, de même que les feuilles d'argent ou d'or qu'on y met, n'étant pas dissolubles par aucune humeur du corps, comme le dit M. Baumé (*a*),

(*a*) Élémens de Pharmacie pag. 487.

il eſt aſſez inutile de les y faire entrer. De toutes les vertus qu'on lui attribue, les ſeules que nous ne croyons pas apocryphes, ſont les cordiales, les diaphorétiques & les ſtomachiques, leſquelles lui viennent principalement de la canelle & du ſafran qu'elle contient, encore ſont-elles très-foibles, eu égard à la petite quantité que l'on en prend.

La poudre connue dans les boutiques ſous le nom d'*Eſpece de Confection d'Hyacinthe*, eſt préférable à cette compoſition; parce qu'en la donnant à la doſe d'un demi-gros ou d'un gros, & en l'incorporant avec une ſuffiſante quantité de ſyrop, ſoit de limon, d'œillets, ou de quelqu'autre eſpece, ſelon l'indication que l'on a en vue de remplir, on a une Confection extemporanée qui a des effets ſenſibles, en ce que la fermentation ne l'a point altérée, comme il arrive ordinairement à cette compoſition, lorſqu'elle eſt un peu ancienne : au lieu que quand on prend un gros de Confection d'Hyacinthe ordinaire, ſuivant ce que nous l'avons dit ci-deſſus, il ne s'y trouve qu'environ

douze grains de poudre ſur cinquante ou ſoixante grains entre ſyrop & miel. Ainſi quel ſoulagement doit-on attendre d'une ſi légere doſe ? D'ailleurs la Confection que les Anciens nous ont tranſmiſe, & qui eſt composée d'acides & d'alkalis, forme un ſel neutre dont l'effet, loin de répondre à l'indication propre, n'a que celui d'agir à titre de purgatif, comme l'expérience l'a quelquefois prouvé dans ceux qui en avoient pris une doſe ſuffiſante. On pourroit appliquer les mêmes réflexions à preſque toutes les préparations de ce genre.

Je ne parle point ici de la Confection d'Hyacinthe reformée de Lemery, de celle de la pharmacopée de Charas ni de celle de pluſieurs autres Auteurs ; car les préparations qu'ils en donnent ſont ſi étendues, que s'il falloit les rapporter toutes, nous ne pourrions qu'ennuyer nos Lecteurs.



ARTICLE II.

CONFECTION HAMECH, Confectio Hamech.

CETTE Confection eſt compoſée de polypode de chêne, quatre onces & demie ; de pruneaux, de raiſins ſecs, de chacun une livre ; de myrobolans citrins, chébules & indiens, de chacun quatre onces ; de feuilles ſeches d'abſynthe ordinaire, une once ; de ſemences de violettes, trois onces ſix gros ; de ſommités ſeches de thym, deux onces ; d'épithyme, quatre onces ; de petit-lait de vache, dix-huit livres ; de rhubarbe, cinq onces ; de feuilles de ſéné mondé, deux onces ; de chair de coloquinte coupée par morceaux, d'agaric, de chaque quatre onces & demie ; de ſemences d'anis & de fenouil, des roſes rouges ſeches, de chacune une once & demie ; de ſuc dépuré de fumeterre, trois livres ; de petit-lait de vache clarifié, dix-huit livres ; de ſucre blanc, trois livres ; de manne graſſe, quatre onces ; de pulpe de

caſſe, demi-livre ; de tamarins, dix onces : on y ajoute enſuite les poudres de diagrede, trois onces ; de myrobolans citrins, chébules, indiens, de chacun une once ; de myrobolans bellerics & emblics, de rhubarbe & de ſemences de fumeterre, de chaque ſix gros ; des ſemences d'anis, de ſpica-nard, de chaque quatre gros ; & enfin, d'une ſuffiſante quantité d'eau que l'on joint au marc à différentes repriſes.

VERTUS.

On prétend que cette Confection ou Électuaire, eſt un excellent purgatif, dans les cas où il s'agit d'évacuer la bile & les humeurs âcres : d'où vient que les Anciens l'ordonnoient particulierement pour purger les galeux, & les malades qui avoient des éréſipeles, des cancers, des ulceres rongeans, la teigne, & toutes ſortes d'affections de la peau. Ils s'en ſervoient également dans les maladies vénériennes, dans les fiévres quartes, contre les vers, &c. On ne lui reconnoît actuellement qu'une vertu purgative aſſez forte.

Sa dose est depuis un gros jusqu'à six. Comme cet Électuaire est d'une amertume extrême, il convient mieux de le donner en bol que de le délayer : par ce premier moyen, on évite le dégoût affreux qu'il cause aux malades, auxquels il occasionne souvent le vomissement.

REMARQUES.

Cette Confection, dont on prétend qu'Hamech, Médecin Arabe, a été l'inventeur, est, comme on le voit, un assemblage de laxatifs, de purgatifs-irritans, d'astringens, d'apéritifs, d'aromatiques, &c.; dont les uns reduits en poudre, les autres en pulpe, en forment un composé mal-digéré, conçu sans discernement & sans les moindres principes de la Galénique, ni de la nature des médicamens.

Quoiqu'elle ait été corrigée par la plûpart des Auteurs qui l'ont décrite d'après Fernel (b), elle n'en est pas moins un fatras de drogues, dont on ne devroit jamais se servir, par rap-

(b). *Method. med. lib. 7. pag.* 525. *lig.* 14.

port aux purgatifs-draſtiques qui y entrent, tels que la coloquinte, l'agaric, le diagrede qui peuvent quelquefois cauſer une ſuperpurgation dangereuſe ou une inflammation des inteſtins : auſſi ne convient-il de l'ordonner qu'aux gens forts & robuſtes; encore ne doit-on le faire qu'avec bien des précautions, dans la crainte de cauſer quelque fâcheux accident. La quantité de petit-lait & d'eau que l'on y met, & que l'on eſt obligé de faire évaporer pour lui donner la conſiſtance réquiſe, détruit la nature des ingrédiens dont elle eſt compoſée, & fait perdre aux aromatiques leur volatilité, en quoi conſiſte leur principale vertu, comme nous l'avons dit ci-devant.

Comme on ſait actuellement à quoi s'en tenir ſur les vertus des purgatifs en général, on doit regarder ce purgatif-ci, lorſqu'il n'eſt point alteré, à titre de draſtique ſeulement, qui agit avec aſſez de violence ſur toutes les humeurs indiſtinctement, comme le font les remedes du même genre. Ainſi, on s'en abſtiendra entierement dans les tempéramens foibles, dans

les perſonnes ménacées de la plus légere phlogoſe ou d'inflammation, & dans celles qui auront la poitrine délicate, les entrailles ſenſibles, ou le genre nerveux irritable.

Nous penſons qu'une poudre purgative ſimple, telle que celle de jalap, par exemple, incorporée avec un ſyrop quelconque, ou mêlée avec un peu de ſucre, & délayée dans un gobelet d'eau ou de thé, rempliroit mieux l'indication de purger, ſi on n'avoit beſoin de le faire que par précaution, ou pour de légeres maladies de la peau ou autres cas ſemblables. Mais il faut toujours ſe méfier des autres purgatifs en poudre; car étant le plus ſouvent de la claſſe des draſtiques ou des mochliques, ils ſont très-ſuſpects. Comme il y a quantité de purgatifs dont les effets ſont connus, & dont les ſuites ne ſont point à craindre, on doit les employer de préférence, pour peu qu'il y ait de mouvement fébrile ou de chaleur (*c*).

(*c*) Tels que la caſſe, les tamarins, la manne, &c.

M. Baumé dit que cette Confection eſt un bon Électuaire (*d*), qui a la propriété de ſe conſerver long-tems ſans s'altérer : propriété qui lui vient de la grande quantité de ſel contenu dans le petit-lait, qui lui même eſt un excellent antiputride, & ſurtout de l'alkali fixe qu'il renferme, qui eſt très-propre à corriger la vertu trop active de la coloquinte. Cependant il nous permettra de lui dire que ſon aſſertion ſouffre quelque exception, pour ce qui concerne la conſervation de cette Confection ; car il eſt d'expérience qu'elle ſe trouve preſque toujours altérée, de façon à ne pouvoir s'en ſervir, à la fin des voyages ſur mer, pour peu qu'ils aient durés. Sans doute que la chaleur, jointe à l'humidité qui regne toujours dans l'intérieur des Vaiſſeaux en hâte la fermentation, & la décompoſe plus promptement qu'ailleurs ; à quoi peuvent encore contribu er les corpuſcules animaux qu'exalent les hommes qui vivent & cou-

(*d*) Élémens de Pharmacie, pag. 511 & ſuivantes.

chent dans l'entrepont, où eſt préciſément le coffre qui contient les médicamens : ce qui arrive à tous les électuaires que l'on y embarque, ſi on n'a ſoin de les remuer au moins tous les huit jours avec une ſpatule pour en mieux lier les principes, & en empêcher la décompoſition.

ARTICLE III.

THÉRIAQUE, *Theriaca.*

IL entre dans cette préparation des trochiſques de ſcille, ſix onces; des trochiſques de viperes & d'hédycroon (*e*), poivre-long, opium de Thebes, de chacun trois onces; agaric, iris de Florence, canelle fine, ſcordium, roſes de Provins, ſemences de navets ſauvages, ſuc de régliſſe, baume de

(*e*) Les trochiſques d'hédycroon ſont compoſés de médicamens qui entrent preſquetous dans la Thériaque; ainſi c'eſt un abrégé de Thériaque ajouté à une grande quantité de la même préparation, ce qui fait une répétition fort inutile.

la Mecque, de chacun une once & demie; racines de quinte-feuille, de coſtus arabique, de gingembre, de rapontic, *Caſſia lignea* ou caſſe aromatique, calament de montagne, feuilles de dictame de Crête, ſommités de marrube blanc, nard-indique, fleurs de ſtœchas arabique, jonc-odorant ou ſchœnante, ſafran, ſemences de perſil de Macédoine, de poivre noir, myrrhe Troglodytique, encens mâle, térébenthine de Chio, écorces ſeches de citron, de chacun ſix gros; racines de gentiane, de vrai acorus, de meum Athamantique, de grande valériane, de nard-Celtique, feuilles de *Chamæpitys*, de *Chamædrys*, de malabathre, ſommités de mille-pertuis, de pouliot de montagne, l'amome en grappe, le fruit du baume, petit cardamome, ſemences d'ammi, de thlaſpi, d'anis, de fenouil, de ſeſeli de Marſeille, ſucs d'hypocyſtis, d'acacia, ſtirax calamithe, gommes arabique & ſagapenum, terre de Lemnos, chalcite brûlée, de chacune une demi-once; racines de petite ariſtoloche, ſommités de petite centaurée, ſemences de daucus de Crête, opopo-

nax, galbanum, castoreum, bitume de Judée, de chacun deux gros; miel de Narbonne, le triple ou dix livres & demie; vin d'Espagne, suffisante quantité.

VERTUS.

Si cet Électuaire est le plus composé qu'il y ait en Pharmacie, il est aussi celui auquel on a attribué le plus de vertus. Si on ajoute foi à toutes celles qu'en rapportent différens Auteurs, on pourroit assurer que ce remede est précisément une Médecine universelle. Cependant, comme nous avons desormais sécoué le joug des préjugés, & que l'autorité a peu de crédit en matiere de Physique, à moins qu'elle ne soit établie sur une expérience solide & réfléchie, nous pensons qu'il faut en bien rabattre de toutes les vertus que nous allons citer, par respect pour l'antiquité, qui lui a prodigué les plus grands éloges.

Selon les Anciens, la Thériaque est anodyne, incrassante, somnifere, cordiale, antispasmodique, astringente, stomachique, fébrifuge, anthel-

minthique, antiſeptique, &c. Ils la preſcrivoient dans l'apoplexie, l'épilepſie, la léthargie, les convulſions, & dans toutes les affections du cerveau & du genre nerveux; dans la diarrhée, la dyſſenterie, la lienterie, les ſuperpurgations, & dans toutes les eſpeces de dévoiemens; dans la fiévre quarte, la petite vérole, la rougeole, la peſte, & dans toutes les maladies épidémiques; contre la rage, la morſure des animaux venimeux, & contre tous les poiſons non-corroſifs; dans la paſſion hyſtérique & l'ictere; & enfin dans quantité d'autres maladies dont le détail ſeroit immenſe, & dont il nous eſt encore permis de douter juſqu'à ce que l'expérience & l'obſervation ne nous les faſſent adopter.

On donne la Thériaque en ſubſtance, en bol, en opiate, ou délayée dans du vin, du bouillon ou autre liquide quelconque, depuis un ſcrupule juſqu'à un gros.

On s'en ſert auſſi extérieurement en forme d'épitheme ou d'emplâtre que l'on applique à la région de l'eſtomac, à l'épine du dos, aux poi-

gnets, à la plante des pieds, ſur les *Anthrax*, les bubons peſtilentiels & vénériens, & enfin ſur toutes les parties du corps, & pour remplir différentes indications. Dans ces ſortes de cas, on en met une quantité proportionnée au volume de la partie ou à l'étendue de la douleur.

REMARQUES.

La Thériaque, telle qu'elle eſt décrite dans le *Codex*, eſt une préparation officinale dans laquelle il entre ſoixante-deux Drogues ſimples & trois compoſées, qui ſont les trochiſques de ſcille, de viperes & d'hedycroon. Cet Électuaire eſt, comme le précédent, un aſſemblage bizarre d'aromatiques, d'antiſpaſmodiques, de narcotiques, de cordiaux, d'alexiteres, de purgatifs, de diaphorétiques, de ſtomachiques, de toniques, de vulnéraires, d'aſtringens, de céphaliques, &c. de gommes, de poudres, &c. : auſſi quelques modernes ont-ils voulu la proſcrire de la pratique médicinale. Cependant ne voulant pas paſſer pour des Ariſtarques

auſſi ſéveres, nous dirons avec le plus grand nombre des Praticiens les moins partiaux, que cette compoſition a des vertus réelles, auxquelles on eſt obligé de ſe rendre, malgré que l'on ne puiſſe en pénétrer la cauſe, ni en donner une explication phyſique ſatisfaiſante.

La Thériaque qui eſt rapportée dans l'ouvrage que nous citons, eſt la même que celle que l'on trouve dans les pharmacopées de Bauderon, de Renou, de Charas, de Zwelfer, de Quincy, & vraiſemblablement celle que l'on nomme Thériaque de Véniſe ou d'Andromaque, qui en donna la compoſition dans un poëme grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, dont il étoit le Médecin, afin que l'on ne pût pas ſans doute y faire aiſément quelqu'altération. Il y a encore dans le même *Codex* une autre eſpece de Thériaque, ſous le titre de *Mithridatium*, qui ne differe gueres de la premiere, & qu'on peut lui ſubſtituer. Je ne ſais ſi on a voulu déferer l'honneur de ſon invention à Mithridate, Roi de Pont & de Bithynie : cependant on rapporte

(*f*) que ce Mithridate avoit, avant Andromaque, un antidote qui portoit le même nom, auquel il attribuoit beaucoup de vertus, ſur-tout celle d'empêcher qu'aucun poiſon ne pût lui nuire (*g*) malgré le grand uſage qu'il en faiſoit. Cet antidote n'étoit, dit-on, composé que de vingt feuilles de rue, d'un grain de ſel, de deux noix & de deux figues ſeches. Ceux qui y auront quelque foi, peuvent s'en ſervir à ce titre. Quant à nous, nous avouons ingénument que nous ſommes fort éloignés d'en avoir à ſi bon marché.

On trouve encore dans différentes pharmacopées des préparations de Thériaque qui paroiſſent avoir été imaginées plûtôt par l'opinion déréglée de leurs Auteurs, que formées ſuivant les principes de la Galenique; car les uns augmentent, les autres retranchent, ceux-ci ſubſtituent, ceux-là changent, ſelon leur

(*f*) Le Clerc. Hiſt. de la Médecine pag. 390.

(g) *Profecit poto Mithridates ſæpè veneno,*
Toxica ne poſſent ſæva nocere ſibi.

fantaiſie, toutes les drogues & même les doſes dont on a coutume de la préparer; ce qui prouve que le choix qu'ils en font eſt ſouvent bien peu réfléchi.

Quoique la Thériaque ſemble devoir ſon origine au hazard ou à un mêlange de drogues fort mal-aſſorties, puiſqu'on y en met un grand nombre, dont les vertus paroiſſent ou inutiles ou diamétralement oppoſées les unes aux autres, il en réſulte néanmoins un tout qui, pris principalement à titre de cordial, de ſtomachique & d'Alexitere, opere de merveilleux effets. La quantité d'opium qui y entre doit auſſi la rendre anodyne & ſomnifere; mais elle perd ces dernieres qualités à meſure qu'elle vieillit, par l'évaporation du Sel volatil de l'opium, de ſon eſprit recteur ou de cette vapeur très-expanſible qui lui donne cette vertu particuliere. La fermentation qui lui arrive, comme aux autres électuaires que l'on tranſporte dans des lieux & des climats chauds & humides, en change encore la nature. Ainſi, ſi on s'en ſervoit à titre d'anodyn ou

de ſomnifere, il faudroit qu'elle fût nouvelle. Je l'ai vu produire de très-bons effets dans le commencement des rhumes & des enchifrenemens, mais ſeulement dans la premiere invaſion du mal : dans ce cas, elle opéroit en qualité de doux diaphorétique ou ſudorifique. Pluſieurs s'en ſont bien trouvés dans les fiévres quartes, dans les fiévres malignes & putrides, & dans la cardialgie. Si on l'emploie contre la morſure des animaux venimeux, telle que celle de la vipere, du ſcorpion, &c. il faut ſe ſervir de la vieille Thériaque ; ſans cela elle produiroit un effet contraire à celui auquel on s'attendroit. Peut-être même que cette fermentation, contre laquelle on ſe récrie ſi fort, eſt-elle néceſſaire à cette compoſition, au moins juſqu'à un certain point, pour en développer les vertus, comme au moût pour en former de bon vin : c'eſt du moins le ſentiment de Galien & de pluſieurs autres Auteurs anciens qui diſent que la Thériaque n'étoit dans ſa force qu'après dix ans, & n'avoit de vertus éminentes qu'après ce tems.

Au reſte nous laiſſons cette queſtion à décider aux maîtres de l'art. Il nous ſuffit de ſavoir qu'on peut la mettre en uſage dans les cas rapportés ci-deſſus, pour n'en avoir rien à craindre. Enfin que peut-on penſer du mêlange des plus forts purgatifs avec des altérans, des aſtringens, des amers, des doux & des remedes d'un goût agréable avec d'autres d'une odeur inſupportable ? C'eſt où l'on eſt obligé d'avouer qu'il eſt mille faits qui confondent toutes les connoiſſances humaines, & dont aucun philoſophe, quelque profond qu'il ſoit, ne ſauroit rendre raiſon.



CHAPITRE II.

DE LA POUDRE CORDIALE.

ARTICLE I.

POUDRE DE VIPERES, Pulvis Viperinus.

La Poudre dont il eſt ici queſtion, & que quelques Auteurs ont nommée *Bezoard animal* (*h*), ſe fait avec le tronc, le cœur, & le foie de la Vipere, que l'on fait ſécher à l'ombre, & que l'on pulvériſe à meſure qu'on en a beſoin.

VERTUS.

On attribue à cette Poudre une vertu fortifiante, alexitere, cordiale, diaphorétique & ſudorifique; & à ce titre, on la croit propre pour remédier à la piquure des animaux

(*h*) Fauſſe dénomination qui n'appartient proprement qu'aux vrais Bezoards, qui ſont des concrétions pierreuſes qui ſe forment & s'engendrent dans l'eſtomac, & dans les différentes parties de certains animaux.

venimeux, & particulierement à celle de la Vipere. Plusieurs s'en servent aussi dans la petite vérole, la rougeole, le scorbut, les fiévres malignes, les maladies de la peau, telles que la gale, les dartres, la lepre, &c. & enfin dans les anciens rhumatismes; mais, dans ce dernier cas, ils préferent les bouillons faits avec la chair de ce reptile.

L'humidité corrompt facilement cette Poudre, ainsi on la renfermera dans un lieu bien sec.

Sa dose est depuis quatre grains jusqu'à trente, dans un bouillon, du vin ou autre liquide. Elle entre également dans les bols, opiates, électuaires, &c.

REMARQUES.

Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cet Abrégé, nous empêchent de donner une description de la Vipere : d'ailleurs on la trouve dans les ouvrages de plusieurs savans Naturalistes (*i*), que nous ne

---

(*i*) Voyez le D. Mead. *Opusc. Med. tom.* 2. *Tentam. de Viperâ, pag.* 19 *&* *seq.* M.

voulons pas répéter. Nous dirons ſeulement, en paſſant, que c'eſt un reptile du genre des ſerpens, qui differe des autres, en ce qu'il eſt vivipare. Sa morſure eſt ſuivie des plus dangereux accidens, à moins que l'on ne ſoit ſecouru très-promptement. Les remedes qui y conviennent ſont les cordiaux, les alexiteres, mais principalement les alkalis volatils, tels que l'eau de Luce (*k*), &c. Il faut cependant que la piquure de cet animal ne ſoit pas auſſi vénéneuſe dans certains pays que dans d'autres, & que ſon venin ſoit plus ou moins exalté ſuivant les climats. J'en tire la preuve d'un cas qui eſt arrivé à Quimper en 1767, où je guéris un

---

Valmont de Bomare au mot, *Vipere. Dict. d'Hiſt. natur. tom. 6. pag.* 463. *& ſuiv.*

(*k*) La découverte de ce remede contre la morſure de la Vipere eſt dûe à M. Bernard de Juſſieu D. M. P. qui en a fait l'expérience en beaucoup d'occaſions. La doſe en eſt depuis ſix juſqu'à dix gouttes dans du vin. M. Martin Apothicaire à Auxerre l'a également éprouvé deux fois avec ſuccès dans les mêmes circonſtances. *Voyez le journal de Médecine* tom. 4. Juin 1756. *pag.* 412.

jeune Écolier âgé d'environ treize ans, d'une ſemblable piquure au doigt annulaire, par le moyen de la Thériaque ſeule & de très-légeres mouchetures ſur la plaie, ſans avoir été obligé de recourir aux alkalis volatils, malgré le grand gonflement de la main & de l'avant-bras.

Les ſentimens ſont partagés ſur les propriétés médicinales de cette poudre. M. Valmont de Bomare (*l*) dit que » l'on ſe ſert de la Vipere pour » réſiſter au venin, pour purifier le » ſang, pour la lepre, la gale, les » écrouelles, les dartres rebelles, & » dans les fiévres malignes & peſti- » lentielles; & qu'il paroît que la » principale vertu de la Vipere eſt » d'accélérer la circulation du ſang, » d'en faciliter le mêlange, de fondre » les concrétions lymphatiques, & de » débarraſſer par ce moyen les glan- » des de ces humeurs groſſieres & ob- » ſtruantes..... On eſt redevable de » ces bons effets au ſel actif & très- » pénétrant dont les Viperes abon-

---

(*l*) Dict. d'Hiſt. natur. au mot *Vipere*. tom. 6. pag. 478. & 479. Ed. de Paris 1768.

» dent, & qui vient des lézards & » des taupes dont elles se nourrissent, » &c..... Et que la Poudre de Viperes » a les mêmes vertus que le corps de » ce reptile «. M. Baumé (*m*) soutient au contraire que » l'on attribue à la Vi» pere les vertus de purifier le sang, » d'être sudorifique, de chasser les » mauvaises humeurs par transpira» tion, de résister au venin, &c. » On la donne en poudre à la dose » de huit grains jusqu'à un scrupule; » mais si l'on avoit quelque confian» ce en ce remede, on peut sans » danger le faire prendre jusqu'à une » once & même davantage : il n'a » pas plus de vertu que la poudre » de Cloportes. «

Sans vouloir terminer ce différend entre ces deux Auteurs célebres, ni adopter l'un sentiment plûtôt que l'autre, nous osons hasarder ici nos conjectures, en disant que nous ne croyons pas que la chaleur naturelle du corps soit suffisante pour développer l'esprit & le sel volatil que contient cette poudre, comme on

(*m*) Élémens de pharmacie pag. 85.

les en tire par différens procédés chymiques ; qu'ainſi ce médicament ne doit point avoir d'action bien marquée ſur la machine animale. Nous ſommes d'autant plus fondés dans cette opinion, que Cartheuſer (*n*) avance que » les ſels natifs uri-» neux ou alkalis volatils ne ſe trou-» vent que dans le ſeul regne ani-» mal, & ils y entrent dans la com-» poſition du ſang & de la partie » gélatineuſe, de maniere cependant » qu'ils y ſont intimement envelop-» pés par les parties graſſes & hui-» leuſes, & forment avec un cer-» tain acide ſubtil un ſel ammoniacal » très-tendre, qui peut ſe diſſou-» dre & ſe détruire par une diſtilla-» tion ſeche, *à un feu violent* «. Or ce feu violent ne ſe rencontre pas dans le corps humain, comme dans les laboratoires chymiques ; ainſi l'eſprit & le ſel volatil n'en peuvent être ſéparés, & ils n'ont aucun effet ſur notre individu. Au reſte l'obſervation doit nous mieux guider pour

---

(*n*) Mat. Méd. tom. 1. chap. III. §. IV. pag. 262 & ſuivante. Ed. franç.

en connoître la vertu réelle que tous les raiſonnemens que nous pourrions faire à cet égard.

CHAPITRE III.

Des Conserves.

Les Conſerves, dont le nom ſeul exprime les vues que l'on ſe propoſe dans leur confection, ſont des médicamens ſimples que l'on réduit en poudre ou en pulpe, & auxquels on ajoute du ſucre pour en conſerver la vertu. On n'y faiſoit entrer anciennement que les fleurs des plantes; actuellement on emploie dans leur préparation toutes les parties de la plante, excepté les fibreuſes.

On en fait de deux eſpeces, ſavoir, de ſolides & de molles. Les premieres portent le nom de paſtilles, de tablettes, &c. les molles ſervent ordinairement pour former des bols, des opiates, &c.

La maniere de les faire conſiſte à piler les plantes, à les paſſer par

un tamis de crin pour en tirer la pulpe, & à mêler cette pulpe avec une suffisante quantité de sucre, proportionnée au plus ou moins d'âcreté, d'aquosité ou de succulence de la plante.

Les uns veulent qu'on mêle les sucs & les pulpes des plantes avec le sucre, les autres les décoctions, pour en former des Conserves. Ils ont raison tous deux sous différens rapports; c'est-à-dire, que lorsqu'on fait des Conserves avec des plantes tendres, succulentes, & qui contiennent un alkali volatil ou un sel de la même nature, on doit les faire à froid, pour éviter l'évaporation de leurs parties volatiles; mais lorsqu'on les compose avec des plantes seches dont les parties sont difficiles à pénétrer & à développer, il faut en faire des décoctions & des infusions, que l'on fait cuire avec le sucre en consistance d'électuaire.

Il s'en faut de beaucoup que ces compositions puissent se conserver aussi long-tems que le pensoient les Anciens; car les molles ne peuvent gueres le faire plus d'un mois ou en-

viron, par rapport à la prompte fermentation dont elles ſont ſuſceptibles, ce qui leur fait perdre leur couleur, leur odeur, leur ſaveur & leur vertu : effet qui eſt prouvé par leur odeur vineuſe ou aigre, par leur gonflement, & par la moiſiſſure plus ou moins forte que l'on apperçoit ſur leur ſurface. Le ſucre même qui entre dans ces préparations, y fermente beaucoup plus vîte que lorſqu'il eſt ſeul, à raiſon des matieres mucilagineuſes avec leſquelles il eſt allié, qui fermentent avec une très-grande promptitude.

ARTICLE I.

CONSERVE DE COCHLÉARIA, Conſerva Cochleariæ.

LA Conſerve de Cochléaria ſe prépare à froid, conformément à ce que nous venons de dire, avec deux onces des feuilles de cette plante, & ſix onces de ſucre blanc.

VERTUS.

Elle eſt inciſive, atténuante, dé-

purative, ſtomachique, antiſcorbutique, & elle convient dans la cachexie, les affections hypocondriaques, & les autres maladies chroniques qui ſont entretenues par l'embarras ou l'obſtruction de quelque viſcere. Cette Conſerve eſt un très-bon remede lorſqu'il eſt frais, mais il faut bien ſe garder de le donner aux malades après le tems que nous avons ſpécifié ci-deſſus; ſur-tout ayant ſéjourné quelque tems dans les Vaiſſeaux. Sa doſe eſt depuis deux gros juſqu'à une demi-once.

REMARQUES.

Comme le Cochléaria eſt le plus puiſſant antiſcorbutique âcre que l'on connoiſſe, & que cette plante forme la baſe de tous les remedes que l'on tire de cette claſſe; nous allons la décrire ici, afin que les Chirurgiens puiſſent l'employer d'une autre façon, dans les occaſions où cette Conſerve ſe trouveroit altérée.

Il y a différentes eſpeces de Cochléaria; mais celle qui eſt le plus en uſage, eſt connue des Botaniſtes, ſous le nom de *Cochlearia folio ſub-*

rotundo, C. B. P. Cette plante est du genre des Cruciferes à quatre pétales blancs, dont les feuilles nombreuses sont d'un verd foncé, un peu arondies, à oreilles, creuses en maniere de cuiller, longues d'environ un pouce, charnues, succulentes, d'un goût âcre ou poivré, & d'une odeur nidoreuse assez désagréable. Elle croît dans les lieux marécageux, le long des ruisseaux & des rivieres. On la cultive aussi dans les jardins ; mais toujours dans les lieux les plus humides, & pour lors elle est plus succulente & mieux nourrie que lorsqu'elle vient sans culture. Elle fleurit en Avril. Elle entre dans différentes compositions qui ont toutes les mêmes vertus, c'est-à-dire, celles de détruire le virus scorbutique, dans quelque partie qu'il se rencontre, & à quelque degré qu'il soit parvenu, si j'en excepte le dernier.

Cette plante est apéritive, détersive, vulnéraire ; mais fort échauffante & fort irritante. C'est pourquoi on doit en tempérer l'acrimonie, comme font les Groënlandois, par le moyen des acides végétaux, tels que ceux de

limon, de citron, d'oſeilles, &c. Sans cela, au lieu de ſoulager les malades, elle leur nuiroit, parce qu'elle augmenteroit l'acrimonie & la diſſolution du ſang & de toutes les humeurs, & elle leur cauſeroit une mort prématurée. On peut appliquer ici aux antiſcorbutiques âcres en général, ce que nous venons de dire du Cochléaria.

Quoique les antiſcorbutiques âcres ſoient, en général, très-échauffans & très-irritans, ils ne le ſont cependant pas tous au même degré. Ainſi, dans le premier degré du ſcorbut, les amers, les ſtomachiques, & les légers acides rempliront les vues du Médecin; dans le ſecond & le troiſieme, on pourra encore avoir recours aux antiſcorbutiques âcres mariés avec les mêmes aceſcens; mais dans le quatrieme, on ne trouvera de reſſources que dans les adouciſſans, tels que le lait, le petit-lait, &c. encore ne doit-on gueres ſe flatter de le guérir: car quand le ſcorbut eſt parvenu à ce dernier période, il eſt preſque toujours incurable, pour ne pas dire mortel.

Enfin, eu égard aux qualités acrimonieuſes que nous avons aſſignées aux antiſcorbutiques âcres, on ne doit pas le preſcrire lorſque les malades auront de la fiévre, ou lorſqu'ils ſeront ménacés d'inflammation dans une partie quelconque. On s'en abſtiendra auſſi quand les malades auront la poitrine affectée, à moins que la cauſe ne dépende du ſcorbut, comme dans la phthiſie ſcorbutique. Dans ce dernier cas, on donne, comme le dit Morton (*o*), les antiſcorbutiques les plus doux, tels que le creſſon d'eau, le *Becabunga*, les ſommités de pin, les feuilles de lierre terreſtre, &c. avec leſquels on fait une boiſſon propre dans cette maladie ; mais il faut y faire une ſérieuſe attention, dans la crainte de prendre le change. Le principal effet des antiſcorbutiques, eſt d'atténuer & de briſer le ſang trop groſſier, dont la ſtagnation forme des tâches qui reſſemblent à des échymoſes. Par leur vertu déterſive, inciſive, apéritive, diurétique &

(o) *Phthiſiolog. Lib.* 3. *Cap. II. de Phthis. Scorb. pag.* 84.

ſtomachique, ils fondent les glaires de l'eſtomac & des inteſtins, rétabliſſent le ton & l'élaſticité de ces parties, favoriſent la ſécrétion de l'urine, & vuident en même tems la ſéroſité trop abondante qui fait ordinairement tomber les malades dans la cachexie, la leucophlegmatie & l'hydropiſie. On les emploie de différentes façons en décoction, infuſion, extrait, apozeme, opiate, vin, &c.

Extérieurement ils ſont vulnéraires, déterſifs & diſcuſſifs, & ils ſont indiqués dans les tâches qui ſurviennent aux jambes & aux cuiſſes des ſcorbutiques, & pour leurs gencives tuméfiées & pourries: dans ce dernier cas, on ſe ſert des antiſcorbutiques infuſés dans les liqueurs ſpiritueuſes, comme eſt l'eſprit de Cochléaria; mais toujours mêlés avec les acides & les antiputrides, tels que le camphre, l'eſprit de gomme-lacque, comme nous le dirons ci-après.



CHAPITRE IV.

DES ÉLECTUAIRES.

NOUS avons suffisamment expliqué, page 2, ce qu'on entend par *Électuaire*; ainsi, nous y renvoyons nos Lecteurs.

ARTICLE I.

CATHOLICUM DOUBLE, Catholicum Duplicatum Rheo.

CET Électuaire est composé de racine de polypode de chêne, demi-livre; de celle de chicorée, deux onces; de réglisse, une once; de feuilles d'aigremoine & de scolopendre, de chacune trois onces; d'eau commune, six livres; de semences de fenouil, une once & demie; de sucre blanc, quatre livres; de pulpe de casse, de celle de tamarins, de chacune quatre onces; d'une poudre composée de rhubarbe, de feuilles de Séné mondé, de chacune quatre onces;

de réglisse, une once; de semences de violettes, deux onces; des semences froides majeures, réduites en pâte, de chacune trois gros.

VERTUS.

Cet Électuaire est d'un usage fort fréquent dans toutes les especes de cours-de-ventre, dans la dyssenterie, lorsque l'inflammation des visceres est calmée. Il forme un purgatif-astringent.

La dose en est depuis deux gros jusqu'à une once, dans une infusion purgative ordinaire, ou dans des purgations plus composées.

REMARQUES.

On trouve dans les Dispensaires plusieurs sortes d'Électuaires, qui portent le nom de *Catholicon*, qui signifie Universel. Ils contiennent plus ou moins d'ingrédiens, selon l'opinion de leurs Auteurs; c'est ce qui leur a fait les appeller simples, doubles, &c. Il résulte de tout leur assemblage un composé qui n'a d'autre vertu que celle d'être purgative & astringente: qualité qui lui vient particulierement

de la rhubarbe, qui y entre en aſſez grande quantité à proportion des autres drogues. Conſéquemment il n'étoit pas néceſſaire de faire un ſi grand étalage de drogues pour former un médicament qui produiſit cet effet, puiſqu'on l'obtient par le moyen de la rhubarbe ſeule qui reſſerre & purge. Il y a cependant cette différence entre elle & cet Électuaire, qu'elle n'eſt pas auſſi aſtringente que le Catholicum double ; c'eſt pourquoi dans les cours-de-ventre ſimples, on doit préférer la rhubarbe à ce médicament compoſé, parce qu'il n'eſt pas auſſi néceſſaire d'abord de reſſerrer que de purger ; au lieu que quand il s'agit véritablement de remédier aux diarrhées anciennes qui dépendent du relâchement des tuyaux excrétoires des inteſtins, on doit ſe ſervir du Catholicum double, parce qu'il remplit mieux cette indication. On le donne rarement ſeul. On y joint ordinairement la manne, les myrobolans, &c. Le Catholicum ſimple eſt ſeulement employé pour les clyſteres. Il n'y entre point de rhubarbe, & au lieu de ſucre, on ſe ſert de miel commun.

ARTICLE II.

OPIATE ANTISCORBUTIQUE, Opiata Antiſcorbutica.

CET Opiate ſe prépare dans l'Hôpital Royal de la Marine à Breſt avec thériaque, deux livres quatre onces; opiate de Salomon, quatre onces; extrait d'oſeille, une livre douze onces; conſerve de cochléaria & d'aunée, de chacune deux livres quatre onces; extrait de cochléaria, douze onces; poudre de gentiane, d'ariſtoloche, d'aunée, de chacune douze onces; genievre, une livre huit onces; moutarde, une livre; abſynthe, ſauge, camomille, de chacune douze onces; aloès ſuccotrin, douze onces; myrrhe, oliban, cubebes, de chacun quatre onces; ſafran de mars apéritif & nitre, de chacun deux onces; miel de cochléaria, trente-ſept livres & demie.

VERTUS.

Cet Opiate eſt le ſeul de ſon eſpece en uſage dans nos Vaiſſeaux &

dans l'Hôpital Royal de la Marine à Brest. C'est un fort bon antiscorbutique, stomachique, apéritif & diurétique. Sa dose est d'un gros matin & soir.

REMARQUES.

Cet Électuaire, qui porte encore l'empreinte de la vieille Pharmacie, est un composé d'antiscorbutiques, de stomachiques, d'apéritifs, d'amers, d'acides, &c. Il est très-échauffant & très-irritant, ainsi on n'en fera usage que dans les premiers degrés du scorbut; parce que, si on le donnoit dans le dernier, il ne manqueroit pas d'augmenter l'acrimonie des humeurs, & de produire une entiere dissolution du sang. En un mot, on peut lui appliquer ce que nous avons dit en général de la conserve de cochléaria & des autres antiscorbutiques âcres page 31 & suivantes.

Si cet opiate, qui est composé d'ingrédiens très-susceptibles de fermentation, étoit alteré par ce mouvement intestin, comme il arrive fréquemment, on ne le donneroit pas

aux malades ; car ayant diſſipé ſes parties volatiles, le reſte ne ſeroit preſque plus qu'une terre fort nuiſible.

ARTICLE III.

DIAPRUN SOLUTIF,

Diaprunum Solutivum.

LE Diaprun eſt compoſé de racines de polypode de chêne, deux onces ; de ſemences d'épine-vinette, de régliſſe contuſe, de chacune une once ; de fleurs de violettes, quatre onces, ou à leur place des ſemences de violettes, une once ; d'eau claire, huit livres ; de prunes de Damas, une livre & demie ; de ſucre blanc, deux livres ; de ſuc de coings, ſix onces ; de pulpe de pruneaux épaiſſie au bain-marie, une livre ; des poudres de ſantal citrin, & rouge, de chacune une demi-once ; des ſemences de violettes, de pourpier & des fleurs ſeches de roſes pulveriſées, de chacune une once.

VERTUS.

Le Diaprun ſimple eſt celui dont nous venons de faire l'expoſé. On compoſe le Solutif en ajoutant, à douze onces du ſimple, demi-once de ſcammonée en poudre.

On recommande le Diaprun ſimple, non ſeulement dans les fiévres continues & intermittentes les plus fortes, mais même dans toutes les maladies qui dépendent de la bile & du vice des poumons, des reins & de la veſſie. On lui attribue auſſi la propriété de tempérer la chaleur des fiévres aigues, eu égard à ſon effet laxatif.

La doſe de cet Électuaire, quoique de peu d'uſage, eſt depuis demi-once juſqu'à un once dans cinq ou ſix onces d'une infuſion purgative ordinaire. Celle du Solutif eſt depuis demi-gros juſqu'à ſix de la même maniere.

REMARQUES.

Cet Électuaire, qui eſt un mélange de doux laxatifs & d'aſtringens, ne doit certainement point avoir

grand effet à titre de purgatif, ſans l'addition de la ſcammonée; & malgré la ſimplicité qu'on lui attribue, il eſt bien éloigné de ce caractere, puiſqu'il y entre un auſſi grand nombre de drogues. Cependant on en a beaucoup retranché; car on y mettoit anciennement la rhubarbe, la caſſe, les tamarins, l'yvoire brûlée, la gomme adragant, &c. Comme on avoit intention ſans doute d'en former un doux laxatif, il étoit bien plus ſimple de le compoſer avec la caſſe & les tamarins, que d'y ajouter les ſantaux, les roſes rouges, le ſuc de coings & l'épine-vinette qui ſont des aſtringens, & conſéquemment des médicamens oppoſés à ces premiers. Nous avouons que ces aſtringens, de même que les pruneaux & le ſucre, peuvent paſſer pour les correctifs de la ſcammonée, qui eſt un purgatif-draſtique; mais à quoi bon tous ces correctifs ſurabondans ou inutiles? Nous penſons donc que lorſque les circonſtances exigent que l'on donne aux malades un doux laxatif-rafraîchiſſant, on ait recours à la caſſe ou aux tamarins, plûtôt

que de les exposer à une superpurgation, à des tranchées violentes ou à quelque inflammation dangereuse, que la scammonée nichée dans les différens replis des intestins, pourroit leur occasionner, si on la donnoit dans les cas où l'on dit qu'on peut prescrire le Diaprun Solutif : ainsi en partant de ces principes, on suivra beaucoup mieux la marche de la nature, qui agit toujours par les voies les plus simples, & on remplira bien plus sûrement l'indication de vuider doucement les intestins, que de se servir de ce médicament.

Quoiqu'il y ait des Auteurs qui prétendent que la scammonée en poudre n'est pas plus violente que le jalap sous la même forme, ils nous permettront d'en douter, parce qu'on la trouve rarement pure, & qu'elle est presque toujours altérée avec le suc de Tithymale qui est un purgatif-drastique de la premiere force. Quand même cela ne seroit pas, l'expérience, qui seule suffit pour en exclure l'usage dans ces occasions, parle contre eux. Enfin, pourquoi ris-

quer de donner un remede de ce genre, tandis qu'il y en a tant d'autres qui rempliſſent le même objet, ſans en avoir les funeſtes effets à craindre? Au reſte ſi on veut abſolument ſe ſervir du Diaprun Solutif, on le fera à la doſe que nous avons ſpécifiée, excepté dans les ſujets qui ont les entrailles ſenſibles, le genre nerveux facilement irritable, & dans ceux auxquels les pruneaux occaſionnent une tenſion ou un gonflement dans le ventre. Les enfans qui ont ordinairement les fibres ſouples & humectées, & les premieres voies farcies de glaires & d'humeurs muqueuſes, en ſupportent plus facilement l'uſage que les adultes & les vieillards.

ARTICLE IV.

DIASCORDIUM, *Diaſcordium.*

IL entre dans la préparation du Diaſcordium des feuilles ſeches de ſcordium, une once & demie; des roſes rouges, des racines de biſtorte,

de gentiane, de tormentille, du *caſſia lignea*, de la canelle, du dictame de Crête, de la ſemence d'épine-vinette, du ſtyrax calamite, du galbanum, de la gomme arabique, de chacun demi-once; du bol d'Armenie, deux onces; du laudanum, du gingembre & du poivre long, de chacun deux gros; du miel roſat, deux livres; du vin de Canarie, une ſuffiſante quantité.

VERTUS.

Le Diaſcordium eſt ſtomachique, tonique, légerement cordial, antidyſſenterique, aſtringent & vermifuge. On s'en ſert dans toutes les eſpeces de cours-de-ventre, dans la foibleſſe d'eſtomac, dans les coliques venteuſes, dans la peſte & dans les maladies contagieuſes & déſeſperées. (*p*).

La doſe en eſt depuis un ſcrupule juſqu'à un gros, en bol, ou diſſout dans du bouillon, du vin ou dans quelque liqueur cordiale.

(p) *Fracaſtor. Lib.* 3. *cap.* 7. *de Contag. & Morb. Contag.*

REMARQUES.

Cet Électuaire dont Jérôme Fracaſtor, Médecin de Vérone, eſt l'Auteur, & qui tire ſon nom du *Scordium* qui y entre, eſt un mêlange de cordiaux, d'aſtringens, de ſtomachiques & d'aromatiques. C'eſt une des meilleures préparations que nous connoiſſions. Le Diaſcordium convient dans les cas différens que nous venons de rapporter; mais on ne doit le preſcrire, comme les autres aſtringens, qu'à la fin des dévoiemens, des dyſſenteries, & des autres maladies de ce genre, lorſqu'il eſt néceſſaire de les arrêter. Comme il y entre du laudanum, il eſt calmant, anodyn & aſſoupiſſant. Lorſqu'il vieillit, de même que la Thériaque, & les autres compoſitions où il entre de l'opium, il perd ces qualités par la diſſipation des parties volatiles de ce même Opium. Il en perd cependant moins dans cette compoſition-ci; parce qu'étant gardé ſous une conſiſtance plus ferme, celui qu'il contient ne s'altere pas ſi vîte par la fermentation. Il peut donc conſerver plus long-tems ſa vertu,

tu, & par-là il eſt préférable à la Thériaque dans mille circonſtances. Il y a eu des céphalalgies épidémiques où le Diaſcordium délayé dans des liqueurs acidules, telles que celles d'oſeille, d'alleluya, &c. a eu des ſuccès, & a même été le ſeul remede qui pouvoit guérir les malades qui en étoient attaqués. Dans les femmes & dans les enfans, auxquels on n'oſeroit donner de la Thériaque, dans la crainte de les trop échauffer, on peut ſubſtituer, & même préférer le Diaſcordium à ce premier médicament.

CHAPITRE V.

Des Pilules.

LEs Pilules qui tirent leur nom de leur figure ronde comme des bales, que l'on nomme en latin *Pilæ*, ſont des médicamens d'une conſiſtance un peu ferme, qui tiennent le milieu entre les Électuaires moux & les Électuaires ſolides. On les compoſe avec des poudres, des pulpes, des extraits, des ſyrops, des miels, &c. Les Sels

alkalis n'y doivent entrer qu'en petite quantité à cauſe qu'ils tombent fort vîte en déliqueſcence. Elles ne doivent être que du poids de trois à quatre grains, & au plus de dix-huit. On ne doit point en preſcrire aux perſonnes d'un tempérament délicat, car elles ne ſe délayent pas dans leur eſtomac, & elles leur cauſent quelquefois des tranchées, des coliques ou des irritations dans le bas-ventre, ou elles les rendent entieres par les ſelles, ſans qu'elles aient produit leur effet.

Les Anciens les avoient imaginées pour éviter aux malades le dégoût qu'occaſionne chez eux l'amertume de la plûpart des drogues priſes ſous une autre forme; c'eſt ce qui étoit cauſe qu'ils les couvroient ordinairement avec des feuilles d'or ou d'argent pour empêcher leur impreſſion ſur l'organe du goût.



ARTICLE I.

PILULES MERCURIELLES, Pilulæ Mercuriales.

ON prépare ces pilules avec du mercure revivifié du cinabre, une once; du ſucre en poudre, deux gros; le diagrede en poudre, une once; réſine de jalap & rhubarbe choiſie en poudre, de chacune une demi-once, dont on fait des Pilules ſelon l'art avec un peu d'eau.

VERTUS.

Ces Pilules ſont purgatives & conviennent en particulier dans les maladies vénériennes, la gale & dans les maladies rebelles de la peau. Elles ſont auſſi propres pour détruire & chaſſer les vers. On les donne depuis un ſcrupule juſqu'à un gros, enveloppées dans du pain à chanter, pour les perſonnes robuſtes; mais ſi on les preſcrit ſeulement à titre d'altérant, on en diminue la doſe, c'eſt-à-dire, depuis ſix grains juſqu'à un demi-gros, parce qu'on en fait pren-

dre, ou tous les jours, ou de deux jours l'un, &c.

REMARQUES.

Ces Pilules ne different de celles de Béloſte, ſelon la deſcription que nous en donne M. Baumé (*q*), qu'en ce qu'on ajoute de la rhubarbe dans celles-ci, qu'au lieu de réſine de jalap, ce Chirurgien y mettoit le jalap ſimplement en poudre & qu'on en fait le mêlange avec de l'eau, au lieu de vin blanc dont ce Chirurgien (*r*) ſe ſervoit pour former la maſſe de ſes pilules.

En général, elles tirent leur nom du Mercure qui en forme la baſe. Chacun les fabrique à ſa fantaiſie. Elles ſont plus ou moins violentes, ſuivant la quantité plus ou moins conſidérable de purgatifs-draſtiques que l'on y fait entrer : cependant celles-ci, quoiqu'elles en contiennent auſſi,

(*q*) Élémens de Pharmacie pag. 577.

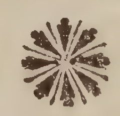
(*r*) L'Auteur que l'on vient de citer le traite de Charlatan pag. *idem*. Il a bien raiſon, car on ne peut pas donner de nom plus convenable à tous les *gens à ſecret*.

ſavoir, le diagrede & la réſine de jalap, ſont aſſez bien compoſées; ainſi, on peut s'en ſervir dans les maladies ci-deſſus, & à la doſe que nous avons preſcrite. Mais nous répétons qu'on ne doit les donner qu'aux gens forts & robuſtes. Au reſte de quelque façon qu'on les prépare, pourvu qu'on y faſſe entrer du mercure avec des purgatifs, elles pouſſeront toujours par les ſelles: cependant ſi ces purgatifs étoient trop violens, ils produiroient immanquablement des effets dangereux; conſéquemment on ne doit pas ignorer leur compoſition avant de les faire prendre aux malades.

Il peut arriver quelquefois que le mercure, avec lequel elles ſont préparées, porte à la bouche & cauſe la ſalivation. Alors on ſe comporte comme dans les cas où il eſt adminiſtré en trop grande quantité, ou ſans les précautions ordinaires, c'eſt-à-dire, que l'on ſaigne, on purge avec des minoratifs plus ou moins ſouvent, ſuivant l'exigence du cas. On ne doit point ordonner ces Pilules à ceux qui ont la poitrine foible

& délicate, à ceux qui ſont ſujets aux hémorragies ou au crachement de ſang, à ceux qui ont les entrailles ſenſibles ou le genre nerveux aiſément irritable, ni enfin aux gens d'une mauvaiſe conſtitution. Il n'en eſt pas de même de ceux dont nous avons parlé ci-devant. On en regle la doſe ſuivant le tempérament du ſujet & ſelon l'eſpece de maladie. Quelques-uns au lieu d'eau y mettent de la térébenthine : de cette façon elles ſont trop ſeches & trop ſolides, & peuvent très-bien paſſer par le canal inteſtinal ſans y produire aucun effet. D'autres au lieu de mercure revivifié du cinabre, y font entrer du mercure doux, dans la fauſſe idée où ils ſont que ce premier eſt ennemi du cerveau & des nerfs; mais il y a déja long-tems que l'on eſt revenu de cette erreur.

Le Jalap. *Voyez* à la page 131 de la premiere partie.



ARTICLE II.

PILULES DE CYNOGLOSSE, Pilulæ de Cynoglosso.

CES Pilules ſont faites avec l'écorce des racines ſeches de Cynogloſſe, les ſemences de juſquiame blanche, le laudanum, de chacun demi-once; myrrhe, ſix gros; encens mâle, cinq gros; ſafran, caſtoreum, de chacun un gros & demi; & ſyrop de ſuc de Cynogloſſe, une ſuffiſante quantité.

VERTUS.

Ces Pilules ſont tempérantes, anodynes, ſomniferes, antiſpaſmodiques, antiaſthmatiques. On s'en ſert dans les fluxions & les catarrhes pour appaiſer les douleurs, pour calmer les toux opiniâtres qui troublent le repos des malades. On les preſcrit auſſi aux femmes hyſtériques, aux hypocondriaques, & aux enfans attaqués d'accès épileptiques, auxquels elles produiſent des effets merveilleux.

La dose en est depuis un grain jusqu'à six ou huit, que l'on donne ordinairement à l'heure du sommeil.

REMARQUES.

Ces pilules dont Mesué est l'Auteur, & qui tirent mal-à-propos leur nom de la Cynoglosse, puisque ce n'est point elle qui leur donne leur vertu principale, mais le laudanum & la semence de jusquiame, ces pilules, dis-je, sont échauffantes, ce que l'on apperçoit par l'élévation du pouls de ceux qui en ont pris ; c'est pourquoi on ne les prescrira point dans les inflammations, ni lorsque les malades auront de la fiévre, ou ressentiront une chaleur ardente. Elles sont de plus emménagogues, à raison de la myrrhe, du safran & du castoreum qui entrent dans leur confection; ainsi on peut les donner pendant le cours des regles, sans en craindre la suppression ni l'interruption. On peut également dissoudre un scrupule ou environ de ces Pilules dans les lavemens, pour appaiser les tranchées & les douleurs de colique violentes.

La Cynogloſſe, *Cynogloſſum vulgare*, J. B. eſt une plante qui croît dans les lieux arides, dont la racine eſt droite, longue, groſſe & ſemblable à une rave, d'une couleur noirâtre en dehors, blanche en dedans, d'une odeur forte, puante, & d'une ſaveur fade & mucilagineuſe; ſes tiges ſont rameuſes, de la hauteur d'un ou de deux pieds, lanugineuſes, d'une odeur forte; ſes fleurs monopétales naiſſent le long des branches, & reſſemblent à celles de la bugloſe, d'une couleur ſale ou purpurine; il leur ſuccede un fruit à quatre capſules hériſſées de poils piquans, qui s'attachent aux habits. Chaque capſule contient une ſemence applatie. On ſe ſert en Médecine de ſes feuilles & de ſa racine. On lui attribue, pour l'intérieur, une vertu incraſſante, adouciſſante, anodyne, calmante & rafraîchiſſante; & en conſéquence on l'emploie dans les rhumes, la toux, les fleurs blanches, la gonorrhée, les diarrhées, la dyſſenterie, le crachement de ſang, les hémorragies, & dans toutes les maladies de poitrine accompagnées de

chaleur. La dose de la racine fraîche, est d'une once dans une livre d'eau ou autre véhicule ; celle des feuilles, est d'une poignée sur la même quantité de liquide.

Ses feuilles appliquées extérieurement en forme de cataplasmes, d'emplâtre, ou macérées dans du vin, amollissent & résolvent les tumeurs scrophuleuses & autres de cette espece, & guérissent les plaies & les ulceres.

ARTICLE III.

Pilules Scillitiques, Pilulæ Scilliticæ.

CEs Pilules se préparent avec le tartre vitriolé, les cloportes préparées, la gomme ammoniaque, de chacun un gros & demi ; le savon de Venise, trois gros ; la poudre scillitique (*s*), demi-gros, dont on fait

(*s*) La poudre scillitique est composée avec la racine de scille préparée, quatre gros ; l'iris de Florence, deux gros ; le gingembre, un gros. La dose en est de six à huit grains, dans un verre de vin blanc ou autre véhicule convenable.

une masse avec baume de soufre térébenthiné une suffisante quantité.

VERTUS.

Ces Pilules sont atténuantes, incisives, diurétiques, apéritives & hydragogues. On les donne dans les maladies catarrheuses de la poitrine, telles que le catarrhe suffoquant, l'Asthme humide ou humoral, dans le commencement de l'hydropisie, la leucophlegmatie & dans les embarras ou obstructions des différens visceres du bas-ventre.

La dose en est depuis six grains jusqu'à douze, soir & matin.

REMARQUES.

Ces Pilules que les Auteurs de la Pharmacopée de Paris ont omises, sont cependant d'un usage très-fréquent; ils ont sans doute eu des raisons pour les supprimer, dans lesquelles nous ne cherchons pas à pénétrer. On en trouve la préparation dans celle d'Edimbourg.

Elles different peu de celles que nous venons de décrire, dont je me sers journellement dans notre Hôpital. On

ne ſauroit trop en recommander l'uſage dans l'hydropiſie en général, mais particulierement dans celle de la poitrine & dans les maladies que nous venons de citer. Quelque dangereuſe que ſoit la ſcille, ſelon l'opinion des Anciens, j'ai vu très-ſouvent ces Pilules, de même que la poudre Scillitique, produire des effets ſurprenans dans les épanchemens de ſéroſité, dans quelque cavité du corps que ce fût, ſur-tout lorſqu'on accompagnoit ces médicamens de quelque boiſſon ſtomachique, telle que le vin de genievre, d'abſynthe, &c. Ainſi ces effets heureux dépoſent contre eux. Elles n'ont pas moins ſoulagé les Aſthmatiques qui en ont pris. Il ſeroit à la vérité dangereux de les preſcrire lorſque le malade eſt menacé d'inflammation, qu'il a de la fiévre à la fin de l'hydropiſie, & quand les viſceres du bas-ventre ſont déja altérés, parce qu'elles en hâteroient la mortification : autrement on peut les donner avec confiance. Les Auteurs de la Pharmacopée d'Edimbourg y mettent pour excipient le baume du Perou. Nous y ſubſtituons le baume de ſoufre térébenthiné, mais cette diffé-

rence eſt ſi légere qu'elle ne mérite pas la moindre réflexion.

La Scille qui donne le nom à ces Pilules eſt rangée par Tournefort ſous le genre des Ornithogales (*t*) & eſt nommée par C. B. *Scilla vulgaris, radidice rubrâ* (*vel albâ*). C'eſt une racine bulbeuſe ou un oignon très-gros, composé de pluſieurs tuniques ou lames fort épaiſſes, viſqueuſes, ſucculentes, blanchâtres ou rougeâtres ſuivant l'eſpece, appliquées ou rangées les unes ſur les autres, qui a à ſa partie inférieure pluſieurs fibres aſſez groſſes par leſquelles il s'attache fortement à la terre. La Scille eſt d'une ſaveur âcre, amere, viſqueuſe & nauſeuſe. Elle croît dans les lieux qui avoiſinent la mer, & on nous l'apporte ordinairement d'Eſpagne, des environs de la Méditerrannée & quelquefois d'ailleurs.

Il y en a de deux eſpeces; ſçavoir, une blanche ou mâle, & l'autre rouge ou femelle, mais elles ne different en rien, & elles ont les mêmes propriétés:

(*t*) Genre de plante à fleurs en lys, compoſée de ſix pétales diſpoſés en rond.

ainſi on peut ſe ſervir de l'une ou de l'autre indiſtinctement, quoique la rouge ſoit plus en uſage. On ne lui donne cette préférence que parce qu'elle eſt plus commune. Ce remede eſt fort ancien, puiſque Dioſcoride, Pline & Galien le recommandoient à titre de diurétique & d'emménagogue, & pour diſſiper les embarras du foie & des différens viſceres du bas-ventre. Il eſt bien vrai que ce remede, malgré qu'il ait été négligé fort mal-à-propos pendant long-tems, a des vertus très-éminentes à titre d'apéritif, de diurétique, d'inciſif, & d'hydragogue. On l'emploie avec avantage dans l'apoplexie ſéreuſe, dans l'aſthme humide, dans les catarrhes opiniâtres des Vieillards, dans les toux humorales, dans la cachexie, la bouffiſſure, l'hydropiſie commençante; enfin, dans toutes les maladies qui dépendent de l'atonie ou du relâchement des ſolides, & dans les ſtaſes, la viſcoſité, l'inertie & la marche trop lente des liquides. On le donne en poudre depuis deux grains juſqu'à quatre; & en infuſion depuis trois grains juſqu'à ſix dans du vin blanc, du vinaigre ou autre liqueur appropriée. Enfin cette

Poudre n'a pas des effets moins heureux dans les Pilules ci-dessus.

CHAPITRE VI.

Des Syrops simples.

Tous les Syrops ne sont en général qu'un mêlange de sucre avec une décoction, infusion ou macération des racines, des fruits, des semences, des feuilles & des fleurs des plantes dont ils portent le nom.

On fait de deux sortes de Syrops, sçavoir, de simples & de composés. Il n'entre dans les premiers qu'une espece de médicament; les seconds sont composés de plusieurs ingrédiens.

Les Anciens les préparoient avec le miel; mais depuis la découverte de l'Amérique, on ne les fait plus qu'avec le sucre. Plusieurs des Syrops que l'on regarde aujourd'hui comme simples, étoient autrefois très-composés, & bien des gens y fondoient l'espoir des guérisons qu'ils vouloient opérer; mais depuis que l'on en a senti l'abus, que l'on a vu que pour les infusions, les décoctions & les sucs dépurés aqueux

il falloit deux livres de ſucre ſur dix-ſept onces de ces différentes liqueurs, & que l'on ſait combien les plantes y perdent de leur vertu, ſur-tout celles qui ont des parties volatiles, on ne s'en ſert preſque plus, ſi j'en excepte quelques Syrops ſimples & deux ou trois composés : encore n'ont-ils ordinairement d'uſage que pour former des bols, des opiates, &c. ou pour édulcorer des potions, des lohocs, des apozemes, &c. Ceux mêmes qui les ordonnent préſentement n'y ont preſque aucune confiance, & s'il n'étoit pas quelquefois néceſſaire de tromper le dégout que les malades ont pour les remedes en général, ou de donner une conſiſtance requiſe à quelques autres, tels que les bols, &c. ils ne s'en ſerviroient pas du tout. Une ſimple infuſion, décoction, macération ou le ſuc dépuré d'une plante quelconque, qui renferme le ſel eſſentiel ou l'eſprit recteur de la plante même, étant infiniment au deſſus de toutes ces préparations qu'une multitude d'ignorans ou de Charlatans nous vantent avec beaucoup d'emphaſe & d'entêtement. Ainſi

si je rapporte ici quelques Syrops simples & un composé, c'est plus pour me conformer au Tarif que je suis, que pour la foi que j'y ajoûte, quoiqu'on y ait choisi & spécifié ceux qui de ce genre ont un effet le plus marqué.



ARTICLE I.

SYROP DE CAPILLAIRE, Syrupus Capillorum Veneris.

ON prépare ce Syrop avec une infusion d'une once de Capillaire de Canada dans six livres d'eau commune, & quatre livres de sucre. On l'aromatise, si on le juge à propos, avec l'eau de fleurs d'orange.

VERTUS.

On attribue à ce Syrop la même vertu qu'à la plante dont il porte le nom, & à ce titre on le croit pectoral, incisif, apéritif, diurétique, atténuant, expectorant & adoucissant; ainsi son usage convient pour prévenir les fluxions & les guérir, pour soulager les Asthmatiques, & les malades qui sont

exposés aux différentes affections de poitrine, telles que la toux, le rhûme, la pleurésie, &c., pour remédier aux scrophules, & diminuer la chaleur fébrile, & enfin pour favoriser l'expectoration & faciliter l'écoulement des regles.

Sa dose est depuis demi-once jusqu'à une once & demie dans les émulsions, potions, juleps, apozemes, tisanes, & avec pareille quantité d'huile d'amandes douces, &c.

REMARQUES.

Les plantes Capillaires sont celles qui n'ont pas de tige principale, & qui portent leurs graines sur le dos de leurs feuilles. Il y en a cinq principales. Mais le Capillaire dont on se sert aujourd'hui le plus communément, est celui qui nous vient du Canada, connu sous le nom, *d'Adiantum fruticosum Brasilianum* C. B. P. La tige de cette plante est menue, dure, de couleur rouge foncée, longue de douze à quinze pouces ou environ; elle se divise en plusieurs branches, & porte des feuilles vertes, obtuses, dentelées d'un côté seulement, & entieres de

l'autre, d'une odeur ſuave, d'un goût agréable, légerement amer & aſtringent. Il eſt ſi commun en Canada, que l'on s'en ſert en guiſe de foin pour envelopper les marchandiſes; mais quand on veut l'avoir propre pour l'uſage de la Médecine, il faut le renfermer exactement dans des boëtes, afin qu'il conſerve ſon odeur.

Le Syrop de Capillaire qui eſt de l'uſage le plus fréquent, ne nous a pas paru répondre abſolument à toutes les vertus qu'on lui donne; car ſon principe odorant dans lequel elles réſident, ſe diſſipe en grande partie dans l'évaporation qu'il s'en fait, lorſqu'on prépare ce Syrop, de façon qu'il n'y reſte, pour ainſi dire, que ſa partie extractive. S'il eſt donc atténuant, inciſif, expectorant, on doit bien penſer qu'il emprunte toutes ces qualités plûtôt du ſucre, qui les contient lui-même, que du Capillaire, qui nous ſemble ſeulement adouciſſant : encore cette propriété lui vient-elle de la quantité d'eau dans laquelle on le fait infuſer; & s'il conſerve quelquefois l'odeur du Capillaire, elle ne vient que de ce qu'on a repaſſé ce Syrop encore bouillant

ſur d'autre Capillaire haché groſſierement, ce qui lui reſtitue une partie de ſa vertu.

Tous les Syrops qu'on eſt obligé de cuire à la plume, dans la crainte qu'ils ne moiſiſſent ou qu'ils ne ſe décompoſent promptement, comme ceux que l'on deſtine pour les Vaiſſeaux, n'ont pas à beaucoup près les vertus de la plante naturelle, ce que prouve démonſtrativement le goût empyreumatique de preſque tous ces Syrops : ainſi leur uſage à titre de ſpécifique ſeroit abuſif & chimérique. On doit penſer de même à peu près ſur les effets & les propriétés des Syrops en général : c'eſt pourquoi on doit toujours préférer les ſimples décoctions, infuſions, &c. des plantes mêmes, comme nous avons dit ci-deſſus, à toutes ces compoſitions diſpendieuſes, puiſqu'elles leur ſont inférieures à beaucoup d'égards.



ARTICLE II.

SYROP DE GUIMAUVE, *Syrupus de Althæâ.*

CE Syrop eſt compoſé avec les racines de guimauve, ſix onces; l'eau commune, huit livres; & ſucre, ſix livres.

VERTUS.

Ce Syrop eſt un peu viſqueux; & il a les mêmes vertus que celles de la plante dont il eſt compoſé. Il convient dans la toux, le rhume, la pleuréſie, dans toutes les maladies de poitrine, & dans celles qui dépendent de tenſion, d'acrimonie, de phlogoſe ou d'inflammation. Il eſt fort relâchant & adouciſſant.

Sa doſe eſt depuis une once juſqu'à deux dans les potions, lohocs, apozemes ou dans quelqu'autre véhicule convenable, comme le précédent.

REMARQUES.

La Guimauve eſt un genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ouverte. On ne ſe ſert ordinaire-

ment en Médecine que de ſa racine. On a ſoin d'en ôter la partie ligneuſe qui en occupe le milieu. Si on en fait entrer dans quelque tiſane, on ne doit la mettre qu'à la fin de l'ébullition, parce qu'elle rendroit la boiſſon trop épaiſſe, trop mucilagineuſe & trop dégoûtante, & elle nuiroit à l'eſtomac par le trop grand relâchement qu'elle lui cauſeroit. *Voyez* à la page 170 & ſuivantes.

ARTICLE III.

Syrop de Diacode, *Syrupus de papavere albo*, vulgò *Diacodium.*

On prépare ce Syrop avec les têtes de pavot blanc ſeches dont on aura ôté les ſemences, une livre; l'eau commune, ſeize livres; ſucre, quatre livres.

Vertus.

Ce Syrop eſt calmant, antiſpaſmodique, anodyn, un peu narcotique, & diaphorétique. Il convient dans les occaſions où il faut appaiſer les dou-

leurs, dans quelque partie que ce ſoit, calmer la toux, le délire, les convulſions, le hoquet, le vomiſſement, les tranchées, les maux de ventre, & favoriſer l'écoulement des regles ſupprimées par une conſtriction ſpaſmodique des vaiſſeaux uterins. On l'emploie dans les émulſions, les juleps, les potions, les tiſanes, &c.

Sa doſe eſt depuis deux gros juſqu'à demi-once, & même plus, ſi le malade y eſt accoutumé.

REMARQUES.

Ce Syrop qui ſe fait avec les têtes de Pavot blanc, & dont les effets ſont bien plus marqués que ceux des précédens, convient dans les cas rapportés ci-devant; mais en même tems il exige des précautions infinies dans ſon adminiſtration (*u*). C'eſt

(*u*) Dans la confection de ce Syrop, il ſe trouve trop d'eau relativement au ſucre, de façon que le principe narcotique qu'il devroit naturellement contenir, ſe diſſipe, eu égard à ſa volatilité, par la trop longue cuiſſon que l'on eſt obligé de lui donner, pour en former un Syrop d'une conſiſtance requiſe. Conſéquemment, il n'a pas à beaucoup près la vertu qu'on lui attribue, lorſqu'on a ſuivi

pourquoi il faudra voir ce que nous dirons dans la ſuite, lorſque nous traiterons des narcotiques en général, & du laudanum en particulier : ainſi nous y renvoyons nos Lecteurs.

Le Pavot blanc, *Papaver album*, C. B. P. *Papaver hortenſe ſemine albo, ſativum*, Dioſcorid. eſt une plante dont la tige eſt rameuſe, haute de trois à quatre pieds, & la fleur en roſe blanche ou purpurine. Ses ſemences ſont petites, rondes, blanches, & renfermées dans une coque à peu près de la figure & de la groſſeur d'un œuf de poule ordinaire; laquelle eſt couronnée d'un chapiteau fait en étoile. L'intérieur de cette coque eſt garni de pluſieurs lames ou feuillets minces, qui tiennent tout au tour de ſes parois. Toute la vertu narcotique du Pavot blanc, réſide dans cette coque ou tête ; car on ne reconnoît aux ſemences qu'une vertu adouciſſante & pectorale. Elle entre dans les émulſions ordinaires, à la

ſcrupuleuſement la formule du *Codex* dans ſa préparation : ainſi on y aura égard ſuivant les circonſtances.

dose de deux jusqu'à trois gros. C'est de la tête des Pavots blancs qui croissent dans les pays Orientaux, que l'on tire l'opium. *Voyez* à la page suivante 133.

ARTICLE IV.

SYROP DE MURES, *Syrupus de Moris.*

CE Syrop se prépare avec les Mures cueillies avant leur maturité, & du sucre blanc; de chaque quatre livres.

VERTUS.

Ce Syrop qui est visqueux & acide, est rafraîchissant, astringent, antiseptique, détersif & résolutif. Il convient lorsque l'on est altéré, dans les fiévres intermittentes, continues, ardentes, putrides & malignes, dans les diarrhées bilieuses & les légeres dyssenteries. On en met dans les gargarismes, contre les fausses esquinancies, les inflammations des amygdales & des glandes du fond de la bouche, le relâchement de la luette, &

pour déterger les ulceres de la gorge.

Sa dofe eft depuis une once jufqu'à une once & demie dans une pinte de liqueur quelconque.

REMARQUES.

On ne fe fert en Médecine que du fruit du Murier noir, ou des jardins, nommé par C. Bauhin, *Morus fructu nigro*. Ce fruit eft trop connu pour en donner ici la defcription. On en prépare le Syrop dont il eft ici queftion, qui ne differe du *Diamorum* des Anciens, qu'en ce que le *Diamorum* étoit préparé avec le miel, & que ce Syrop l'eft avec le fucre. Lorfqu'on l'emploie dans les gargarifmes, on ne doit point s'en fervir indifféremment dans tous les périodes de l'inflammation de la gorge ; car, étant répercuffif à raifon de fon acidité, il feroit dangereux dans le commencement des inflammations en général. Dans les cas ci-deffus, on aura donc recours d'abord aux gargarifmes adouciffans, tempérans & délayans, & enfuite on en viendra à l'ufage du fyrop de Mures qui alors en procurera & en hâtera la

résolution. On doit penser de même à l'égard de tous les répercussifs appliqués extérieurement.

CHAPITRE VII.

Des Syrops Purgatifs.

Ces Syrops ne different des précédens qu'en ce qu'il y entre des drogues purgatives, c'est-à-dire, celles qui produisent une évacuation sensible par les selles.

ARTICLE I.

Syrop de Fleurs de Pêcher, Syrupus florum Persicorum.

On compose ce Syrop avec fleurs de pêcher, quatre livres; on en fait infuser jusqu'à trois fois pareille quantité dans eau commune, huit livres; sucre, cinq livres.

Vertus.

Ce Syrop est purgatif, anthelminthique, fébrifuge, stomachique, inci-

ſif & apéritif. On le donne dans la cachexie & dans les obſtructions des viſceres du bas-ventre.

Sa doſe eſt depuis demi-once juſqu'à deux onces dans des potions purgatives, apozemes, &c. On s'en ſert auſſi dans la confection des bols, opiates, &c. en y ajoutant les drogues pulvériſées convenables à la maladie que l'on a à traiter. On peut le donner ſeul aux enfans à la doſe d'une once.

REMARQUES.

Comme ce Syrop eſt échauffant, on ne le donnera pas lorſque le malade aura de la fiévre, ou quand il reſſentira un peu de chaleur. Il convient particulierement aux enfans, lorſqu'on leur ſoupçonne des vers. Quoique les fleurs de Pêcher ſoient rangées dans la claſſe des purgatifs-doux,, elles ne laiſſent pas quelquefois d'avoir un peu d'activité, & de cauſer des tranchées & des évacuations abondantes: en ce cas on ne les preſcrira pas aux perſonnes qui ont les entrailles ſenſibles, & les fibres nerveuſes ſuſceptibles d'irritabilité.

Le Pêcher, *Perſica, molli carne & vulgaris, viridis & alba* C. B. P. eſt un arbre fort connu dont les fleurs ſont diſpoſées en roſes, de couleur rouge tendre, un peu odorantes, d'une ſaveur amere, aromatique, qui n'eſt pas abſolument diſgracieuſe. Elles ſont purgatives & vermifuges.

CHAPITRE VIII.

DES MIELS.

NOUS ne rapporterons ici que les Miels le plus en uſage, & ceux qui ſont ſeulement ſpécifiés dans le Modele que nous ſuivons.

ARTICLE I.

MIEL COMMUN, Mel commune.

TOUT le monde ſait que le Miel eſt l'ouvrage des Abeilles. C'eſt une ſubſtance mucilagineuſe, douce, ſucrée qu'elles enlevent & recueillent de deſſus les fleurs, ſans en altérer la

beauté ni l'éclat. Le Miel eſt renfermé dans la partie de la fleur que l'on nomme le *Nectarium*, qui, ſelon Linnœus, eſt composé d'eſpeces de glandes ſituées au fond du calice des fleurs, leſquelles contiennent cette liqueur miellée. Les Abeilles la prennent par le moyen de leur trompe, & elles en rempliſſent leur eſtomac pour la façonner, & pour la verſer enſuite dans des alvéoles ou loges exagones régulieres qu'elles ont formées avec de la cire pour leur ſervir de nourriture.

Il y a deux ſortes de Miel en général, l'un blanc, & l'autre jaune.

Le Miel blanc ſe tire des gâteaux de cire nouvellement faits. On les rompt, & on les poſe ſur des claies d'oſier ou des napes, au travers deſquelles il découle ; ce Miel ſe nomme *Miel vierge*. On en tire encore d'autre Miel par expreſſion, mais comme il s'y trouve un peu de cire, il eſt inférieur en qualité au premier. Le Miel blanc qui vient du Languedoc, s'appelle *Miel de Narbonne*. Il eſt le meilleur pour l'uſage intérieur, le plus agréable au goût, & celui qui con-

tient des principes plus actifs & plus efficaces que le jaune. Il vient cependant du Miel blanc d'autres pays, qui ne laisse pas d'être presque aussi bon. Cette supériorité de bonté du Miel de Narbonne ne lui vient que de ce que les Abeilles sucent en ce pays le romarin, le thim, le serpolet, & beaucoup d'autres plantes odoriférantes de cette espece, qui lui donnent une odeur douce, balsamique & aromatique, & un goût délicieux.

Le Jaune se fait avec toutes sortes de gâteaux que l'on met à la presse dans des sachets de toile. Ce miel est plus âcre que le blanc : aussi est-il plus laxatif que ce dernier, plus détersif, & plus communément employé pour l'extérieur.

Le Miel differe beaucoup suivant la saison de l'année dans laquelle on le recolte, suivant la nature & l'âge des Abeilles, suivant la différence du pays où elles le forment, comme Pline l'a très-bien remarqué, & enfin suivant sa couleur, sa consistance, sa saveur & le tems depuis lequel il a été extrait de la cire. On doit toujours préférer le nouveau au vieux. On em-

ployoit autrefois le Miel dans toutes les occasions où nous nous servons aujourd'hui du sucre pour l'usage intérieur.

Nous n'entrerons point ici dans l'analyse chymique du Miel, car elle nous écarteroit trop de notre sujet.

Le Blanc est particulierement employé pour l'usage intérieur, & le Jaune dans les lavemens, les gargarismes, les onguens, les suppositoires, les digestifs, & les autres préparations extérieures.

VERTUS.

Le Miel est atténuant de l'humeur bronchiale, expectorant, incisif, diurétique, antiputride, adoucissant, relâchant, détersif, balsamique, pectoral, anodyn; on s'en sert dans les fausses esquinancies, les pleurésies, péripneumonies. Il convient aux vieillards, aux asthmatiques, aux catarrheux, & aux tempéramens froids & pituiteux. Le Miel étendu sur du pain de seigle, corrige les mauvaises qualités de celui qui est chargé d'ergot. En un mot il est préférable à bien des égards au sucre, si notre délicatesse ne nous séduisoit, & ne nous trompoit pas fort souvent.

Sa dose est depuis une once jusqu'à une once & demie dans une livre de liquide quelconque. Il entre aussi dans les bols, opiates, &c. en guise de Syrop, pour leur donner la consistance requise.

REMARQUES.

Le Miel nouveau peut servir à titre d'aliment & de médicament. Pris comme aliment, il fortifie l'estomac, favorise les digestions, entretient la liberté du ventre, & conséquemment produit un chyle doux & balsamique, propre à former un sang riche & de bonne qualité. C'est, suivant Athenée, la raison pour laquelle les peuples de Corse vivoient fort long-temps, par rapport au grand usage qu'ils en faisoient anciennement, & que Démocrite le conseilloit à ceux qui lui demandoient les moyens de parvenir sans infirmité à un âge avancé. Vedius Pollio (*x*) qui jouissoit d'une parfaite santé à l'âge de cent ans passés, lui devoit également ce bienfait, suivant la réponse qu'il fit à Auguste.

(x) *Intus mulso, foris oleo.* Plin. lib. 22. cap. 24.

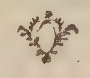
Comme il eſt flatueux, il pourroit cauſer aux perſonnes qui auroient les entrailles ſenſibles ou échauffées, des coliques violentes, des tranchées ou des vomiſſemens continuels : ainſi on le leur interdiroit. D'ailleurs ſi ces accidens exiſtoient & ſe manifeſtoient chez elles, on y remédieroit par l'uſage des ſudorifiques. Il nuiroit auſſi dans les jeunes gens, dans les tempéramens ſecs, bilieux & ſanguins, parce qu'il fermente facilement : d'où Actuarius (*y*) a dit que ce qui eſt doux dans le miel, ſe change alors néceſſairement en bile.

Lorſqu'on le prend à titre de médicament, il a les vertus que nous venons de lui aſſigner, pourvu que le tempérament du malade s'en accommode : cependant quelque bonne qualité qu'il ait, il ſeroit contr'indiqué dans la jauniſſe, les obſtructions du foie, & dans tous les cas où on auroit à craindre de porter trop de feu dans la maſſe du ſang & des humeurs en général, ou de cauſer une trop vive irritation dans les ſolides. On

(*y*) *Cap.* 8. *Lib. de Spirit. anim. mot.*

s'en abſtiendra donc s'il y a de la fiévre ou de la chaleur.

Suivant ce que nous venons de rapporter des qualités du Miel, on voit qu'il eſt plus irritant que relâchant, & que s'il poſſede cette derniere qualité, il ne le fait qu'accidentellement, à raiſon de la quantité d'eau dans laquelle on l'étend, & aux ſymptômes qu'il calme : malgré cela on peut s'en ſervir à ce titre, en faiſant attention aux remarques que nous avons faites à ſon égard. Une précaution néceſſaire, lorſqu'on fait entrer le Miel dans quelque préparation ou véhicule quelconque, c'eſt de ne le pas laiſſer long-tems ſur le feu, parce qu'il perd dans l'ébullition ſes principes doux & aromatiques en quoi conſiſte ſa principale vertu. Enfin on en fait pluſieurs boiſſons agréables & ſalutaires par le moyen de la fermentation; mais comme elles ne ſont pas de notre reſſort, nous les paſſons ici ſous ſilence.



ARTICLE II.

MIEL DE NARBONNE, *Mel Narbonenſe.*

NOUS en avons parlé aſſez amplement dans l'Article précédent, ainſi on n'a qu'à le conſulter.

ARTICLE III.

MIEL ROSAT, *Mel Roſatum* ſivè *Rhodomel.*

CETTE préparation conſiſte à faire infuſer une livre de fleurs de roſes rouges ou de Provins, dans quatre livres d'une décoction du calice des mêmes fleurs, en ajoutant au tout ſix livres du meilleur Miel, que l'on fait cuire en conſiſtance de Syrop.

VERTUS.

Ce remede eſt un excellent déterſif & un peu aſtringent. On s'en ſert ordinairement dans les gargariſmes, les injections déterſives & vulnéraires, les lavemens aſtringens, & dans les

opiates pour blanchir les dents. On y joint auſſi quelques gouttes d'eſprit de vitriol pour les aphtes ou petits ulceres qui viennent à la bouche, que l'on touche avec ce composé par le moyen d'un morceau de linge ou d'un pinceau de charpie.

Sa doſe eſt proportionnée à l'eſpece de remede dans laquelle on le fait entrer. Par exemple, dans les gargariſmes, on en met une once ſur une chopine d'eau d'orge ou de quelqu'autre liqueur; & dans les lavemens, depuis deux onces juſqu'à quatre. On en augmente plus ou moins la doſe ſuivant les cas différens.

REMARQUES.

Le Miel Roſat doit être parfaitement clair, tranſparent, & avoir une belle couleur rouge tirant ſur celle des roſes ſeches. Il eſt d'un uſage le plus fréquent, & on peut s'en ſervir, comme nous venons de le dire, dans les occaſions où les déterſifs & les aſtringens ſont indiqués, comme à la fin de la dyſſenterie. Ce remede auroit certainement une odeur plus agréable, & un meilleur effet, ſi on ne faiſoit pas

bouillir le Miel & les roses autant qu'on le fait ordinairement, & si on faisoit infuser les calices des roses avec leurs pétales. On en sent trop bien les raisons pour les rappeller ici.

La rose de Provins. *Voyez* à la page 193, & suivantes du 1er. tome.

CHAPITRE IX.

DES TROCHISQUES.

LES Trochisques sont des médicamens réduits d'abord en poudre très-fine que l'on incorpore dans quelque liqueur, suc ou mucilage, & que l'on fait sécher ensuite, après leur avoir donné telle forme qu'on le juge à propos. Les Anciens les avoient inventés pour conserver long-tems la vertu des médicamens, & pour réunir celle de plusieurs. Ils ne s'en servoient ordinairement que dans les maladies de la poitrine, & dans la puanteur de la bouche; dans ce dernier cas, ils leur donnoient différens noms, tels que ceux de pastille, de rotule, &c.

ARTICLE I.

YEUX D'ÉCREVISSES PRÉPARÉS; Oculi Cancrorum.

CETTE préparation consiste à réduire en poudre subtile sur le porphyre des Yeux d'Écrevisses, après les avoir bien lavés auparavant dans de l'eau chaude pour leur ôter leur odeur, pour en séparer la poussiere qui peut y être attachée, & pour en former ensuite des Trochisques que l'on fait sécher à l'ombre pour s'en servir au besoin. Mais comme ces prétendus Yeux d'Écrevisses ne sont pas absolument communs, on prépare plus ordinairement ces Trochisques avec les coquilles des lacs & des rivieres séchées au four, que l'on substitue à ces Yeux, en suivant le même procédé que ci-dessus.

VERTUS.

Les Yeux d'Écrevisses adoucissent les aigres de l'estomac, & sont employés en qualité d'absorbans, de diurétiques, de résolutifs & de vulnérai-

res. On les donne pour arrêter le vomiſſement, dans le *Soda*, pour calmer les cours-de-ventre, & autres maladies de cette eſpece. Quelques-uns même leur attribuent une vertu fébrifuge ; mais cette opinion eſt d'autant plus fauſſe qu'il eſt impoſſible de démontrer que la cauſe des fiévres intermittentes conſiſte dans un acide, puiſque le contraire eſt démenti par l'expérience. Ils entrent dans les bols, opiates, émulſions, potions, &c.

La doſe en eſt depuis douze grains juſqu'à un demi-gros.

REMARQUES.

Les Écreviſſes, *Cancri fluviatiles*, que l'on trouve en grande quantité en Hongrie, en Lithuanie, dans la Marche & dans la Tartarie, ſont du genre des cruſtacées. Elles ſont fréquemment employées à titre d'aliment. Ce que l'on nomme improprement Yeux d'Écreviſſes, ſont des pierres qui ſe trouvent attachées extérieurement à l'eſtomac des Écreviſſes d'eau douce, dans l'Été. Elles ſe forment de la matiere que fournit la membrane de leur eſtomac, qui ſe réſout peu à peu dans

le tems qu'elles doivent quitter leur coquilles; & une fois qu'elles l'ont quittée, elles se résolvent de nouveau comme pour former les premiers rudimens, & les étamines de la nouvelle coquille qui les doit recouvrir. Les Yeux d'Écrevisses qui sont un médicament terreux, acquierent un caractere salin en se mêlant avec les acides du corps humain, & deviennent par-là un résolutif assez efficace contre les affections asthmatiques, & pour dissoudre le sang extravasé ou coagulé, comme dans les contusions, &c. On les prescrit fort communément aux enfans dans l'estomac desquels il y a souvent des aigres ou des acides qui, joints avec les Yeux d'Écrevisses, y produisent quelquefois l'effet des purgatifs, & entraînent les vers hors du canal intestinal. En formant ainsi des sels moyens ou neutres, ils peuvent donc par accident agir en qualité d'apéritifs ou de résolutifs, à cause du sel neutre dont ils ont pris la nature (z).

(z) Notez qu'ils ne deviennent purgatifs que par accident; car s'ils ne rencontroient pas d'acides dans l'estomac ou dans les premieres

Il ſeroit cependant dangereux de les donner à ces enfans dans les maladies aiguës, dans la fiévre, & lorſqu'on ſoupçonne une phlogoſe ou une inflammation, dans la crainte qu'ils ne formaſſent des concrétions dures & ſolides, capables de leur cauſer des obſtructions dans les glandes du méſentere, ou de boucher les orifices des vaiſſeaux lactés; ce qui les jetteroit dans l'atrophie, le maraſme ou dans des cours-de-ventre incurables. Ils ont un meilleur effet dans les maladies chroniques, pourvu qu'on ait attention de les donner à petite doſe, de les marier avec des purgatifs, des ſtomachiques & des amers, & enfin, d'en ſuſpendre l'uſage de tems en tems pour donner à leur place de légeres purgations. On en preſcrit encore à ceux qui prennent le lait, lorſqu'on craint qu'il ne s'aigriſſe dans leur eſtomac, & dans les premieres voies. On doit dire la même choſe des autres abſorbans terreux, & de toutes les eſpe-

voies, ils ſeroient ſans effets, ou formeroient des corps ſolides, comme nous l'avons dit ci-devant.

ces de cruſtacées (&) & de teſtacées (*) qui ont la même vertu & les mêmes principes, dont il faut toujours prévenir l'âcreté par un excipient convenable, tel que les Syrops, les conſerves appropriées, &c. afin d'empêcher leur action ſur la bouche & ſur l'œſophage, ſur-tout chez les enfans. Les Anciens s'en ſervoient pour la petite vérole, la rougeole, & les fiévres malignes; mais depuis que l'on a mieux connu la vraie cauſe de ces maladies, on ne s'en eſt plus ſervi.

ARTICLE II.

Bol d'Arménie, *Bolus Armena vel Orientalis.*

Le Bol d'Arménie eſt une terre graſſe, argilleuſe & très-ferrugi-

(&) Les Cruſtacées ſont des animaux qui n'ont point de ſang, & dont le corps eſt couvert d'une ſubſtance ſolide que l'on nomme Taie, *Cruſta*, tels ſont les Crabes, les Écreviſſes, &c.

(*) Les Teſtacées ſont ceux qui ſont couverts d'un *Teſt* dur, comme toutes les eſpeces de coquillage, ce qui en fait ſeulement la différence.

neuſe qui contient moins de terre calcaire que la terre ſigillée, d'une couleur rouge, douce au toucher, peſante, qui teint facilement les mains, & s'attache à la langue, à laquelle elle imprime un ſentiment d'aſtriction aſſez marqué. On nous l'apportoit autrefois d'Arménie & du Levant; mais depuis qu'on a reconnu que le Bol qui eſt en France, comme à Blois, à Saumur, a les mêmes propriétés que le premier, on l'a employé aux mêmes uſages & dans les mêmes circonſtances. Sa préparation conſiſte à le purger des graviers qui s'y trouvent, en le lavant pluſieurs fois dans l'eau, & en le faiſant ſécher enſuite.

VERTUS.

On a anciennement attribué au Bol d'Arménie une vertu alexipharmaque, anti-acide & aſtringente, & en conſéquence on l'a donné dans les cours-de-ventre invétérés, les dyſſenteries, les hémorragies tant internes qu'externes, dans le crachement de ſang. Il entroit dans les bols ordinaires, les opiats, les pilules, &c.

Sa doſe étoit depuis dix grains juſqu'à un demi-gros & même plus, ſuivant les circonſtances.

Extérieurement il a également paſſé pour aſtringent & répercuſſif.

REMARQUES.

On trouve dans les ouvrages de Galien que le Bol d'Arménie fut un remede efficace dans la Peſte qu'il décrit *lib. 9. ſimpl. cap.* 7. parce que dit-il, tous ceux qui en prirent pendant cette épidémie, furent guéris, au lieu que ceux qui n'en firent point d'uſage périrent tous: c'étoit même, ſelon cet Ancien, le ſeul ſecours qu'on pouvoit leur porter. Malgré tout le reſpect & la vénération que nous ayons pour la mémoire de ce grand homme, nous oſons dire que, dans une pareille circonſtance, ce ſeroit plutôt à l'expérience qu'au raiſonnement à décider d'un effet auſſi ſurprenant; car toutes les recherches des plus célebres Chymiſtes ne nous montrent point cette vertu dans les terres bolaires ordinaires, qui même, en général, n'ont gueres de propriétés

médicinales. Quoique quelques Auteurs aient particulierement attribuée à ce bol-ci une vertu alexipharmaque, elle nous paroît fort douteuse. Si d'ailleurs il a celle d'un astringent, il ne la doit qu'aux parties ferrugineuses qu'il renferme, ou à l'acide vitriolique que contiennent toutes les terres argilleuses qui ne sont pas pures : ainsi il est permis de suspendre son jugement à cet égard, jusqu'à ce qu'on n'en ait des preuves plus certaines ; car, suivant Hunkel, l'usage de ces terres n'est propre qu'à engendrer & à augmenter les calculs.

ARTICLE III.

TUTHIE PRÉPARÉE, *Tuthia præparata.*

LA préparation de la Tuthie consiste, selon Lemery, à la laver plusieurs fois dans l'eau, & à la réduire en poudre sur le porphyre avec un peu d'eau. Les Anciens la faisoient calciner, mais on a observé que cette calcination étoit très-inutile.

VERTUS.

Cette poudre eſt deſſicative, déterſive, propre pour arrêter le larmoyement, & pour guérir les maladies des yeux cauſées par quelques petits ulceres de la cornée, pour les hémorroïdes, les écorchures des enfans, & pour deſſécher & cicatriſer les plaies & les ulceres en général.

Son uſage eſt borné à l'extérieur. On en met dans la plûpart des collyres, ou on en ſouffle dans les yeux, par le moyen d'un tuyau de plume à écrire.

Sa doſe eſt proportionnée à la grandeur des plaies ou des ulceres, ou à la quantité des collyres dans leſquels elle entre. On en met en général depuis demi-gros juſqu'à un gros, dans quatre ou cinq onces de liquide quelconque.

REMARQUES.

La Tuthie eſt une ſubſtance métallique, formée en écailles de différentes grandeurs & épaiſſeurs, dure, griſe, qui s'amaſſe & s'attache, en maniere de ſuie, dans l'intérieur des fourneaux des

fondeurs en bronze: Elle paroît être un mêlange de cuivre & de pierre calaminaire. On la tiroit autrefois d'Alexandrie, mais elle vient actuellement d'Allemagne & de Suede, où les fonderies de cuivre sont fort nombreuses.

Zwelfer & quelques auteurs recommandent de laver la Tuthie avec de l'eau de roses ou autres eaux distillées; mais ce sont des frais dispendieux & inutiles, puisqu'elle n'a pas plus d'efficacité que celle qui l'est dans l'eau commune. Cette préparation fait un remede fort doux que l'on peut employer selon Galien (§) dans les cas que nous venons d'exposer ci-dessus. Elle a un meilleur effet lorsqu'on la joint avec les eaux, que quand on l'incorpore avec les onguens.

(§) *Cap. 2. Lib 4. de Comp. med. local.*



CHAPITRE

CHAPITRE X.

Des Eaux cordiales & spiritueuses.

ON a ainsi nommé toutes les Eaux distillées que l'on croit propres à ranimer le mouvement du cœur & de la circulation, & à réveiller l'oscillation des solides, lesquelles sont presque toutes tirées avec l'esprit de vin qui s'est chargé par la distillation du principe odorant des substances dont elles sont composées.

ARTICLE I.

Eau de Mélisse composée ou Eau des Carmes, Aqua Melissæ composita.

CEtte Eau est composée de feuilles seches de Mélisse, quatre onces ; de zestes de citron, deux onces ; de noix muscade, de coriandre, de chacune une once ; de girofles, de canelle, de racine d'angélique de Boheme, de chaque une demi-once ; d'esprit de

vin rectifié, deux livres; d'Eau de Mélisse distillée au bain-marie, une livre.

VERTUS.

Cette Eau est aromatique, cordiale, antiseptique, alexitere, antispasmodique, céphalique, stomachique, emménagogue, antihystérique, discussive & résolutive. On s'en sert dans les foiblesses d'estomac & autres, dans les palpitations de cœur, la paralysie, les contusions, les échymoses, les douleurs rhumatismales anciennes, dans les chutes ou dans les coups faits par quelqu'instrument contondant. On en met au nez, on en frotte les tempes dans les foiblesses, on en applique sur les parties contuses pour en résoudre le sang épanché, & on en fait prendre de vingt à trente gouttes dans deux ou trois onces d'eau, de vin, ou autre liqueur cordiale. On la donne même quelquefois pure, à la dose d'une cuillerée à caffé ou deux. Cela dépend des circonstances & de la longueur des syncopes.

REMARQUES.

La Mélisse qui donne le nom à cette

composition, est connue sous celui de *Melissa hortensis* C. B. P. C'est un genre de plante à fleur monopétale labiée. Ses tiges sont hautes d'environ deux pieds, quarrées, rameuses & assez fragiles. Ses feuilles sont oblongues, d'un verd sombre, dentelées en leurs bords, hérissées d'un poil follet, d'une odeur de citron & d'un goût un peu âcre; elles ressemblent à celles du baume des jardins. Ses principales vertus consistent dans ses principes aromatiques, & dans son huile essentielle. Elle est cordiale, stomachique & emménagogue. On en fait usage en guise de thé. On l'emploie avec succès dans la mélancolie, les fiévres malignes, même dans l'apoplexie & autres maladies comateuses.

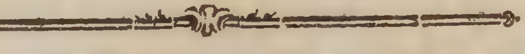
L'Eau spiritueuse que l'on en compose avec les ingrédiens ci-dessus (*a*)

(*a*) M. Baumé dans ses Élém. de Phar. pag. 335, ajoute huit livres d'esprit de vin rectifié dans la composition de cette Eau, & en retranche l'Eau de Mélisse distillée au bain-marie. Nous pensons que ce procédé doit fournir une Eau de Mélisse mieux composée, & plus chargée de l'huile essentielle des ingrédiens qui y entrent.

eſt cette Eau ſi vantée ſous le nom d'Eau des Carmes, dont ces Religieux ont voulu pendant long-tems faire un ſecret impénétrable, quoiqu'ils n'en fuſſent pas les inventeurs; car ce fut M. Homberg qui la compoſa pour le célebre Pere Sebaſtien, qui s'en étant bien trouvé, en demanda la formule à ce Médecin pour la faire compoſer par le Frere Apothicaire de ſon Ordre. Depuis ce tems ces Religieux ſe ſont arrogés le droit de la vendre publiquement fort cher, & de lui prodiguer, à l'imitation des Charlatans, les éloges les plus faſtueux, comme on le peut voir dans le programme qu'ils débitent journellement avec les fioles d'Eau. Mais il eſt prouvé démonſtrativement que tous les Apothicaires la compoſent aujourd'hui au moins auſſi bien, pour ne pas dire mieux, que ces premiers, & que la ſupériorité de vertu que le Public, fauſſement prévenu, lui attribue, eſt purement imaginaire.

Il y a outre cela une Eau de Méliſſe ſimple, qui n'eſt que la diſtillation de la plante, & qu'il ne faut pas confondre avec la ſpiritueuſe. Elle échauffe beaucoup moins que cette derniere:

ainsi on pourra la prescrire plus librement pour l'usage intérieur, lorsqu'il ne sera pas nécessaire de stimuler fortement le genre nerveux, mais seulement d'en réveiller le ton. Elle entre également dans les potions cordiales, alexiteres, &c. en la donnant à plus forte dose, comme de trois à quatre onces.



ARTICLE II.

Eau de Canelle Orgée, Aqua Cinnamomi hordeata.

L'Eau de Canelle orgée n'est autre chose que de l'Eau d'orge ordinaire, dans laquelle on fait macérer pendant deux ou trois jours la Canelle, & que l'on soumet ensuite à la distillation.

Vertus.

Cette Eau est cordiale, stomachique-chaude, antiseptique, alexitere & carminative. Elle convient dans les foiblesses d'estomac, & pour rétablir les forces abbatues après les longues maladies. On en met dans les potions cordiales ordinaires, & dans les purgations pour en corriger le mauvais

goût, pour éviter qu'elles ne causent des tranchées, & pour chasser les vents, parce qu'elle augmente le ressort des fibres de l'estomac & des intestins.

Sa dose est depuis demi-once jusqu'à une once.

REMARQUES.

Il ne faut pas confondre cette Eau de Canelle orgée avec la spiritueuse, qui a une odeur plus forte & une saveur plus piquante que cette premiere. Elles different en ce que dans l'une la Canelle a été en macération dans l'Eau d'orge, & que dans l'autre elle l'a été dans l'eau-de-vie : c'est ce qui fait qu'on ne doit point mettre cette derniere dans les potions, à moins que le malade ne fût si foible qu'on ne craignît pour ses jours, ou qu'il ne fût exposé à des syncopes fréquentes, à des vertiges continuels, ou à quelque affection comateuse. La dose de la Spiritueuse est depuis demi-gros jusqu'à deux gros, & même quelquefois plus suivant l'exigence du cas. L'Orge n'ajoute aucune vertu à cette Eau de Canelle Orgée : ainsi, on pourroit

très-bien la compoſer avec l'eau commune, comme le marque le *Codex*, parce que c'eſt uniquement dans l'huile eſſentielle, que la Canelle contient, que réſide cette vertu, ce qui doit lui donner une couleur trouble & laiteuſe, lorſqu'elle eſt fraîche & bien faite; car lorſqu'elle eſt claire, c'eſt une preuve qu'elle s'eſt dépouillée de cette huile en vieilliſſant, & qu'elle ne vaut rien. Il n'en eſt pas de même de la Spiritueuſe qui eſt toujours limpide, à moins qu'on n'y ajoute de l'eau (*b*), parce que l'eſprit de vin, qui eſt le diſſolvant propre de l'huile eſſentielle, l'empêche de ſe précipiter dans cette préparation : auſſi celle-ci eſt-elle bien plus irritante, & porte-t-elle beaucoup plus de feu que la

(*b*) Lorſqu'on ajoute de l'eau à cette Eau ſpiritueuſe, elle devient blanche & laiteuſe, parce que l'eſprit de vin s'unit à l'eau, tandis que l'huile eſſentielle s'en ſépare. Ce mêlange eſt conſéquemment d'autant plus blanc, que l'eſprit de vin eſt plus chargé de cette huile eſſentielle. On doit appliquer à toutes les autres eaux ſpiritueuſes quelconques, empreintes de cette huile, ce que nous diſons de celle-ci.

premiere. La *Canelle*. Tom. I. pag. 309 & ſuiv. L'*Orge*. Tom. I. pag. 280 & ſuiv.

ARTICLE III.

EAU THÉRIACALE, Aqua Theriacalis.

IL entre dans la préparation de cette Eau, racines d'aunée, d'angélique de Boheme, de ſouchet long, de zédoaire, de contrayerva, d'impératoire, de valériane ſauvage, de ſerpentaire de Virginie, de chacune une once; zeſtes de citron & d'orange, le girofle, la canelle, le galanga, les baies de génievre & de laurier, les ſommités de ſauge, de romarin, de rue, de chacun une demi-once; eſprit de vin rectifié, eau de noix, de chacun trois livres; Thériaque, huit onces, dans autant d'onces d'eſprit de vin rectifié.

VERTUS.

Cette Eau à laquelle la Thériaque (*c*) donne le nom, eſt ſtomachique-chaude, cordiale, alexitere, cépha-

(*c*) Voyez à la page 13 & ſuiv.

lique, & a enfin les propriétés des aromatiques (*d*). Elle convient à la fin des fiévres malignes, & dans les pestilentielles, sur-tout lorsque les forces sont épuisées, dans les syncopes, les vertiges, les palpitations, & dans toutes sortes de foiblesse, dans la léthargie, l'épilepsie, l'apoplexie & dans la paralysie.

Sa dose est depuis un gros jusqu'à une demi-once dans les potions cordiales & autres de ce genre, ou bien on la fait prendre comme de l'eau de mélisse spiritueuse, à la quantité d'une cuillerée à caffé.

REMARQUES.

On compose une Eau Thériacale extemporanée en délayant un gros de Thériaque dans trois ou quatre onces de vin, ou dans un peu d'eau-de-vie, ou même de beaucoup d'autres façons différentes; mais elles sont toutes inférieures à celle que nous venons de décrire. Ainsi on la prescrira de préférence dans tous les cas mentionnés ci-dessus. On trouve dans la Pharmacopée de Zwelfer deux autres Eaux

(*d*) Voyez Tom. I. à la page 188 & suiv.

Thériacales, dont l'une porte le nom de *Bezoardique* , & l'autre *contre les vers de Mynſicht.* Bauderon en décrit auſſi une troiſieme, qui produiſit des effets merveilleux dans la peſte de 1586 ; mais comme elles ſont toutes différentes de celles-ci, nous n'en dirons rien. Charas en rapporte une à peu près ſemblable à celle du *Codex ;* ainſi, on pourra la donner dans les mêmes circonſtances.

ARTICLE IV.

EAU VULNÉRAIRE, Aqua Vulneraria.

CETTE Eau eſt compoſée avec les racines de grande conſoude, les feuilles de grande & petite conſoude, de marguerite, de paquerette, de bugle, de ſanicle, de bétoine, de grande ſcrophulaire, de plantain, d'aigremoine, de millepertuis avec ſes ſommités, de pervenche, de lierre terreſtre, de véronique, d'armoiſe, de verveine, d'orpin, de millefeuille, de chacune quatre onces; les feuilles & ſommités de petite ſauge,

d'angélique, de tanaiſie, de grande & petite abſynthe, de ſarriette, de chélidoine, de fenouil, de menthe, d'ariſtoloche clématite, d'hyſſope, de nicotiane, de chacune huit onces; les feuilles & ſommités de baſilic, de rue, de thym, de camomille, de ſcordium, de marjolaine, de romarin, de verge d'or, de chacune quatre onces; les ſommités fleuries & ſeches de lavande, une livre; d'origan, de calament, & les fleurs ſeches de ſureau, de chacune ſix onces; le vin blanc, ſoixante livres.

VERTUS.

Cette Eau eſt mondificative ou déterſive, réſolutive, diſcuſſive du ſang, antiſeptique & modérément aſtringente. On s'en ſert pour les contuſions, les échymoſes, dans les varices & les reſtes des anciennes inflammations, & dans les brûlures récentes.

Elle entre dans les injections vulnéraires & déterſives, les lotions. On en imbibe quelquefois les plumaceaux.

REMARQUES.

Cette Eau est composée, comme on le voit, de plantes ameres, de Vulnéraires, d'aromatiques & d'astringentes (*e*). Lorsqu'on veut l'avoir plus spiritueuse, on y met de l'eau-de-vie, de l'esprit de vin, au lieu de vin; & pour lors elle est plus active, ou pour mieux dire plus irritante, pourvu qu'on se soit servi pour la faire de plantes seches, parce que, si elles étoient fraîches, elles communiqueroient de l'aqueux à l'Eau vulnéraire, ce qui l'affoibliroit à proportion de ce qu'elles seroient plus ou moins fraîches, & peut-être au point de la rendre même plus foible que celle qui seroit distillée avec le vin. On ne s'en sert gueres intérieu-

(*e*) Il est inutile de faire entrer dans cette composition les racines de grande consoude, les feuilles de plantain, & les autres plantes vulnéraires-astringentes, parce que la principale vertu des remedes de cette classe consiste dans leur partie extractive : ainsi, on doit préférer leur simple infusion à toutes ces eaux spiritueuses, parce que l'esprit de vin n'en tire rien.

rement. On pourroit cependant en faire prendre dans les légers évanouiſſemens, les nauſées, & autres cas ſemblables, à la même doſe que les autres Eaux ſpiritueuſes. Il faut éviter d'en mettre ſur les fluxions & les tumeurs, eu égard à ſa qualité répercuſſive, à moins qu'on ne ſuppoſe qu'elle perde cette qualité en paſſant au travers des pores abſorbans de la peau, ce qui paroît aſſez oppoſé à l'expérience, puiſque, ſi on l'applique d'abord ſur les plaies fraîches, elle criſpe la peau, la deſſeche, & y cauſe une inflammation. Mais comme ſon action peut être tempérée par celle des amers qui y entrent, on pourra plus librement s'en ſervir dans ce dernier cas que des autres Eaux ſpiritueuſes, en empêchant toutefois, par le moyen de quelque remede intermédiaire, ſon contact immédiat ſur les ſolutions de continuité récentes. Il ſeroit encore dangereux de l'employer dans les plaies faites par le verre ou autres inſtrumens qui ont un tranchant inégal, parce qu'ils ne diviſent les parties qu'en le déchirant, ce qui cau-

ſe des divulſions & des irritations jusqu'aux moindres filets nerveux ; que l'effet de cette Eau ſpiritueuſe augmenteroit encore conſidérablement.

ARTICLE V.

ESPRIT DE COCHLÉARIA, Spiritus ardens Cochleariæ.

CET eſprit ſe prépare avec les feuilles récentes de Cochléaria, cinq livres; les racines de grand raifort ſauvage, dix onces; l'eau-de-vie six livres.

VERTUS.

Ce remede eſt un excellent antiſcorbutique que l'on fait prendre dans du vin, du bouillon, dans quelque décoction antiſcorbutique, ou dans tout autre véhicule quelconque.

Sa doſe eſt depuis demi-gros juſqu'à un gros.

REMARQUES.

Cet eſprit convient dans toutes les circonſtances où on ſe ſert des au-

res antiſcorbutiques, pag. 34 & ſuiv. cependant il eſt plus en uſage dans les gargariſmes & les lotions antiſcorbutiques que pour l'intérieur. On en mêle avec le miel roſat pour laver & nétoyer les gencives de ceux qui ſont affectés de cette maladie (*f*). Pour lors on en met plus ou moins ſelon l'exigence du cas, ou ſelon que l'on veut rendre le remede plus ou moins actif. Comme il eſt très-volatil & très-irritant, on ne doit le donner intérieurement qu'avec beaucoup de précaution & de ménagement, dans la crainte de trop échauffer : effet qui lui vient de la racine de raifort, dont les principes ſont plus âcres & plus volatils que ceux du Cochléaria, dans leſquels réſide toute la vertu des plantes antiſcorbutiques âcres ordinaires.

(*f*) Les ſymptômes qui ſe manifeſtent à la bouche, & qui accompagnent le ſcorbut, ſont des ulceres dans cette partie, un gonflement ſanguinolent des gencives, leur inflammation, leur exulcération, & les dents tremblantes, avec une ſalivation abondante & une puanteur inſupportable.

ARTICLE VI.

ESPRIT DE VIN,
Spiritus vini rectificatus.

QUoiqu'on n'ait exprimé dans notre Tarif, ſous ce titre, que l'eſprit de vin proprement dit, nous avons cru néceſſaire de parler d'abord de la liqueur que l'on nomme communément *Eau-de-vie* qui eſt celle dont on tire cet eſprit.

L'eau-de-vie eſt la premiere liqueur ardente ou ſpiritueuſe que l'on retire par la ſimple diſtillation en grand du vin ou de toute autre liqueur qui a ſubi la fermentation ſpiritueuſe. C'eſt une liqueur aſſez claire & aſſez limpide, lorſqu'elle eſt fraîche, mais ſon trop long ſéjour dans les tonneaux lui fait prendre une couleur ambrée plus ou moins foncée qui lui vient du bois dont elle tire la teinture. Les vins liquoreux, & les plus forts ne ſont pas ceux qui en donnent le plus, ni de la meilleure qualité. L'eau-de-vie qu'on trouve dans le commerce, contient, pour

ainſi dire, les mêmes principes que le vin, dans des proportions différentes; elle contient moins de phlegme & d'acide que le vin, mais plus d'huile ſurabondante & plus d'eſprit inflammable.

L'eau-de-vie priſe intérieurement eſt cordiale & ſtomachique. On s'en ſert dans les foibleſſes & dans les défaillances. Elle convient dans les légeres gonorrhées qui s'enſuivent quelquefois de l'uſage trop abondant des boiſſons rafraîchiſſantes comme de celui de la bierre trop fraîche ou nouvellement faite. Elle a auſſi de très-bons effets dans la cardialgie, les coliques occaſionnées par les vents & les flatuoſités, & dans les tempéramens phlegmatiques. Dans les tems chauds & dans les climats brûlans, où l'on ſue preſque continuellement, elle procure un ſoulagement marqué, en ce qu'elle diminue la tranſpiration trop abondante, réveille le ton des ſolides, & en ranime l'action organique, augmente le mouvement de la circulation, & lie les principes de nos humeurs qui, dans

ces sortes de températures d'air, on une tendance continuelle à la disso-lution & à l'alkalescence. Opinion très-différente de celle qu'avoient bien des gens, qui en jugeoient d'après l'irritation qu'elle cause sur la langu & sur le palais. Il est bien sûr que si on en abusoit, elle pourroit avoir des effets dangereux, parce que, dans ce cas, elle raccorniroit les solides, & épaissiroit si fort la lymphe, qui e de la nature du blanc d'œuf, qu'elle la cuiroit en quelque sorte, & par là elle ne pourroit manquer de cau-ser des apoplexies mortelles, des hydropisies incurables, & d'autres maladies aussi graves. On en regl la dose suivant la force, le tempé-rament, l'âge, la saison & l'habitu de que l'on a contractée d'en fair usage.

L'ordinaire est d'en donner deu ou trois cuillerées, mais ceux qu en boivent journellement trouve-roient cette dose bien petite. Enfi elle convient plus particulieremen dans les tems & les climats froids aux vieillards, aux gens gras, don l'estomac est souvent fort relâché; ma

lle feroit contraire aux jeunes gens, ux perſonnes d'un tempérament haud & bilieux, & à celles qui ſont naigres & ſeches.

Comme topique, elle eſt fortifian-e, réſolutive, ſtimulante, antiſepti-ue, vulnéraire & diſcuſſive. Elle eſt ropre pour détruire la gangrene, our les brûlures récentes, & pour affermir les chairs, dans l'œdeme, s plaies & les ulceres une fois ci-atriſés. Elle agit ſur le genre ner-eux comme toutes les liqueurs ſpi-tueuſes en général, mais un peu lus foiblement qu'elles, parce qu'el-contient plus de phlegme: Enfin lle diſſipe les contuſions & les en-orgemens, pourvu qu'ils ne dépen-ent pas de l'acrimonie des humeurs. lle entre dans les digeſtifs, les fo-entations, les lotions, &c. On doit n augmenter ou diminuer la doſe, lon le degré de l'inflammation, ou lon la force que l'on veut donner u remede.

L'eſprit de vin eſt une liqueur plus gere, plus limpide & plus volatile ue l'eau-de-vie. On la retire égale-ent, par la diſtillation, de la der-

niere, & elle eſt beaucoup plus forte & plus pénétrante qu'elle. La ſeule différence qu'il y a entre ces deux liqueurs, c'eſt que l'eau-de-vie contient beaucoup d'eau ſurabondante, & beaucoup d'huile du vin, leſquelles sont des ſubſtances abſolument étrangeres à l'eſprit de vin lorſqu'il eſt bien rectifié. Il poſſede les mêmes facultés que l'eau-de-vie, mais à un degré beaucoup plus éminent. L'eſprit de vin a, outre cela, la propriété d'extraire la partie réſineuſe des plantes, de leurs fleurs, de leurs racines, &c. & de diſſoudre les baumes & les huiles eſſentielles des végétaux en général, principalement lorſqu'il eſt alkooliſé; ce qui dépend du principe acide qui eſt ſurabondant dans les huiles eſſentielles. Mais il ne peut produire le même effet ſur les graiſſes, ni ſur les huiles exprimées, parce que ce même principe acide eſt beaucoup plus enveloppé dans ces dernieres. (*g*)

(*g*) M. Macquer. Mém. de l'Acad. des Sçien. 1745.

VERTUS.

On n'emploie l'Eſprit de vin qu'ex-
érieurement, & on s'en ſert contre
a gangrene, la putréfaction, & dans
ous les maux extérieurs mentionnés
i-deſſus, lorſque nous avons parlé
e l'eau-de-vie. On en imbibe les
lumaceaux, & on en met dans les
otions, fomentations, &c. plus ou
noins, ſelon que l'on veut que ces
opiques ſoient plus ou moins actifs
u animés.

REMARQUES.

L'Eſprit de vin eſt un des meilleurs
yptiques qu'il y ait. Il arrête les hé-
norragies, & forme une eſcarre ſo-
de, quoique mince, qui empêche
effuſion du ſang. On ne peut cepen-
ant pas l'appliquer dans toutes les
irconſtances, particulierement dans
es plaies d'armes à feu, où il nuiroit.



ARTICLE VII.

EAU-DE-VIE CAMPHRÉE.
Aqua vitæ Camphorata.

L'EAU-de-vie Camphrée se fait en ajoutant à deux livres d'Eau-de-vie pag. 112. demi-once de Camphre.

VERTUS.

Elle est regardée comme un topique excellent qui, à titre d'antiseptique, de résolutif & de discussif, prévient la gangrene, la guérit & dissipe les taches des Scorbutiques. On peut également *Camphrer* l'esprit de vin pour remplir les mêmes indications, sur-tout celles dans lesquelles on a besoin de mettre en usage les antiseptiques.

REMARQUES.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire des liqueurs ci-dessus, savoir de l'Eau-de-vie, & de l'Esprit de vin soit simples, soit camphrées, & considerées comme topiques, que leur propriété singuliere est de ranimer l

genre nerveux, de raffermir les parties solides, de condenser ou de durcir les humeurs, & conséquemment d'empêcher la dissolution des unes & des autres; que leur degré d'activité, dans les cas rapportés ci-devant, ne provient que de la proportion ou de la quantité des parties aqueuses qu'elles contiennent; & enfin, que celles qui sont moins débarrassées de ces dernieres, sont moins propres à résister à la pourriture & à la gangrene: c'est pourquoi l'Esprit de vin est bien plus antiseptique que l'Eau-de-vie, & si on y ajoute le Camphre, il aura encore beaucoup plus de force & d'efficacité.

Lorsqu'on ne craint point de putréfaction, on se sert plus volontiers de l'Eau-de-vie camphrée à titre seulement de vulnéraire & de résolutif. Si on veut affoiblir ces deux liqueurs, on les mêlera avec les infusions ou les décoctions des plantes indiquées selon les circonstances, & on en fera des lotions, des fomentations, ou des injections, &c.

Le Camphre, *voyez Tom. I. pag. 330 & suiv.*

ARTICLE VIII.

VIN ANTISCORBUTIQUE,

Vinum Antiſcorbuticum.

CE vin ſe prépare avec les racines récentes de raifort ſauvage, douze onces; celles de bardane, cinq onces; les feuilles fraîches de cochléaria, de creſſon d'eau, de *becabunga* & de fumeterre, de chacune ſix onces; la graine de moutarde, ſix onces; ſel ammoniac pulvériſé, trois onces; vin blanc, vingt-quatre livres.

VERTUS.

Ce Vin eſt un bon antiſcorbutique qui convient dans les cas où les autres antiſcorbutiques âcres, dont nous avons fait mention pag. 34 & ſuiv. ſont indiqués, & que l'on donne avec les mêmes précautions qu'eux.

La doſe en eſt depuis quatre onces juſqu'à ſix, le matin & le ſoir, & même plus ſouvent, ſi la néceſſité l'exige.

REMARQUES.

REMARQUES.

Ce Vin, que l'on embarque ordinairement dans les Vaiſſeaux, peut s'altérer bien vîte, en ce qu'il y entre des plantes qui ont une diſpoſition prochaine à la fermentation putride, eu égard à leurs principes aqueux & acrimonieux ; c'eſt pourquoi, lorſque ce Vin aura été expoſé trop ſouvent à l'air, qu'il ſera éventé, qu'il ſera trop vieux ou trop foible, on ne le donnera pas aux malades, parce qu'il vaut beaucoup mieux laiſſer la maladie aux ſoins de la nature que de vouloir la combattre par des remedes paſſifs, inutiles ou nuiſibles : ainſi toutes les fois que les Chirurgiens des Vaiſſeaux ſeront à portée de faire du Vin antiſcorbutique, ils préféreront toujours le plus frais & le dernier préparé ; car, pour peu que la campagne ſoit longue, le Vin, qu'on leur donne lorſqu'ils partent, eſt bien-tôt altéré, ou au moins furieuſement ſuſpect, ſur-tout quand ils voyagent dans les pays chauds. La préparation de ce Vin eſt fort ſimple. Il ne s'agit que de faire macérer les ingrédiens ci-deſſus pen-

dant douze heures ſur les cendres chaudes, de paſſer enſuite la liqueur par une étamine, & de la conſerver dans des bouteilles bien bouchées.

ARTICLE IX.

EAU DE ROSES, Aqua Roſarum.

L'Eau de Roſes eſt préparée avec environ trois livres d'eau claire, ſur chaque livre de fleurs de Roſes que l'on met en macération pendant vingt-quatre heures, & que l'on diſtille enſuite au bain-marie.

VERTUS.

Cette Eau paſſe pour aſtringente, ſtomachique, fortifiante, déterſive & purgative. On la croit propre pour arrêter le vomiſſement, la dyſſenterie, les cours-de-ventre, le diabetes, le crachement de ſang, les hémorragies internes. On s'en ſert auſſi à l'extérieur pour les contuſions, les échymoſes, les maladies des yeux, les contractions trop violentes des nerfs & des tendons, & dans tous les cas où les au-

tres astringens sont indiqués. On en met dans les lavemens, dans les injections détersives & répercussives, & dans les collyres du même genre. La dose pour l'intérieur, est depuis deux gros jusqu'à six. On en emploie à l'extérieur plus ou moins, suivant le volume de la partie où il est besoin de l'appliquer.

REMARQUES.

Les fleurs de Roses dont on se sert pour préparer cette Eau, sont nommées Roses pâles, *Rosa rubra pallidior*, C. B. P. Elles sont si connues qu'il seroit très-inutile d'en faire ici la description. Bien des gens doutent fort des vertus que nous venons d'en rapporter : cependant quelques-uns assurent que cette Eau est purgative à la dose de huit onces. Au reste elle n'est gueres d'usage à ce titre, & on l'emploie plus souvent dans l'office & dans les cuisines pour flatter notre friandise & notre goût, que dans la pratique médicinale, excepté dans les collyres ordinaires.

Quoiqu'il n'entre point d'Eaux distillées des plantes inodores dans la confection des Coffres des médicamens

destinés pour les Vaisseaux, nous ne pouvons nous dispenser de dire ici, en passant, à quoi on doit s'en tenir à leur égard.

On a cru pendant long-tems, avec assez peu de fondement, que toutes les plantes fournissoient indistinctement par la distillation, un phlegme ou une Eau qui étoit chargée de leur vertu, & à ce titre bien des gens y avoient une foi singuliere, mais depuis que la Chymie leur a décillé les yeux, & leur a fait voir qu'il n'y a que les plantes qui ont des principes spiritueux, volatils & aromatiques, ou cet Esprit-recteur, dont parle le célebre Boerhave, qui puissent fournir quelque chose d'actif, capable de renfermer la vertu des végétaux, & de produire quelqu'effet sur le corps humain; depuis ce temps, dis-je, ils ne s'en servent plus. Les autres plantes qui n'ont qu'un principe fixe, passif, trop pesant ou trop enveloppé pour s'élever dans la distillation, ne fournissent qu'une Eau insipide qui, à proprement parler, ne differe de l'Eau commune que par une saveur & une odeur herbacées. Les plantes astringentes, ra

fraîchiſſantes, émollientes, acides, &c. dont la vertu réſide dans la partie extractive, ſont de ce nombre; ainſi toutes celles que l'on attribue à leurs Eaux diſtillées, ne ſont qu'imaginaires. On ne doit donc s'en ſervir que comme des délayans ordinaires, & dans ce cas l'Eau commune y équivaut. Lorſqu'on veut employer les plantes inodores en général, & avoir, pour l'uſage tant intérieur qu'extérieur, les principes qu'elles contiennent, on doit en faire des infuſions, des décoctions, des extraits, ou en tirer les ſucs, ſuivant que leurs parties ſont plus ou moins fixes; car pour les volatiles, la macération ſeule ſuffit: par ce moyen on a l'huile eſſentielle de la plante dans laquelle réſide ſa vertu principale (*h*). Il faut cependant obſerver que dans toutes les plantes qui donnent une Eau dont l'odeur & la ſaveur ſont très-fortes, l'extrait

(*h*) M. Baumé penſe au contraire que les plantes inodores ont des principes qui, ayant paſſé avec l'eau dans la diſtillation, ont des vertus médicinales, mais c'eſt à l'expérience à le vérifier. Élém. de pharma. pag. 299.

a peu de vertus ; & réciproquement celles dont l'extrait a beaucoup de vertus, fourniſſent une Eau ſans force, ſans ſaveur & ſans odeur. Il eſt donc inutile de l'employer quand on a des indications particulieres à remplir. Les Eaux de laitue, de pourpier, de nymphæa, &c. ſont de cette eſpece.

Je n'ai parlé ici de ces Eaux diſtillées, que pour détruire le préjugé de bien des gens qui, eu égard aux vertus exagerées que leur ont attribué leurs inventeurs, s'imaginent qu'elles ſont fort efficaces, & qui en conſéquence s'en ſervent dans toutes les occaſions, plutôt par habitude ou par routine, que par réflexion, ou qu'après un examen phyſique de leurs effets.

Nous dirons, avant de terminer cet article, que la vertu aſtringente, que l'on attribue à l'Eau de Roſes, eſt auſſi peu fondée, que celle des Eaux diſtillées des plantes de la même claſſe. 1°. Parce que la qualité aſtringente des végétaux ne paſſe pas par la diſtillation ; 2°. Parce que les Roſes dont on tire cette Eau, ne ſont pas même aſtringentes, mais ſeulement purgatives, atténuantes & délayantes : ainſi ſi elle a

quelquefois ſoulagé les malades dans les inflammations des yeux, c'eſt qu'elle agiſſoit alors à titre de délayant ou d'anodyn, par rapport au ſafran qu'on y ajoute ordinairement, qui ſont les remedes appropriés à ces maladies. Il n'en eſt pas de même des Roſes rouges ou de Provins. *Voyez* à la page 193. du Tom. I.

ARTICLE X.

COLLYRE DE LANFRANC, (*i*) *Collyrium Lanfranci.*

CE Collyre (*k*) eſt compoſé avec vin blanc, une livre; eaux de roſes & de plantain, de chacune trois onces; orpiment, deux gros; verd-de-gris, un gros; myrrhe, aloès, de chaque deux ſcrupules.

(*i*) Lanfranc étoit natif de Milan. Il étudia à Lyon. En 1295 il fut à Paris, où il travailla à différens ouvrages.

(*k*) On nomme *Collyres* les remedes externes qui ſont particulierement employés pour les maladies des yeux; mais le Collyre de Lanfranc porte bien mal-à-propos ce nom, puiſqu'il n'eſt point deſtiné à être appliqué ſur ces organes.

VERTUS.

Ce Collyre, qui n'eſt rien moins que tel, eſt un deterſif excellent dont on touche les ulceres pour les nettoyer. On en proportionne la doſe à leur grandeur, ou pour mieux dire, on en imbibe un plumaceau ou un morceau de linge pour les toucher.

REMARQUES.

Cette compoſition qui porte le nom de ſon Auteur, eſt la même dans tous les diſpenſaires. Quoiqu'on mette le Collyre de Lanfranc dans la claſſe des déterſifs ſeulement, nous penſons qu'eu égard au verd-de-gris & à l'orpiment qui y entrent, on peut très-bien le caractériſer de cathérétique & de rongeant; ainſi il faut être très-circonſpect dans ſon uſage. On ſe gardera bien d'en appliquer ſur les yeux. On peut s'en ſervir pour les ulceres & les chancres de la bouche, des amygdales, de la luette & du goſier, pour ceux des parties naturelles des deux ſexes, qui ſont les ſuites des maladies vénériennes, & enfin pour toutes les eſpeces d'ulceres, lorſque les

chairs ſont baveuſes, ſurabondantes & d'un mauvais caractere. Lorſqu'on l'emploiera pour les maux de la bouche, on aura ſoin de la faire bien laver, après en avoir touché les ulceres qui s'y rencontrent, avec quelques décoctions déterſives, telles que celles d'orge avec le miel. Quant aux ulceres vénériens intérieurs, il ſeroit dangereux de l'y employer, malgré que quelques auteurs aient prétendu l'adoucir avec les Eaux de roſes & de plaintain, & qu'ils l'aient même conſeillé dans pluſieurs occaſions (*l*); car quand on ne voit pas poſitivement le caractere particulier d'un mal quelconque, il vaut mieux temporiſer, & s'en bien éclaircir, que de riſquer de cauſer ſouvent des douleurs aiguës & inutiles aux malades, d'autant que l'on peut guérir ceux-ci par des moyens beaucoup plus doux, plus ſimples & plus conformes aux principes de l'Art.

(*l*) Le Verd-de-gris & l'Orpiment, étant des poiſons dangereux, on doit bien penſer qu'on ne doit pas faire prendre ce remede intérieurement, ſans courir les riſques de faire périr les malades.

CHAPITRE XI.

DES PRÉPARATIONS Chymiques & Galéniques.

ON entend par Préparation d'un remede, le moyen que l'Art emploie pour le rendre propre à s'accommoder à la tissure & à la constitution naturelle de nos organes, & à être pris même avec avantage.

Ce moyen est chymique ou galénique.

Le premier consiste dans l'analyse que l'on fait des médicamens pour en connoître la nature, les propriétés, & même les effets qu'ils ont les uns sur les autres, & ceux qui peuvent résulter de leur mêlange.

Le second s'opere par le mêlange des drogues simples, telles que la nature les produit, sans un examen plus particulier de leurs propriétés individue les. Ainsi, le chymique a principalement pour objet la recherche de différentes parties qui entrent dan la substance des médicamens, ce qu

ne peut s'acquérir que par des connoissances physiques : au lieu que le galénique n'a en vue que leur simple mêlange, sans avoir égard à ces mêmes principes, & c'est ce dernier moyen qui étoit seul d'usage parmi les Disciples de Galien.

ARTICLE I.

EXTRAIT DE GENIEVRE, Extractum Juniperi.

CET extrait (*m*) se prépare avec Baies de Genievre fraîches & mures, deux livres ; eau commune, huit livres.

(*m*) Les Extraits sont des préparations officinales, dans lesquelles on rapproche, par l'évaporation, les vertus des médicamens & leurs parties les plus pures, en leur donnant une consistance un peu solide, pour pouvoir les conserver dans les voyages de long cours, ou dans des tems où on manque de ces mêmes médicamens. On les fait de différentes façons, suivant la nature des ingrédiens avec lesquels on les compose.

VERTUS.

Cet Extrait eſt diaphorétique, cordial, expectorant, inciſif, diurétique, antiſcorbutique, alexitere, carminatif, & un excellent ſtomachique - chaud. Quelques-uns lui attribuent une vertu lithontriptique; mais c'eſt à l'expérience à en décider.

Sa doſe eſt depuis demi-gros juſqu'à un gros en ſubſtance, ou bien, on en fait entrer dans les bols & les opiates.

REMARQUES.

L'Extrait de Genievre, que l'on nomme auſſi *Theriaca Germanorum*, Thériaque des Allemands, ſe prépare avec les fruits ou baies d'un arbriſſeau, que C. Bauhin appelle *Juniperus vulgaris, fruticoſa*. Voyez à la page 262. du Tom. I.

Ce que nous avons dit à la page citée des Baies de Genievre, par rapport à leur uſage intérieur, peut très-bien s'appliquer à leur Extrait, lequel mérite la préférence ſur elles, parce qu'il réunit ſous un beaucoup plus petit volume les mêmes vertus, en

égard aux parties grossieres & inutiles dont il est débarrassé. Comme il est amer & aromatique, il a également les propriétés des remedes de ces classes, qui sont celles d'être stomachiques, incisifs, antiseptiques, cordiaux & céphaliques : cependant, en réduisant ce remede à sa juste valeur, la qualité la plus évidente qu'on lui reconnoisse, de même qu'aux Baies de Genievre, c'est celle d'être stomachique, carminative & diurétique-chaude.



ARTICLE II.

LAUDANUM, *Laudanum.*

LE Laudanum, ainsi nommé à cause de ses grandes vertus, n'est autre chose que l'Opium purifié, c'est-à-dire, dissous dans le vin blanc, passé au travers d'un linge serré, & réduit au bain-marie en consistance d'extrait solide.

Le véritable Opium se tire naturellement par incision des têtes de pavots blancs, que Dioscoride appelle *Papaver hortense, semine albo, sativum.*

Voyez à la page 72. Celui qui venoit autrefois de Thebes, avoit le plus de réputation; mais celui dont nous nous servons aujourd'hui, nous est apporté d'Egypte & de Turquie. C'est un Extrait gommeux-résineux préparé avec le suc exprimé des feuilles, des tiges & des têtes de pavots blancs. Il est d'une couleur roussâtre, d'une odeur forte & nauséabonde, & d'un goût amer & âcre. Comme nous ne l'avons jamais pur, & qu'il est rempli de corps étrangers, comme de *Lapathum*, il a besoin de la préparation ci-dessus. Elle se nomme *Laudanum*. Quelques-uns le purifient seulement avec de l'eau.

VERTUS.

Le Laudanum est calmant, antispasmodique, diaphorétique. Il appaise les douleurs, arrête les superpurgations & les cours-de-ventre immodérés, procure le sommeil, & enfin calme le hoquet & le vomissement.

Sa dose est depuis un demi-grain jusqu'à un ou deux en substance. On l'incorpore aussi dans les bols, opiates, &c.

REMARQUES.

Le Laudanum eſt un remede très-
uſité en Médecine, dont les effets ſont
preſque miraculeux lorſqu'il eſt admi-
niſtré avec prudence ; mais lorſqu'on
le donne mal-à-propos ou à contre-
tems, il en produit de très-fâcheux.

Comme de tous les narcotiques,
ceux qui tirent leur vertu du Lauda-
num, ſont les ſeuls en uſage, nous
ne dirons rien ici de particulier de ce
remede qui ne puiſſe leur appartenir
en général.

Le premier effet du Laudanum, qui
agit par une vapeur très-expanſible de
toute ſa ſubſtance, eſt de diminuer
peu à peu l'exercice des ſens, à quoi
ſuccede l'aſſoupiſſement, le ſommeil
& la chaleur ; il rend enſuite le pouls
plus plein, plus élevé & plus mou,
ſans augmenter en vîteſſe ; la peau de-
vient humide & ſe couvre de ſueur,
pendant que les autres ſécrétions & ex-
crétions diminuent ; enfin il cauſe une
ceſſation générale de toutes les fonc-
tions, ſi on en excepte le mouvement
du cœur, celui de la reſpiration & la
ſécrétion de l'humeur de la tranſpira-

tion. Sa principale action doit donc être de raréfier le ſang, de le rendre plus fluide, de lui faire occuper en même tems plus d'eſpace, & de dilater les vaiſſeaux ſanguins. Les perſonnes chez leſquelles la tiſſure des vaiſſeaux peut ſe prêter inſenſiblement à la raréfaction du ſang, celles qui ont peu de ſang, celles qui ont été expoſées à de grandes évacuations, en un mot celles qui ont été épuiſées par de longues maladies, en ſupportent plus facilement l'uſage que d'autres; parce que, dans ces premieres, le ſang trouve un plus grand eſpace pour ſe raréfier ſans rien forcer, & ſans comprimer outre meſure, le principe des nerfs, à moins que la doſe de ce narcotique ne fût exceſſive. Les Turcs qui ont le ſang fluide & les vaiſſeaux lâches & qui ſont de plus habitués à l'uſage du Laudanum, en fourniſſent la preuve; car ils en prennent une grande quantité ſans incommodité. On rapporte même d'eux que, pour ſe préparer au combat, ils en prennent beaucoup, & que le ſang des cadavres qui reſtent ſur le champ de bataille, conſerve toute ſa fluidité, même pluſieurs

ours après leur mort. J'ai vu un goutteux qui en avoit poussé la dose jusqu'à un gros, & même deux, à qui il procuroit à peine le sommeil (*n*). Ces exemples sont rares parmi nous, & nous ne conseillerions pas de le donner aussi librement, quelqu'habitude qu'on en ait contractée ; car enfin, *rara non sunt artis.*

Le Laudanum est indiqué dans les maladies aiguës & dans les douleurs, à moins que ces dernieres ne soient sourdes & gravatives ; dans ce cas il faudroit l'éviter, ou au moins ne le donner qu'avec beaucoup de circonspection. Il convient également dans les maladies spasmodiques ou convulsives, dans les rhumatismales, mais seulement dans celles qui dépendent d'une tension dolorifique, soit des membranes vaginales des muscles, soit des autres parties, comme à l'occasion d'une piquure, d'une blessure, ou dans les attaques de passion hystérique. J'en ai donné à un malade qui depuis deux mois étoit en but à des

(*n*) Il est même souvent arrivé qu'il lui causoit des insomnies de très-longue durée.

douleurs ſpaſmodiques les plus vio-
lentes, pour leſquelles on ſe propo-
ſoit de le plonger dans les bains froids,
& qui en fut guéri au bout de quatre
jours. Il produit auſſi des effets mer-
veilleux dans les excrétions trop abon-
dantes, telles que celles qui caractéri-
ſent les cours-de-ventre, les dyſſen-
teries, le *cholera-morbus*, à moins
qu'elles ne ſoient critiques. Il eſt en-
core approprié aux phthiſiques pour
calmer la toux & l'agitation des pou-
mons, & pour en prévenir les irrita-
tions; mais on l'interdira à ces ſortes
de malades, lorſqu'ils feront à l'uſage
du lait, parce qu'il dérangeroit leur
eſtomac par le relâchement qu'il y cau-
ſeroit. Enfin on ne ſauroit le mieux
appliquer que dans les cas où les ex-
crétions naturelles ou les évacuations
périodiques, de quelque eſpece qu'el-
les ſoient, feroient ſupprimées par le
ſpaſme; ce que prouve l'écoulement
des regles qu'il procure, lorſqu'elles
ſe trouvent arrêtées par cette cauſe.

Si le Laudanum produit des effets
ſi ſalutaires dans quelques perſonnes,
comme nous venons de le dire, & dans
certaines circonſtances, il en a

bien dangereux dans d'autres, quoique pris modérément; ce qui depend de la conſtitution de chaque individu en particulier, & des ſituations différentes où l'on ſe trouve. Il en eſt chez qui il cauſe des inſomnies, des agitations, des nauſées, des vomiſſemens, des douleurs, des peſanteurs de tête, des délires furieux & maniaques, particulierement dans les températmens vifs, bilieux, ſanguins, & dans les femmes hyſtériques, à moins que leurs vapeurs ne ſoient cauſées par un ſpaſme ou un éréthiſme des vaiſſeaux utérins; car, en ce cas, en faiſant ceſſer la cauſe, il remédieroit bien vîte à l'effet. C'eſt pourquoi on ſera fort circonſpect dans ſon uſage, & on ne le donnera même, dans quelque ſujet que ce ſoit, qu'après avoir préalablement purgé le malade, rendu les premieres voies libres, déſempli les vaiſſeaux, adouci la matiere morbifique, & ajouté même ſon correctif (*o*) pour plus grande précaution. Si

(*o*) Le meilleur correctif de l'Opium eſt le Caſtoreum ou ſa teinture. *Voyez* le Journal de Méd. tom. 4. avril 1756. page 304.

le delire actuel, dont le malade est affecté, est uniquement causé par l'affaissement ou le relâclement du cerveau ; si la toux qui le tourmente est convulsive, ou produite par une simple irritation, sans acrimonie ; si la résolution de la maladie précédente est entierement faite; & enfin si l'insomnie qui reste n'est qu'accidentelle & indépendante de la raréfaction du sang ou de son âcreté; alors on peut donner le Laudanum avec sûreté & sans crainte : mais s'il y a pléthore ou raréfaction du sang & des humeurs ; si les premieres voies sont farcies d'une saburre abondante, âcre ou visqueuse ; s'il y a fiévre ou inflammation dans une partie quelconque, quelque violentes que soient les douleurs ; si le sang est âcre, si la bile ne se sépare pas avec facilité, il faut se méfier de l'usage du Laudanum; en ce cas il ne produiroit qu'un calme trompeur qui augmenteroit les accidens, soit en faisant tomber les parties enflammées en gangrene, soit en épaississant la bile, laquelle rendue trop tenace, donneroit naissance à une jaunisse incurable ou au moins très dangereuse, ou à une apoplexie mor-

telle. Enfin on doit s'abſtenir de ce calmant ou ſomnifere dans le commencement de toutes les maladies dont le caractere n'eſt point encore bien connu, ni exactement développé, & dans toutes les évacuations critiques, à moins qu'elles ne jettaſſent les malades dans des foibleſſes ou dans des colliquations trop abondantes. On doit penſer de même à l'égard de tous les narcotiques.

ARTICLE III.

LAUDANUM LIQUIDE, Laudanum liquidum Sydenhami.

IL entre dans cette préparation opium, deux onces; ſafran, une once; canelle, girofles, de chaque un gros; vin d'Eſpagne, une livre (*p*).

(*p*) Sydenham conſeilloit de ne laiſſer infuſer les drogues ci-deſſus que pendant deux ou trois jours, *Prax. med. univ.* pag. 230. Mais M. Baumé dit avec raiſon qu'il vaut mieux les faire macérer pendant douze à quinze jours, parce que, par ce moyen, on en tire une plus forte teinture, d'autant que le vin d'Eſpagne n'étant pas ſuſceptible de s'altérer ni de s'aigrir avec la même

VERTUS.

Cette préparation a les mêmes propriétés que le Laudanum solide, mais comme elle est liquide, on la mêle plus volontiers dans les juleps, les potions purgatives ou autres, surtout pour les personnes qui ont les entrailles sensibles, comme les vaporeux chez lesquels les purgatifs causent quelquefois des spasmes ou convulsions.

La dose en est depuis dix, douze gouttes jusqu'à trente.

REMARQUES.

Ce remede qui est de l'invention du célebre Sydenham, Médecin Anglois, porte encore l'empreinte du sentiment de Dioscoride & de quelques Anciens qui attribuoient à l'Opium une qualité froide; en conséquence on y a fait entrer des aromats pour la tempérer & la corriger. Comme les effets contraires sont actuellement

---

facilité que les autres vins par la chaleur de la digestion, on ne courre aucun risque de les y laisser pendant ce tems.

émontrés, & que l'empire tyran-
ique du préjugé & de l'autorité eſt
étruit à cet égard, on ſent toute
nutilité de ces additions. On peut
onc ſe ſervir de cette préparation
dans les mêmes cas que ceux que
ous avons ſpécifiés lorſque nous
vons parlé du Laudanum & des nar-
otiques en général, en uſant des
êmes précautions & du même mé-
gement.

ARTICLE IV.

ESPRIT DE SEL, Spiritus ſalis communis.

OUR tirer l'eſprit de ſel, on ſe ſert,
ivant le *Codex*, de deux procédés
fférens, dont le ſecond eſt, ſelon
s Auteurs, ſupérieur au premier.
n peut les voir dans l'ouvrage mê-
e, pag. 222.

VERTUS.

L'eſprit de Sel paſſe pour un bon
tiſeptique, un cathérétique & un
ſſicatif, dont on touche les chairs
veuſes, pourries ou gangreneuſes

des vieux ulceres ſcorbutiques, vé-
nériens ou autres, dans quelque partie
qu'ils ſe rencontrent. On en met auſ-
ſi ſur les os cariés pour en hâter l'ex-
foliation.

On ne peut s'en ſervir intérieure-
ment que lorſqu'il a été adouci avec
l'eſprit de vin, ſans cela il corrode-
roit les parties ſur leſquelles il paſſe-
roit. Sa doſe eſt depuis quatre à cinq
gouttes juſqu'à dix ou douze, ou
mieux encore, juſqu'à une agréable
acidité, dans un véhicule convenable.

REMARQUES.

L'eſprit de ſel eſt une liqueur très
acide que l'on retire du Sel com-
mun, *Sal marinus* (*q*), par la diſtilla-
tion. Quelques Auteurs l'ont mis mal-à-
propos au nombre des eſprits acides
fixes, car il eſt des plus volatils. Il
monte dans la diſtillation preſque

(*q*) Le Sel marin eſt d'un uſage ſi fré-
quent pour l'aſſaiſſonnement des mets dont
nous uſons, qu'il ſeroit fort inutile d'en fai-
re ici la deſcription, ce ſel étant connu de
tout le monde; ainſi nous la paſſons ſous
ſilence.

tou-

tout en vapeurs, & aussi-tôt qu'on l'expose à l'air libre, il répand des vapeurs blanches très-pénétrantes & très-subtiles. Il passe pour être plus acide que les autres esprits acides minéraux, & pour avoir de plus la propriété singuliere de blanchir les dents; mais, à cet égard, les autres acides produisent le même effet, en ce que tous les acides, étant des détersifs, ils doivent avoir par conséquent la même qualité. Il seroit cependant dangereux d'employer les acides minéraux, & particulierement celui-ci, à cet usage; car l'esprit de sel le plus affoibli est encore assez fort pour ronger, & même pour détruire l'émail des dents. M. Pott dans l'article, *de acido salis vinoso*, le donne pour un bon stomachiue, très-propre à remédier aux incommodités qui sont les suites de l'yvresse, & à dissoudre les tumeurs gommeuses. On lui attribue encore la vertu de guérir les hernies ou descentes, en le donnant à une dose proportionnée à l'âge du sujet, comme depuis quatre gouttes jusqu'à vingt ou vingt-cinq, dans une cuillerée ou

deux de vin rouge, tous les matins à jeun. Ce remede, qui a eu une grande vogue, eſt celui du Prieur de Cabrieres, dont la réputation s'eſt éclipſée depuis que l'on s'eſt apperçu & que l'on a réfléchi que, s'il avoit produit de bons effets dans ces ſortes de maux, ils étoient plutôt dûs aux autres ſecours que l'on y employoit, qu'à ce remede tant vanté; c'eſt ce qui l'a fait abandonner, & il n'y a actuellement que des Charlatans qui s'en ſervent à ce ſeul titre. Les vrais Chirurgiens ſavent très-bien qu'il n'y a uniquement que le bandage qui ſoit convenable à ces maux, à moins qu'il n'y ait une adhérence de l'inteſtin avec le teſticule, ou que le ſac herniaire ne puiſſe pas rentrer; alors ils ſe ſervent d'un ſuſpenſoir, ou bien encore, lorſqu'il y a un étranglement de ce même inteſtin, ils en viennent à l'opération du bubonocele, quand ils n'ont pu, par les ſaignées, les émolliens, les relâchans & les autres ſecours appropriés à cette maladie, parvenir à relâcher l'anneau inguinal, & à faire rentrer l'inteſtin. Au

reste il faut toujours se méfier des acides minéraux, quelque adoucis ou quelque affoiblis qu'on les suppose, sur-tout quand on est obligé d'en faire un long usage. Si quelques-uns se sont servis de celui-ci avec succès dans les hydropisies, & pour faire fondre les graviers & les pierres, tant des reins que de la vessie, ils ont été heureux; mais nous serions disposés à en douter, si ces faits n'étoient attestés par des gens, dont l'autorité a presque force de loi en Médecine : cependant nous osons suspendre notre jugement à cet égard, jusqu'à ce que des expériences plus répetées, que celles qu'ils ont faites, ne puissent décider de la validité ou de la certitude de ces faits.



ARTICLE V.

Esprit de Vitriol, Spiritus Vitrioli.

L'Esprit de Vitriol est la premiere liqueur acide phlegmatique, que l'on tire de ce sel minéral, soit qu'on e

ſoumette à la diſtillation, ſoit qu'on en concentre l'acide.

VERTUS.

Cet Eſprit eſt rafraîchiſſant, diurétique, antiſeptique, & vermifuge. Il arrête les hémorragies, & ſuſpend les fiévres intermittentes, ſi on le donne au commencement de l'accès: ce qu'il a de commun avec les autres acides. Il convient lorſque les malades ont la langue ſeche & raccornie par la chaleur exceſſive des fiévres ardentes, putrides & malignes; il tempere la ſoif; il adoucit la bile, en lui ôtant ſon amertume & ſon acrimonie; il en empêche l'effervеſcence, de même que celle du ſang; enfin, il s'oppoſe à la putréfaction des humeurs & à la gangrene tant intérieure qu'extérieure. On en met dans les tiſanes ordinaires juſqu'à une agréable acidité, ce qui revient à peu près à 50 ou 60 gouttes dans une pinte de liquide. Lorſqu'on s'en ſert extérieurement, on en imbibe un petit plumaceau, ou un morceau de coton ou de linge, dont on touche les ulceres véneriens & ſcorbutiques, de même que

les aphthes qui viennent à la bouche des enfans : on en mêle encore quelques gouttes avec le miel pour la même fin, que l'on porte ſur ces ulceres avec un petit pinceau de linge effilé.

REMARQUES.

Le Vitriol dont on tire la liqueur en queſtion, eſt le Vitriol verd, *Vitriolum viride*. Voyez Tom 1. pag. 393 & ſuiv. Cet acide ſemble être le ſeul & univerſel dans la nature, dont les autres ne ſont que des déguiſemens. Tous les Chymiſtes modernes ſont d'un accord unanime ſur ce point.

Nous avons dit, page 85 N°. 5 de nos Prolégomenes, qu'il y avoit de deux ſortes d'acides, ſavoir, de végétaux & de minéraux. Les végétaux ſont beaucoup plus foibles que les minéraux, parce que ces premiers ſont embarraſſés dans des parties huileuſes & onctueuſes, ou trop étendus dans le phlegme, ce qui en émouſſe l'action, & les rend plus convenables pour l'uſage intérieur. Ils ſe détruiſent dans le corps, & la preuve s'en tire de ce qu'on ne retire que peu ou point d'acides d'aucun animal ; ſi ce

n'eſt des fourmis, des abeilles, des cantharides ou de quelques inſectes à aiguillon : encore n'y parvient-on que par un travail très-pénible, comme l'a expérimenté M. Homberg ; peut-être même que la petite quantité de ceux que l'on en a pu retirer, n'étoient que ceux qui n'avoient point eu le tems de ſe détruire & de s'alkaliſer par des circulations réïtérées : effets qui auroient pu ſurvenir ſi on en avoit retardé l'examen ou l'analyſe. Ces acides végétaux, dis-je, ſont des ſavons naturels que l'on rencontre dans les plantes & dans les fruits acides, tels que l'oſeille, l'alleluya, les citrons, les limons, les ceriſes, les groſeilles, les mures, &c. Mais il n'en eſt pas de même des minéraux qui ſont bien plus actifs ; c'eſt ce qui eſt cauſe qu'on ne les donne jamais intérieurement que dulcifiés, ou très-étendus ou noyés dans les boiſſons différentes, pour en former une eſpece de limonade minérale, qui, ſous cette forme, a des effets ſurprenans.

1°. Ils rafraîchiſſent, condenſent & épaiſſiſſent le ſang.

2°. Ils éteignent la ſoif, humectent

& aſſoupliſſent la langue des malades qui l'ont ſeche, raboteuſe, charbonnée & raccornie par la chaleur fébrile, comme dans les fiévres putrides, malignes & méſentériques.

3°. Ils arrêtent le vomiſſement, excitent l'appétit, aiguiſent le ſuc gaſtrique, & corrigent les crudités bilieuſes & putrides de l'eſtomac & des premieres voies; & à ce titre ils conviennent dans les indigeſtions nidoreuſes ou celles qui ſentent les œufs couvis.

4°. On s'en ſert dans les cas où on craint la putréfaction ou l'alkaliſation des humeurs & la mortification des ſolides, ou lorſqu'il faut tempérer la chaleur qui accompagne les fiévres ardentes, putrides, malignes & peſtilentielles; ce qui eſt conforme à la Doctrine d'Hippocrate, qui les ordonnoit dans de ſemblables occaſions. Les Turcs, chez leſquels la peſte eſt fort commune, par rapport au commerce qu'ils font en Egypte, en tirent de grands ſecours dans ces maladies, en les mêlant quelquefois avec les cordiaux. Enfin, les Romains s'en ſervoient auſſi dans les maladies de ce genre, dont leurs ſoldats étoient com-

munément attaqués, ayant à faire la guerre dans un climat aussi exposé que le leur aux ardeurs du soleil.

5°. Ils remédient efficacement à l'épaississement dangereux du sang & des autres humeurs, causé par les forts narcotiques, tels que l'Opium, le *Solanum*, la jusquiame & les champignons venimeux: outre cela, ils sont astringens, diurétiques & fébrifuges. On les joint aux antiscorbutiques âcres, sur-tout lorsque le scorbut est accompagné de chaleur: dans ces cas-là même, on préfere les acides végétaux.

6°. Ils conviennent dans les maladies qui dépendent d'une trop grande raréfaction ou d'une dissolution du sang, comme dans l'éréşipele, les coliques & les diarrhées bilieuses, le *cholera-morbus*, l'ictere, les différentes pamoisons ou syncopes passageres, les dyssenteries épidémiques, les différentes hémorragies, l'ischurie, la dysurie, les palpitations, & enfin dans toutes les maladies qui doivent leur origine à une bile trop exaltée & disposée à chaque instant à former des inflammations, comme il arrive

dans les tempéramens bilieux ou colériques, & dans les perſonnes qui ne vivent que d'animaux.

7°. On peut en faire un uſage plus libre dans les pays Méridionnaux que dans les régions Septentrionales; par conſéquent plus en Été qu'en Hiver.

8°. Enfin, ils ſont anthelminthiques; ils empoiſonnent les vers; ils détruiſent la ſaburre corrompue des premieres voies & les crudités putridomucides qui ſervent de matrice & de nourriture à ces inſectes, & ils empêchent que les œufs de ces derniers ne puiſſent éclore.

Si les acides doux produiſent des effets auſſi ſalutaires que ceux que nous venons de rapporter, ils n'en ont pas de moins nuiſibles lorſqu'on en prend en trop grande quantité, ou mal-à-propos, ou quand ils ſont trop violens, concentrés ou livrés à eux-mêmes, tels que le ſont les acides minéraux dans leur état naturel : pour lors ils gangrenent & cautériſent les chairs & les os, & ils procurent l'exfoliation de ces derniers. Si on les prenoit intérieurement, ils feroient

l'office des poiſons ou de cauſtiques les plus forts.

1°. Un trop long uſage des acides cauſe l'amaigriſſement & le deſſéche-ment des parties, parce qu'ils agiſſent preſque comme les ſudorifiques, dont l'abus cauſe le même effet, en diſſipant la ſéroſité; c'eſt ce qui eſt cauſe que les perſonnes qui uſent indiſcrétement de vinaigre, comme les filles qui ont le *Pica* ou le *Malacia*, tombent ordi-nairement dans le maraſme.

2°. Les Acides ne conviennent point aux perſonnes qui ont la poitrine dé-licate, ni à celles qui ſont ſujettes aux hæmophthiſies & aux maladies du poumon avec fiévre : ils ſont donc contr'indiqués dans les rhumes, dans les toux opiniâtres & dans les inflam-mations de ce viſcere, parce qu'ils le deſſechent & l'irritent, & qu'ils ar-rêtent la ſécrétion des crachats & la tranſpiration des bronches, dont ils augmentent l'engorgement par la toux qu'ils excitent.

3°. Quoique nous ayons dit que les Acides étoient fébrifuges, on ſe gar-dera bien de s'en ſervir trop long-tem dans les fiévres intermittentes, parc

qu'en dérangeant les digeſtions, eu égard à la quantité qu'on ſeroit peut-être obligé d'en donner, ils les rendroient dans la ſuite beaucoup plus opiniâtres & plus rebelles que dans leur origine, en cauſant des obſtructions; d'où s'enſuivroient néceſſairement la cachexie, l'hydropiſie, des ſquirres, les pâles couleurs dans les femmes, & tous les maux qui ont pour cauſe la trop forte cohérence des fluides, & une contraction lente & engourdie des ſolides.

4°. Ils nuiſent également dans les inflammations & les ulceres des viſceres du bas-ventre, comme de la rate, du foie, du pancreas, des reins, & même dans les coliques, à moins que toutes ces maladies ne fuſſent occaſionnées par une bile trop acrimonieuſe, trop épaiſſe ou trop réſineuſe: alors on pourroit les preſcrire; mais comme ces cas ſont très-difficiles à connoître & à développer, il faut y aller avec la plus grande circonſpection, & être évidemment ſûr que ces maladies dépendent de cette unique cauſe, avant d'avoir recours aux acides, ou de les employer.

5°. Pendant l'usage du lait & celui des émulsions, dans le tems de la digestion & de la chylification, on doit s'en abstenir, même des plus doux, parce que, s'ils se mêloient avec le sang, pendant que l'estomac remplit ces dernieres fonctions, ils coaguleroient les fluides & exciteroient peut-être des mouvemens convulsifs dans les solides, comme les observations de Baglivi & de Lansoni l'attestent.

Ce que nous venons de rapporter des Acides, regarde indistinctement les végétaux & les minéraux; mais cependant plus particulierement les premiers. Car comme les Acides minéraux sont très-caustiques, on ne les donne jamais purs pour l'intérieur, à moins, comme nous l'avons déja dit, qu'ils ne soient dulcifiés ou fort étendus dans une grande quantité de liquide quelconque, c'est-à-dire, jusqu'à une agréable acidité; sans cela ils causeroient des contractions spasmodiques, des inflammations, des érosions, la gangrene, le sphacele, & enfin la destruction entiere des parties qu'ils toucheroient.

On s'étoit imaginé qu'il y avoit une

différence bien essentielle entre les Acides minéraux & les végétaux pour diminuer ou augmenter *l'Éméticité* des préparations antimoniales, & cette Opinion s'étoit même accréditée parmi bien des Médecins; mais la preuve du contraire est démontrée par les effets de la poudre d'Algaroth qui est un émétique plus fort & plus violent que le vin & le tartre émétiques, quoiqu'elle contienne un Acide, qui est celui du sel marin; ainsi ils sont indifférens à cet égard : de plus il est d'expérience que le syrop de limon, la décoction de tamarins, le vin, qui sont des Acides, n'augmentent point la vertu du tartre stibié, & qu'on peut le prendre en sûreté dans ces véhicules. La raison en est que la poudre d'Algaroth contenant un Acide minéral, & étant un violent émétique, cet exemple renverse l'idée qu'on s'étoit faite, que l'éméticité antimoniale étoit excitée & resuscitée par les Acides végéraux, & diminuée ou détruite par les Acides. En effet on se persuadoit que les Acides végétaux donnoient du phlogistique aux chaux & aux demi-chaux d'antimoine, & pou-

voient par-là les faire redevenir reguli-
nes. On a enfin senti qu'il étoit ab-
surde de croire que cette revivifica-
tion pût s'opérer à une chaleur aussi
douce que celle du corps humain (*r*).
Ainsi l'Opinion de M. Geoffroy est
fausse à cet égard. (*s*)

Si nous nous sommes si fort étendus
sur ces différens Acides, c'est qu'ils
sont d'un usage si fréquent dans les
maladies des gens de Mer, & dans
celles que l'on rencontre dans nos Hô-
pitaux, sur-tout parmi les Forçats,
que nous ne pouvions nous dispen-
ser de nous expliquer sur le choix que
l'on doit en faire, suivant les différens
cas que nous venons d'exposer.

(*r*) Voyez M. Baron, Notes sur Lemery,
pag. 336, 338.

(s) *Tract. de Mat. Med. Tom. 2. de Ve-
getab. exot. Sect. 1. pag. 359.*



ARTICLE VI.

ESPRIT VOLATIL DE SEL AMMONIAC,

Spiritus volatilis Salis Ammoniaci.

L'ESPRIT volatil de Sel Ammoniac eſt une liqueur extrêmement volatile & pénétrante, tirée du Sel Ammoniac par le moyen d'un intermede quelconque, comme de la chaux, avec un peu d'eau; c'eſt-à-dire, que c'eſt ſeulement un phlegme qui tient le Sel alkali en diſſolution.

VERTUS.

Cet Eſprit eſt antiſpaſmodique, céphalique, diſcuſſif, déterſif, cordial, ſudorifique, anodyn & quelquefois narcotique; mais il ne produit ce dernier effet que par accident, c'eſt-à-dire, lorſque la cauſe de l'inſomnie dépend des Acides : cauſe qui eſt aſſez rare, ſi ce n'eſt dans les enfans. Il convient dans l'épaiſſiſſement général des humeurs, ou lorſqu'elles ont un caractere viſqueux, mucide, comme dans

la cachexie, la leucophlegmatie; l'asthme humide, l'œdeme, l'évanouissement, les syncopes & l'apoplexie: dans ces trois derniers cas on en fait respirer l'odeur, qui est très-forte & très-fétide, la quelle stimule puissamment le genre nerveux.

L'abus des Alkalis volatils produit la phlogose, l'inflammation & même la gangrene, suivant Boerhaave. Comme ils sont d'une grande pénétrabilité & activité, on ne doit s'en servir intérieurement qu'avec des précautions infinies, & en petite dose: encore faut-il les étendre dans beaucoup de liquide; par conséquent on en interdira l'usage aux personnes d'un tempérament sec, bilieux, pléthorique; & à celles qui sont disposées aux engorgemens inflammatoires. On les évitera également dans l'Été & dans les pays chauds, & dans tous les cas où on craint de trop échauffer ou de déterminer le corps à une dissolution putride, sur-tout lorsqu'on les prescrit pour l'intérieur. Enfin, ils nuiroient dans les fiévres aiguës, continues, bilieuses, inflammatoires, l'apoplexie sanguine, la manie, les hémorragies,

l'ictère, & dans les autres maladies où il y a beaucoup d'éréthiſme, de chaleur & une diſpoſition à l'alkaleſcence.

La doſe pour l'intérieur en eſt depuis quatre gouttes juſqu'à douze ou quinze dans un véhicule approprié à la maladie.

Extérieurement les alkalis volatils ſont d'excellens diſcuſſifs, & ils conviennent dans le relâchement des membres, la paralyſie, l'apoplexie & les maladies ſoporeuſes, dans leſquelles il y a une atonie & un engourdiſſement des parties nerveuſes; & enfin, dans les vapeurs & les différentes foibleſſes. On peut auſſi en imbiber un morceau de coton ou de charpie, que l'on met dans les dents cariées pour en calmer la douleur.

REMARQUES.

Les alkalis volatils, ayant tous la même origine & la même nature, ont auſſi les mêmes propriétés, ſurtout lorſqu'ils ſont aromatiſés, comme pluſieurs obſervations le confirment. Si on a donné beaucoup d'éloges à de certains alkalis volatils, que

l'on a tiré de ſubſtances différentes ; préférablement à d'autres, il eſt certain que toutes les vertus que leurs inventeurs leur attribuoient, dépendoient plus de leur enthouſiaſme que de la propriété réelle & ſinguliere de ces alkalis particuliers, puiſqu'il eſt certain qu'ils ſont identiques (*f*). L'eau de Luce, qui, à juſte titre, eſt un remede très-vanté contre la morſure de la vipere & des autres animaux venimeux, n'eſt autre choſe que l'Eſprit volatil de ſel ammoniac, combiné avec l'huile de ſuccin, ce qui le rend plus convenable pour l'uſage intérieur, dans les cas rapportés ci-deſſus. Le Sel Ammoniac. *Voyez* à la page 388. du Tom.

(*f*) M. Le Brun, Apothicaire à Trie, a guéri la morſure de la Vipere avec de l'Eſprit volatil de Viperes, & de l'Eſprit de corne de Cerf ſucciné. Journal de Méd. Tom. XVIII. Février 1763, pag. 150.



ARTICLE VII.

EAU STYPTIQUE, Aqua Styptica.

CETTE Eau ſe prépare avec vitriol blanc, vitriol verd, alun, ſucre, de chacun demi-once; eaux de plantain & de renouée, de chacune ſix onces.

VERTUS.

Cette Eau eſt un vrai aſtringent ou Styptique, qui convient pour arrêter les hémorragies de toute eſpece, à moins qu'elles ne ſoient critiques, & dans tous les cas où les autres aſtringens extérieurs ſont indiqués, ſur-tout lorſque l'application de ces derniers a été infructueuſe.

On en imbibe des linges ou de la charpie, que l'on applique ſur les vaiſſeaux qui donnent lieu aux hémorragies & d'où le ſang coule.

REMARQUES.

Il y a des Auteurs qui approuvent l'uſage intérieur de l'Eau Styptique, donnée depuis demi-gros juſqu'à deux

gros, dans certaines hémorragies. Nous avouons que, si on est obligé d'y avoir recours, ce ne doit être sans doute que dans les cas désespérés, où la vie du malade seroit en un danger extrême; car étant composée des vitriols blanc & verd, qui sont des Styptiques très-forts & même des caustiques, elle ne doit être prescrite que par une main habile; sans cela elle seroit suivie des plus fâcheux accidens, dont les moindres seroient la constipation, les nausées, des obstructions qui pourroient conduire les malades à une hydropisie incurable, ou leur causer une toux qui les plongeroit dans une phthisie pulmonaire mortelle, &c. Au reste, malgré tous les éloges qu'on lui donne pour arrêter les effusions de sang extérieures, elle ne produit pas toujours cet effet aussi sûrement qu'on se l'imagine, à moins qu'on n'en favorise l'action par le moyen d'un bandage approprié à la partie, ou par la compression. Il en est enfin, comme de l'application de l'Agaric de chêne, dont nous avons fait mention à la page 317 du Tom. I. & dont la propriété d'arrêter les hémorra-

gies, dépend ſouvent plus de la façon de l'appliquer que de ſa vertu réellement aſtringente ou abſorbante.

ARTICLE VIII.

TEINTURE ANODYNE, *Tinctura Anodyna.*

COMME la préparation que nous avons rapportée ſous le nom de Laudanum liquide de ſydenham, page 133, eſt la même que cette Teinture-ci (*t*), nous n'en dirons rien ; ainſi, on peut y avoir recours, parce qu'effectivement cette préparation eſt la même ſous deux noms différens. Cela eſt ſi vrai, qu'on n'en donne jamais qu'une pour les vaiſſeaux. Nous pen-

(*t*) On nomme Teintures en général, les infuſions de certaines ſubſtances dans des liqueurs ardentes. Quelques-uns leur ont donné différentes dénominations, comme d'Élixirs, de Baumes ſpiritueux, de Quinteſcences ; mais comme toutes ces préparations ne ſont cependant que de vraies Teintures de ſubſtances végétales, animales & minérales, faites par le moyen de l'eau-de-vie ou de l'eſprit de vin, il étoit fort inutile de les multiplier.

ſons donc que c'eſt par mégarde que cette erreur s'eſt introduite dans notre Tarif.

ARTICLE IX.

TEINTURE DE MYRRHE ET D'ALOÈS, Tinctura Myrrhæ & Aloes.

ON prépare la Teinture de Myrrhe & d'Aloès, en faiſant digérer au bain-marie, pendant quelques jours, ces deux gommes-réſines dans de l'eſprit de vin, juſqu'à ce que cet eſprit ne ſoit chargé de leur partie réſineuſe, & que cette derniere n'ait abandonné la gommeuſe, avec laquelle elle étoit étroitement unie, & qui a des propriétés très-différentes de cette même partie gommeuſe.

Quoique la Pharmacopée de Paris donne ſéparément la préparation de la Teinture de ces deux ſubſtances, nous avons cru devoir les réunir, puiſque c'eſt celle dont on ſe ſert dans nos Hôpitaux & dans les Vaiſſeaux.

VERTUS.

Cette Teinture eſt vulnéraire, déterſive & antiſeptique. Elle s'oppoſe à la corruption des humeurs, & à la putréfaction des chairs dans les plaies & les ulceres qui ont une diſpoſition à la gangrene, ou qui ſont même déja gangrenées; elle arrête les progrès de la carie des os, & diſſout les humeurs plâtreuſes. On en imbibe des plumaceaux, ou on en fait des injections: enfin, elle réunit les propriétés des deux ſubſtances dont nous allons faire la deſcription.

REMARQUES.

La Myrrhe eſt un ſuc gommeux-réſineux, qui ſort par inciſion ou qui découle naturellement d'un arbre peu connu, qui croît dans cette partie de l'Ethiopie, que l'on nommoit autrefois le pays de Troglodites.

Il y en a de pluſieurs eſpeces; mais on préfere la Myrrhe Troglodite. Elle eſt d'un goût amer, un peu âcre, d'une odeur aſſez déſagréable, excepté lorſqu'on la brûle ou qu'on la pulvériſe, cauſant des nauſées, &

d'une couleur jaunâtre ou rougeâtre. Celle qui eſt en larmes pures, friables, claires, nettes & un peu tranſparentes, eſt la meilleure.

On l'emploie pour l'intérieur & pour l'extérieur. Elle eſt ſtomachique, tonique, antiſeptique, cordiale, vulnéraire, diurétique, apéritive, réſolutive, inciſive, aſtringente, atténuante, fortifiante, & ſelon quelques-uns fébrifuge & emménagogue. On s'en ſert pour les ulceres tant internes qu'externes, ſur-tout quand il s'y joint de la foibleſſe & un appauvriſſement du ſang; elle donne du reſſort aux parties trop relâchées, particulierement dans les vieillards & dans les perſonnes qui ont eſſuyé de longues maladies ou qui ſont épuiſées par la veille, les travaux ou autres excès ſemblables, & elle ranime le mouvement de la circulation; elle chaſſe le placenta & le fétus mort. Elle n'a pas de moindres effets dans la cachexie, les pâles couleurs, la jauniſſe, les affections ſcorbutiques, les obſtructions de la matrice, les fleurs blanches, & en général, dans les évacuations ſéreuſes

&

& lymphatiques trop abondantes, lorſqu'elles ont pour cauſe l'atonie & le relâchement des organes où s'en fait la ſécrétion; elle procure encore du ſoulagement aux aſthmatiques, à ceux qui ont des tubercules dans les poumons, & à ceux chez leſquels une humeur épaiſſe & inviſquante farcit ſi fort l'intérieur des bronches, qu'ils touſſent continuellement, ou qu'ils ont une très-grande difficulté de reſpirer; elle atténue cette humeur & en favoriſe l'évacuation; enfin elle détruit les vers & rétablit le flux des hémorroïdes ſupprimé.

La doſe en eſt depuis ſix juſqu'à vingt-quatre ou trente-ſix grains, que l'on ne donne jamais ſeule à cauſe de ſon amertume. On l'incorpore ordinairement dans les bols, les pilules, &c. On s'en abſtiendra dans les femmes groſſes, dans la crainte qu'elle ne leur cauſe un avortement, de même que dans les perſonnes qui ſont ſujettes au piſſement de ſang ou aux hémorragies de quelque eſpece qu'elles ſoient. Stahl préfere la Teinture de Myrrhe à ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire,

à la Myrrhe proprement dite. Cependant comme elle échauffe, on se gardera bien d'en donner également dans tous les cas où on auroit à craindre d'exciter quelque inflammation, ce qui peut arriver dans les fiévres aiguës, dans les cas d'acrimonie & dans les tempéramens bilieux.

Elle est extérieurement, comme les autres sucs balsamiques, détersive, vulnéraire, résolutive, antiputride & cicatrisante. Elle détruit la gangrene, arrête la carie des os, & en favorise l'exfoliation. On en met dans les décoctions, les infusions, &c. on en mêle dans les onguens & les emplâtres, ou bien on la reduit en poudre pour la même fin.

L'Aloès est un suc gommeux-résineux épaissi au soleil ou à un feu modéré, que l'on tire d'une plante qui porte le même nom, (*v*) & qui croît dans les pays chauds, tels que l'Espagne, l'Amérique, &c.

Il y en a de trois especes, savoir, l'Aloès hépatique, l'Aloès succotrin &

(*v*) Ou celui de *sempervivum marinum.*

l'Aloès caballin. Le premier, qui eſt le meilleur & le plus rare, nous eſt apporté dans des cuirs de l'Iſle de Soccotra, voiſine de l'Arabie heureuſe; il eſt friable, de couleur jaunâtre où brunâtre, luiſante en dehors, citrine en dedans, ſur-tout quand il eſt pulvériſé, d'un goût très-amer & nauſéabonde, & d'une odeur qui n'eſt pas abſolument déſagréable. Le ſecond, nommé Hépatique, parce qu'il a la couleur du foie, nous vient des Iſles de l'Amérique; il eſt d'une odeur moins agréable & d'une ſaveur plus amere que le premier. Le troiſieme n'eſt que le marc ou les féces des deux autres; & il ne ſert que pour les chevaux.

On preſcrit les deux premiers pour l'intérieur à titre de purgatif, de ſtomachique, d'emménagogue, de vermifuge, de vulnéraire, d'atténuant, d'apéritif, d'antiſeptique & même de ſudorifique. Le Succotrin étant fort rare, comme nous venons de le dire, on ſe ſert aſſez volontiers de l'Hépatique, qui eſt même le ſeul que l'on ait dans les vaiſſeaux. Il eſt approprié pour les obſtructions du

foie & de la rate, & pour celles de la matrice & des autres viſceres du bas-ventre. Il donne du reſſort aux parties trop relâchées ; il atténue & fond les humeurs épaiſſes & viſqueuſes contenues dans les premieres voies, & les chaſſe par les ſelles ou par les urines ; il rétablit l'écoulement des regles ſupprimées, & convient aux cachectiques, & aux tempéramens froids & pituiteux. Les gourmands & ceux qui ſe gorgent d'une trop grande quantité d'alimens, en uſent auſſi avec avantage, ſoit pour aiguiſer leur appétit, ſoit pour vuider leur eſtomac des reſtes des digeſtions mal-faites auxquelles ils ſont ſujets, & qu'ils s'occaſionnent par la variété des mets dont ils ſe rempliſſent.

Malgré tous les éloges qu'on peut avoir donnés à l'Aloès, il faut bien ſe garder de le preſcrire aux gens ſobres & tempérans ; aux femmes enceintes & aux hyſtériques ; aux tempéramens ſanguins, ſecs ou bilieux ; aux perſonnes ſujettes aux affections hypocondriaques, aux hémorragies, aux hémorroïdes, au crachement de ſang ; à celles qui ſont dans la phthiſie ou le

marasme ; à celles qui ont les entrailles échauffées ou sensibles ; & enfin à celles qui sont exposées aux maladies aiguës & inflammatoires.

Lorsqu'on veut lâcher le ventre, la dose ordinaire en est depuis dix, douze grains jusqu'à vingt-quatre ou trente-six. On le donne toujours en forme de bols ou de pilules, parce que ce remede est si amer qu'on ne pourroit le faire prendre aux malades sous une autre forme, sans leur causer un dégoût affreux. Si on le prescrit comme altérant, on ajoute seulement aux bols ou aux pilules indiqués pour la maladie actuelle, depuis un jusqu'à six grains. On ne doit pas le donner à jeun, & lorsque l'estomac est vuide, parce qu'il pourroit causer des tranchées, & qu'il purgeroit peu. On peut donc corriger sa vertu drastique en le mêlant avec la Casse, & pour lors il ne fait qu'ajouter un peu à la qualité laxative de ce dernier médicament.

Extérieurement il a à peu près les mêmes propriétés que la Myrrhe ; c'est ce qui fait qu'on réunit ces deux substances pour en former la Teintu-

re ci-dessus, & pour remplir les mêmes indications. Enfin on se sert de l'Aloès en poudre pour l'embaumement des cadavres.

ARTICLE X.

TEINTURE DE GOMME LACQUE, Tinctura Laccæ.

CETTE Teinture se prépare avec: Gomme Lacque, une once; alun brûlé, un gros; esprit de cochléaria, huit onces.

VERTUS.

On se sert de cette Teinture pour affermir les dents & les gencives, & pour arrêter les hémorragies de la bouche, qui sont très-fréquentes chez les scorbutiques. On l'emploie seule, ou on en aiguise les gargarismes composés de plantes antiscorbutiques & détersives ordinaires.

REMARQUES.

La Lacque est une espece de résine ou plutôt de cire qu'on nous apporte de Bengale, de Malabar & du

Pegu, qui ſont des Provinces des Indes Orientales. On aſſure qu'elle eſt l'ouvrage d'une ſorte de fourmis aîlées ou de mouches qui la recueillent de deſſus certaines plantes, & qui la dépoſent ſur de petits bâtons que les habitans du pays fichent en terre à cet effet, & enfin qu'elles la fabriquent à peu près comme les abeilles amaſſent le miel & la cire de deſſus les fleurs, ou comme le polype marin façonne le corail. Cette ſubſtance eſt dure, rouge, claire & tranſparente; elle ſe fond facilement au feu, & répand une odeur fort agréable. Elle ſert plus ordinairement pour les arts que pour l'uſage de la Médecine. C'eſt elle qui donne à la cire à cacheter ſa belle couleur rouge & ſa vertu électrique. On lui attribue auſſi une vertu fortifiante, inciſive, apéritive, déterſive, ſudorifique, antiſeptique & aſtringente. On lui fait ſouffrir différentes préparations; mais comme elles ſont étrangeres à notre ſujet, nous n'en dirons rien. Elle n'eſt point d'uſage pour l'intérieur; ainſi, avant que l'on puiſſe adopter les qualités qu'on lui attribue, il faut

que l'expérience les aient confirmées plusieurs fois ; sans cela nous les regarderons toujours comme fort apocriphes ou très-hasardées.

Pour ce qui concerne la Teinture dons nous parlons, elle ne doit à la Lacque que sa couleur rouge ; car l'esprit de cochléaria & l'alun en font le seul mérite, & lui donnent toute sa vertu médicinale.

ARTICLE XI.

SEL VÉGÉTAL,
Tartarus Solubilis, Sal Vegetabile dictus.

CE Sel se prépare avec Sel de tartre, six onces, que l'on dissout dans eau chaude, quatre livres & demie. On y ajoute ensuite crême de tartre pulvérisée, environ douze onces ; c'est-à-dire, jusqu'au point de saturation.

VERTUS.

Ce Sel est purgatif, déterfif, apéritif & diurétique. Il convient dans les cas d'obstructions, d'hydropisie, de cachexie, & dans toutes les ma-

ladies hypocondriaques & hystériques.

Sa dose, à titre de purgatif, est depuis six gros jusqu'à une once dans du thé, de l'eau de chicorée sauvage, du petit-lait, du bouillon, ou dans tout autre véhicule convenable. On en met aussi dans les apozemes & dans les potions purgatives ordinaires, à la dose d'un gros ou deux. Si on le prescrit à titre d'altérant seulement, ou pour tirer la teinture des autres drogues avec lesquelles on le mêle, comme, par exemple, avec la rhubarbe, &c. on en diminue encore la dose. *Voyez* ce que nous avons dit des Sels neutres, Tom. I. page 383. & suivantes, à l'Article du Sel d'Epsom. Extérieurement il nettoie & déterge les ulceres putrides.

REMARQUES.

Le Sel Végétal ou Tartre Soluble est, comme on le voit, un Sel neutre, formé par l'union intime de la crême de tartre, qui est un acide, & par l'alkali fixe de ce même tartre combinés ensemble jusqu'à une saturation parfaite & réciproque de l'un par l'autre.

Le Tartre, *Tartarus*, eſt une ſubſtance ſaline, dure, qui s'attache à l'intérieur des tonneaux. Elle eſt compoſée des parties terreſtres, huileuſes & acides du vin, combinées enſemble dans une juſte proportion. Elle eſt le produit de la fermentation vineuſe. Elle eſt blanche ou rouge, ſuivant la couleur du vin dont on la retire.

Le Tartre calciné ſe décompoſe, c'eſt-à-dire, que ſes parties huileuſes & acides ſe détruiſent; cependant une partie de ces dernieres s'unit avec ſa terre, & forme un alkali très-fort que l'on nomme *Sel alkali de Tartre*, qui eſt celui qui entre dans la confection du Tartre Soluble.

Ce Sel alkali de tartre eſt le meilleur de tous les alkalis que l'on puiſſe employer. Il eſt diaphorétique, abſorbant, ſtomachique, apéritif, inciſif, & le ſpécifique le plus aſſuré & le plus prompt qu'il y ait pour empêcher les mauvais effets des poiſons minéraux, particulierement celui du ſublimé corroſif. Il ſe charge fort vîte de l'acide corroſif du ſublimé; il le décompoſe, en détruiſant l'union du mercure & de l'eſprit de ſel, & ils ſont

ensemble un ſel neutre, dont les effets ne ſont pas dangereux. Ce ſont les ſentimens des plus célebres Chymiſtes. Il corrige, dit-on, le ſené en l'empêchant de donner des tranchées; effet qu'il produit ſans doute en diminuant ſa vertu purgative.

Sa doſe eſt depuis quatre grains juſqu'à dix-huit à vingt, dans un véhicule abondant, eu égard à ſa cauſticité, parce qu'il pourroit endommager les membranes de la bouche, du goſier & de l'eſtomac, ſi on le donnoit ſous la forme ſeche.

Le Tartre, lorſqu'il eſt purifié, que l'on nomme pour lors Cryſtaux ou Crême de tartre, *Cremor Tartari*, en ce qu'elle eſt la pellicule qui ſurnage ſur le Tartre dans cette opération, eſt un remede fort doux & d'un uſage fort commun dans la pratique médicinale. Cette Crême de Tartre eſt apéritive, diurétique, tempérante, inciſive & antiſeptique. On s'en ſert dans les fiévres ardentes, la cachexie, & dans les cas où les urines ont une odeur de fétidité alkaline, ſans qu'il y ait douleur. Elle eſt auſſi un des purgatifs rafraîchiſſans le plus convena-

gatifs rafraîchiſſans le plus convenable aux goutteux, aux hydropiques, aux aſthmatiques, & dans les fiévres intermittentes. Rien ne convient mieux que la Crême de Tartre dans ces toux ſtomachales, connues ſous le nom de *Coqueluche*, cauſées par des matieres épaiſſes, muqueuſes & gluantes qui enduiſent l'eſtomac, & qui y croupiſſent. Elle les fond, les atténue, & les chaſſe hors du corps, en même tems qu'elle tempere l'effervescence & la fougue des humeurs. On l'interdira à ceux qui ſont ſujets aux rapports aigres & aux crudités acides.

Sa doſe, en qualité de purgatif, eſt depuis demi-gros juſqu'à demi-once & même ſix gros; mais, à titre d'altérant ou de correctif, on en met depuis vingt-quatre grains juſqu'à un gros dans des potions, infuſions, décoctions, &c. On l'ajoute également aux purgatifs ordinaires pour en augmenter la force, & pour remplir différentes indications. Elle entre auſſi dans les opiates fébrifuges, apéritives, inciſives, &c. elle ſert de plus pour cailler le lait.

ARTICLE XII.

SEL D'ABSYNTHE, Sal Abſynthii.

ON trouve dans le *Codex*, pag. 257, la maniere de préparer les ſels fixes ou lixiviels des plantes par deux procédés différens : ainſi on peut voir dans cet ouvrage celle qu'on y emploie à cet effet. Tous les Auteurs ſont d'accord ſur la préférence dûe à la ſeconde méthode, qui eſt celle de Tachenius.

VERTUS.

Ce Sel lixiviel eſt apéritif, inciſif, diurétique, purgatif, & s'il conſerve encore ſon amertume, il eſt vermifuge, ſtomachique & fébrifuge ; il fond les humeurs épaiſſes, il leve les obſtructions, & il augmente les ſécrétions.

Sa doſe eſt depuis ſix grains juſqu'à vingt-quatre.

REMARQUES.

La plante dont on retire ce Sel

eſt nommée *Abſynthium vulgare majus*, J. B. Abſynthe ordinaire.

Il y a pluſieurs eſpeces d'Abſynthe ; mais comme celle-ci eſt le plus en uſage, nous ne parlerons que d'elle ſeule.

Cette plante eſt vivace (*u*) & pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de deux ou trois pieds ou environ, leſquelles ſont un peu ligneuſes, & donnent différentes branches. Ses feuilles ſont profondément découpées, d'un verd-pâle, blanchâtres, tendres, très-ameres, & d'une odeur forte & aromatique. Ses fleurs naiſſent à l'extrémité des branches, & forment de petits bouquets arrondis en forme d'étoiles, de couleur jaunâtre. Ses ſemences ſont menues, renfermées dans des calices arrondis ; & ſa racine eſt ligneuſe & fibreuſe. Elle croît dans les jardins.

L'Abſynthe eſt vulnéraire, déterſive, anthelminthique, fébrifuge, ſtomachique, carminative, emménagogue, diurétique-chaude, apéritive &

(*u*) On nomme *vivaces*, les plantes qui portent des fleurs pluſieurs années de ſuite ſur les mêmes tiges, & ſans être tranſplantées.

atténuante; propriétés qui lui viennent de ses principes amers & aromatiques. Elle leve les obstructions qui dépendent, soit de l'atonie des fibres, soit de l'épaississement des humeurs ou de l'inertie de la bile; & à ce titre elle convient dans l'hydropisie, dans la cachexie, & dans toutes les maladies où il s'agit de donner du ressort aux solides & d'augmenter le cours des liquides. On l'ordonne aussi dans la jaunisse, la diarrhée, les pâles-couleurs & les regles supprimées. Elle tue les vers. Comme l'Absynthe fraîche a quelque chose de narcotique, on ne doit s'en servir que lorsqu'elle est seche. Elle échauffe beaucoup, ainsi il faut s'en abstenir dans l'inflammation, & dans tous les cas où l'on craint d'exciter trop de chaleur & d'éréthisme; car loin de calmer ces accidens, elle ne feroit que les augmenter.

Extérieurement on la met dans la classe des détersifs, des antiseptiques & des vermifuges. On l'ajoute dans les cataplasmes résolutifs & dans les vins aromatiques ordinaires qui servent pour les fomentations. Enfin on

en fait entrer la vapeur dans les oreilles, par le moyen d'un entonnoir, pour remédier à la ſurdité. Elle nuiroit cependant dans les maladies des nerfs, comme la plûpart des amers.

Les Chymiſtes modernes diſent que toutes les plantes de quelque eſpece qu'elles ſoient, fourniſſent par l'incinération un ſel alkali fixe abſolument le même, qu'ainſi il eſt inutile de vouloir attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre des vertus médicinales particulieres; & la preuve s'en tire de ce que, de quinze cens plantes dont on a fait l'analyſe, on en a retiré les mêmes principes, & il ne s'eſt rencontré aucune différence entre les plus ſalutaires & les plus vénéneuſes, par rapport aux produits qui ont reſultés de leur décompoſition. Cependant d'autres ſoutiennent, avec bien plus de raiſon, que ſi l'incinération n'eſt pas complette & entiere, les ſels qu'on en retire, conſervent une partie de l'huile & du ſel eſſentiel de la plante même, & participent de leur vertu. C'eſt ce qui arrive par la méthode de Tachenius, que nous avons dit devoir être préférée à la

premiere, parce que, par ce procédé, l'alkali étant mêlé de parties grasses & onctueuses, est, en quelque façon, savoneux & propre à remplir par-là des vues particulieres auxquelles l'alkali parfait ne conviendroit pas, eu égard à son âcreté & à sa causticité : qualités qui s'y trouvent dans un degré d'autant plus éminent, qu'ils sont dépouillés de cette graisse ou huile.

Le Sel d'Absynthe étant donc préparé selon cette derniere méthode, est appellé par Boerhaave le Purgatif des Sages, c'est-à-dire des gens de lettres, qui, faisant peu d'exercice, contractent des maladies chroniques opiniâtres; mais il est de plus stomachique, fébrifuge, apéritif, diurétique & sudorifique, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il convient dans le vomissement, le hoquet, les vapeurs hystériques & les affections hypocondriaques. Riviere (*x*) le recommande particulierement dans le vomissement qui a coutume d'arriver dans

---

(*x*) *Prax. Med. lib.* 9. *cap.* 7. *de nauseâ & vomitu pag.* 284.

les fiévres malignes, à la dose de vingt-quatre grains mêles avec une cuillerée de jus de citron, & cela pendant le moment de l'effervescence. J'ai vu ce remede produire d'excellens effets, lorsque cette maladie n'étoit qu'accidentelle & spasmodique, & que sa cause n'étoit pas absolument invétérée. Il empêche le spasme des nerfs de l'estomac & des parties circonvoisines, & par-là il guérit ce mal d'une façon surprenante; car si cette même cause dépendoit d'une mauvaise conformation de l'estomac, d'une obstruction, d'un raccornissement ou d'un squirre du pylore, de quelque inflammation, abscès, ulcere ou de la gangrene de ce viscere, ou enfin de quelques concrétions pierreuses dans la vésicule du fiel, il faudroit avoir recours à d'autres moyens plus convenables à ces accidens différens, tels que les émétiques, suivant les circonstances. Sydenham recommande encore le Sel d'Absynthe dans les fiévres bilieuses, la passion illiaque & dans d'autres maladies semblables : cependant comme il est âcre, à raison de l'alkali qui y

domine, on ne doit le donner qu'en petite doſe, comme depuis ſix grains juſqu'à vingt-quatre, encore faut-il l'étendre dans un véhicule abondant. On en met également dans les bols, opiates, &c. depuis ſix grains juſqu'à quinze, pour remplir les mêmes indications.

Nous ne pouvons nous diſpenſer, avant de terminer cet article, de fixer l'idée que l'on doit ſe former des ſels lixiviels en général.

Il eſt d'expérience que, pris intérieurement, ils ſont anti acides, anti émétiques, ſtomachiques, fébrifuges, apéritifs, diurétiques; & qu'appliqués extérieurement ils ſont fondans & réſolutifs; & qu'enfin ils réuniſſent toutes les vertus que nous avons attribuées au Sel d'Abſynthe, qui eſt également un ſel lixiviel, comme nous l'avons dit ci-devant. Mais ces ſels étant cauſtiques, lorſqu'on n'a pas l'attention de les étendre dans des eaux, de s opiates, &c. on ne doit jamais les preſcrire ſeuls pour l'intérieur, ni même pour l'extérieur, comme dans les cataplaſmes, &c., à moins qu'on ne veuille cauté-

riſer : ainſi leur doſe doit toujours être petite, & telle que nous venons de l'aſſigner pour le Sel d'Abſynthe.

Il faut obſerver de plus qu'on ne doit même s'en ſervir intérieurement qu'avec beaucoup de précaution; car il ſeroit dangereux de le faire dans les cas de chaleur & de putréfaction alkaline, & dans ceux où les humeurs ſeroient exaltées ou en diſſolution; ce que l'on reconnoît à la puanteur de l'haleine & de l'urine des malades. Enfin ces ſels évacuent les glaires qui réſiſtent quelquefois à deux ou trois purgations, & ils guériſſent des fiévres tierces & quartes qui ont éludé l'action du quinquina, ſi on les donne quelque tems avant l'accès.



ARTICLE XIII.

SEL DE SEIGNETTE, *Sal Polychreſtum Solubile*, vulgò *de* *SEIGNETTE.*

LE Sel de Seignette n'eſt autre choſe que la crême de tartre, pag. 179, rendue ſoluble par le ſel de ſoude, c'eſt-à-dire, que ce Sel neutre réſulte de l'union de l'alkali de la ſoude avec l'acide du tartre.

VERTUS.

Ce Sel eſt apéritif, légerement purgatif & moins irritant que les autres ſels de ſon eſpece. On le joint ordinairement aux eaux minérales froides ou aux thermales, pour en accélerer l'action, lorſqu'elles ne paſſent pas bien. On en ajoute auſſi un gros ou deux dans les médecines ordinaires pour leur ſervir d'aiguillon : On peut même ſe purger avec une demi-once ou une once de ce Sel ſeulement, étendu dans une pinte d'eau ou d'une légere infuſion de chicorée ſauvage. Bien des gens y ajoutent

un, deux ou trois grains de tartre ſtibié pour en former une eau minérale artificielle qu'ils prennent par verrées de tems en tems pour débarraſſer leur eſtomac & les premieres voies des reſtes des mauvaiſes digeſtions ou autres matieres étrangeres qui y ſéjournent, & qui en affoibliſſent le reſſort, en troublant leurs fonctions.

Ce Sel eſt un purgatif aſſez doux cependant malgré la réputation qu'il a eue & les éloges que lui a prodigués ſon inventeur, qui étoit un apothicaire de la Rochelle, il n'eſt pas préférable au ſel végétal ou tartre ſoluble dont nous venons de parler pag. 176 Ce dernier mérite même la préférence, parce qu'il eſt plus ſavoneux & plus homogene dans tout ſon entier que le premier : au lieu que le Sel de Seignette contient des parties étrangeres, c'eſt-à dire, preſque toujours un alliage ſoit de ſel de Glauber, ſoit quelquefois de ſel marin qui peut ſe trouver mêlangé avec le ſel de ſoude qui n'en étoit pas entierement dépouillé avant la préparation de ce Sel.

REMARQUES.

La Soude eſt un ſel que l'on retire par la combuſtion d'une plante nommée *Kali majus cochleato ſemine* C. B. P, qui croît aux bords de la mer, & dont on fait le verre & le ſavon. La meilleure nous vient d'Alicante, laquelle ſe tire d'une eſpece de Soude herbacée, nommée dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, *Kali Hiſpanicum, ſupinum, annuum, ſedi minoris folio.* On doit la choiſir en pierres ſeches, poreuſes & ſonnantes, de couleur griſâtre-bleuâtre, parſemées de petits trous en forme d'yeux de perdrix. Ce ſel alkali eſt d'une nature particuliere, & abſolument le même que celui qui ſert de baſe au ſel marin. Il eſt inciſif & apéritif, mais on ne l'emploie jamais ſeul, par rapport à ſa cauſticité. Il entre encore dans la préparation des pierres à cautere, & autres de ce genre.



ARTICLE XIV.

Crême de Tartre,
Cremor Tartari.

Voyez à la page 179.

ARTICLE XV.

Tartre Vitriolé,
Tartarus Vitriolatus.

Le Tartre Vitriolé eſt un ſel neu-
tre, formé de l'union & de la com-
binaiſon de l'acide vitriolique juſqu'au
point de ſaturation avec l'alkali fixe
du tartre.

Vertus.

Ce Sel eſt apéritif, laxatif & diu-
rétique. Il leve les obſtructions d
foie & de la rate. Il convient dans
jauniſſe, l'hydropiſie & autres mala-
dies ſemblables. Il entre dans la fa-
meuſe poudre tempérante de Stahl
dont les effets ne paroiſſent cepen-
dant pas répondre aux éloges pom-
peux qu'on en a faits.

Il

La dose en est depuis un demi-gros jusqu'à un gros, & même plus, dans du bouillon, des apozemes ou dans d'autres véhicules appropriés à la maladie. Lorsqu'on le prescrit en bol, en opiate, &c. la dose en est depuis douze grains jusqu'à dix-huit.

REMARQUES.

Toutes les fois que l'on combinera l'acide vitriolique avec un sel alkali végétal quelconque bien pur, il en résultera un sel neutre que l'on appelle *Tartre Vitriolé*: ainsi on pourroit donner la même dénomination au sel *de Duobus*, & au sel Polychreste de Glaser. Le Tartre Vitriolé ne se fond dans l'eau qu'à un degré de chaleur très-fort. Il est purgatif, comme les autres sels neutres donnés à une certaine dose, & seulement apéritif ou altérant à petite dose, comme nous l'avons spécifié ci-devant. Il est cependant plus fort & plus actif que le sel de Glauber : aussi la dose en doit-elle être moindre. Car, étant dur & sec, il stimule & agace les nerfs; par conséquent il ne faut le mettre en usage que lorsque les tuniques des

vaiſſeaux manquent de reſſort, ou que les humeurs ſont ſi épaiſſes qu'elles ne peuvent circuler avec facilité. Le ſel alkali du Tartre, *Voyez* à la page 178. L'acide vitriolique, à la page 149 & ſuiv.

ARTICLE XVI.

SAFRAN DE MARS APÉRITIF, Crocus Martis vulgò *Aperiens.*

LE Safran de Mars apéritif n'eſt autre choſe que la limaille du fer qui a été expoſée à la roſée ou à la pluie, & que l'on réduit enſuite en poudre impalpable ſur le porphyre.

VERTUS.

Ce remede eſt apéritif & diurétique. Il convient dans les maladies de l'eſtomac, dans les obſtructions des différens viſceres du bas-ventre & de la matrice, dans la ſuppreſſion des regles, la cachexie, l'hydropiſie & dans les pâles-couleurs.

Sa doſe eſt depuis huit, dix grains juſqu'à quinze ou dix-huit en bol,

en opiate ou en poudre. On l'aſſocie auſſi avec le quinquina & les autres fébrifuges pour détruire les fiévres tierces & quartes opiniâtres qui ne ſont ſouvent entretenues que par des obſtructions invétérées.

REMARQUES.

Les Chymiſtes ont donné le nom de Safran à la plûpart des préparations qui ont une couleur jaunâtre, tirant ſur celle du Safran ordinaire, & particulierement à la rouille de fer qui a cette couleur.

Le Fer ou Mars eſt un métal trop connu pour nous arrêter à le décrire. Il ne ſert pas ſeulement à la fabrique de mille inſtrumens différens; il a de plus des vertus médicinales ſans nombre qui n'étoient pas inconnues aux Médecins Grecs.

On ſait que c'eſt un mixte compoſé d'une terre métallique particuliere & d'une quantité de phlogiſtique ſuffiſante pour lui donner la conſiſtance de métal. Il eſt ſi répandu dans la nature, & il a une ſi grande facilité à ſe diſſoudre, que les plantes en contiennent même une cer-

taine quantité; & la preuve s'en tire de ce que les cendres de tous les végétaux donnent quelque chose que l'Aimant attire (*y*) qui ne peut être vraisemblablement que des particules de cette substance métallique.

Il y a différentes opinions sur la maniere dont agit le Safran de Mars apéritif. M. Rouelle prétend qu'il n'a aucun effet sur le corps humain, à moins qu'il ne contienne le phlogistique, & qu'autrement ce n'est qu'une chaux de fer purement passive sans force & sans vertu, qui ne peut se dissoudre dans nos liqueurs, ni par conséquent passer dans le systême des vaisseaux pour remédier aux maux pour lesquels on le prescrit. M. Baumé croit que cette même facilité qu'a le fer de se dissoudre dans presque toutes sortes de liqueurs, est cause qu'il reprend son phlogistique dans les premieres voies, &

(*y*) M. Geoffroy le Médecin a découvert & publié dans les Mémoires de l'Académie des Sciences que les cendres de toutes les matieres végétales quelconques contenoient de veritable fer tout formé, attirable par l'Aimant.

qu'il forme avec les ſucs qui s'y rencontrent un ſel métallique aſtringent, qui le rend propre à retablir le ton & le reſſort des fibres nerveuſes, à lever les embarras des différens viſceres, & à rendre les ſécrétions plus libres & les canaux plus perméables aux liqueurs qui doivent y circuler: ce qui conſtitue ſa vertu apéritive. MM. Baron & Whytt diſent qu'il y a grande apparence que les préparations de fer n'entrent pas dans la maſſe du ſang, ce que prouvent, ſelon ce premier (z), les ſelles teintes en noir de ceux qui uſent de martiaux; effet qui ne peut venir que de la décompoſition qui eſt arrivée à la préparation martiale dont on avoit fait uſage: de plus, dit-il, le fer n'agiſſant ſur le corps humain que comme aſtringent, il ſemble que, de même que tous les remedes de ce genre, il doit ſe fermer à lui-même le paſſage dans les vaiſſeaux lactés. Enfin quelques autres Auteurs avancent qu'il n'y a que les parties groſſieres

(z) Cours de Cymie commenté par M. Baron, remarques, page 148. Note (*c*).

de ce métal qui colorent ainsi les selles, & que les parties les plus fines pénetrent seules dans la masse du sang & dans la tissure intime des glandes obstruées. Cette derniere opinion nous paroît la plus vraisemblable. Car de quelque façon que l'on imagine que les préparations de fer agissent sur le corps humain, il est constant, par leurs effets, qu'elles rétablissent le flux périodique des regles supprimées, qu'elles détruisent les obstructions des différens visceres & qu'elles fondent les concrétions produites par l'épaississement de l'humeur lymphatique. Enfin M. Lorry, fondé sur l'expérience, confirme notre sentiment à cet égard. Il rapporte qu'un Prêtre qui, ayant pris des eaux martiales, pendant un mois, avoit fait, chaque jour, l'essai de ses urines avec de la noix de galle : elle ne donna, à la vérité, de teinture qu'au bout de ce tems ; mais elle continua de les noircir pendant un tems à-peu-près égal (&) : preuves évidentes de leur in-

(&) Journal de Méd. Août 1770, Tom. 33. pag. 116.

troduction dans la maſſe commune des liquides, puiſque les reins & les autres parties auxquelles elles remédient ſont ſitués au-delà de la ſphere des premieres voies. Mais il eſt inutile d'entrer dans un plus long détail à cet égard.

Comme l'expérience eſt le ſeul guide que nous ſuivons, nous pouvons avancer que les martiaux, malgré ce qu'en ont dit Ettmuller, Stahl & Cartheuſer, ont des vertus réelles, ſavoir, une apéritive & l'autre aſtringente. La premiere eſt prouvée par la préparation que nous décrivons, & par le reſſerrement des fibres du corps animé ſur elles-mêmes, qui en retréciſſant le diametre des vaiſſeaux, remédient à leur relâchement, & rétabliſſent les ſécrétions. La ſeconde eſt également démontrée, parce que les martiaux arrêtent les hémorragies, les regles immodérées, les diarrhées opiniâtres, les fleurs blanches, le diabetes, les reſtes des gonorrhées virulentes, en ce qu'ils rétabliſſent le reſſort des fibres trop relâchées, qui ſont des effets qui marquent une pure aſtriction; &

en général les apéritifs n'ont cette qualité que parce qu'ils sont astringens.

Malgré toutes ces vertus du Safran de Mars apéritif & des autres préparations martiales, elles demandent néanmoins des précautions indispensables dans leur administration. Comme elles resserrent, on aura soin, quand on les prescrira, de faire recevoir des lavemens aux malades, afin de leur tenir le ventre libre, ou d'une autre façon, en associant aux préparations martiales des laxatifs & des purgatifs. Les martiaux en général seroient même nuisibles aux personnes qui auroient le genre nerveux trop sensible ou facilement irritable, comme sont les vaporeux, les hypocondriaques & les femmes hystériques, à moins qu'on n'en fasse précéder ou accompagner l'usage par des rafraîchissans, des humectans, des délayans. Si le sang étoit trop raréfié ou dans un trop grand mouvement, & qu'il y eût trop de dureté dans le pouls, on les éviteroit également. Les martiaux seroient encore dangereux dans les fiévres lentes, dans les personnes qui tousseroient habituelle-

ment, dans celles qui auroient la poitrine délicate, ou qui seroient sujettes au crachement de sang, ou enfin, dans les cas où il y auroit à craindre de causer trop de chaleur ou quelque inflammation. Il est bien vrai qu'ils agissent fort lentement; mais ils n'ont jamais d'effets plus salutaires que lorsqu'ils le font de cette façon, & on peut les regarder comme le spécifique des maladies chroniques qui dépendent des obstructions: enfin, les martiaux ne conviennent qu'autant que le systême vasculeux est dans un état de relâchement & de foiblesse.

Les eaux minérales ferrugineuses doivent à ce métal toutes leurs propriétés, parce qu'en passant à travers des pyrites ferrugineuses, elles dissolvent par le moyen du sel qu'elles contiennent, quelque pures qu'elles paroissent, le vitriol de mars à la formation duquel elles ont elles-mêmes donné occasion, en décomposant ces mêmes pyrites qu'elles ont rencontrées sur leur route, & en se chargeant des particules de ce métal.

ARTICLE XVII.

NITRE PURIFIÉ.
Nitrum Purificatum.

ON a cru anciennement que le Nitre étoit un ſel purement acide ; mais les Chymiſtes modernes ont prouvé d'une façon déciſive qu'il étoit composé d'un acide particulier nommé *Acide Nitreux*, combiné juſqu'au point de ſaturation avec un alkali fixe végétal, ſemblable à l'alkali du tartre page 178.

Ce ſel eſt très-blanc, fuſible au feu ; il détonne avec toutes les ſubſtances graſſes, ſulfureuſes & bitumineuſes, & laiſſe une ſenſation de fraîcheur ſur la langue. Quoiqu'on le trouve naturellement dans certaines terres & dans certaines plantes (*a*), il a beſoin de préparation pour être employé convenablement pour l'uſage de la Médecine. Il demande cinq fois ſon poids d'eau ou de tel autre véhicule pour s'y diſſoudre.

(*a*) Juncker.

VERTUS.

Le Nitre eſt d'un uſage très-fréquent. Il eſt inciſif, fondant, apéritif, diurétique, antiſeptique, diaphorétique, lithontriptique, antiſpaſmodique, calmant, tempérant, rafraîchiſſant, anodyn & antiaphrodiſiaque (*b*). Il eſt propre pour rafraîchir; pour appaiſer la ſoif; pour empêcher la putréfaction des humeurs; pour favoriſer & rétablir le cours des urines & la liberté du ventre; pour corriger les mauvais effets des narcotiques; pour lever les embarras & les obſtructions des différens viſceres; pour détendre les fibres nerveuſes, & en faire ceſſer l'éréthiſme. On le preſcrit dans certaines inflammations intérieures, & particulierement dans celles des reins & de la veſſie; dans la néphrétique & dans le commencement des gonorrhées virulentes; dans les fiévres intermittentes; dans les continues-rémittentes; dans les putrides, malignes & peſtilentielles; & dans les fiévres que

(*b*) C'eſt-à-dire propre à éteindre le feu des paſſions amoureuſes.

M. Lind appelle fiévres d'hôpital ou de prison; dans l'esquinancie, les maladies de la peau, les rhumatismes, les éréfipeles, la suppression des lochies; dans certaines hémorragies qui dépendent du mouvement trop précipité des fluides ou de quelque embarras dans leur circulation; dans les affections hypocondriaques, les douleurs arthritiques, les diarrhées symptomatiques, la cachexie, les pâles-couleurs, la manie, le délire, la phrénésie, la mélancolie, l'œdeme, la bouffissure, l'hydropisie, les convulsions qui ont pour cause une trop grande évacuation ou déperdition du sang; dans la trop forte cohérence & l'acrimonie des fluides; dans les chaleurs & ardeurs intérieures en général; & particulierement dans celles des urines, comme nous l'avons déja dit. Enfin le Nitre est approprié dans tant de circonstances, & dans un nombre de maladies si différentes, qu'il pourroit presque passer pour une médecine universelle. Toutes ces vertus lui viennent de la propriété qu'il a, en qualité de léger stimulant, d'incifer & d'atténuer les matieres grossieres,

de fondre & de lever les obſtructions & les embarras des viſceres occaſionnés par l'épaiſſiſſement ou la coagulation des liquides contenus dans leurs vaiſſeaux, leſquelles obſtructions s'oppoſent à la liberté de la circulation du ſang & des autres humeurs.

Sa doſe eſt depuis huit à dix grains juſqu'à un demi-gros, & même un gros par pinte de liqueur. On en met dans les tiſanes, les émulſions, les potions, les apozemes & les autres boiſſons. Il entre également dans les bols, opiates, &c. On en fait prendre en poudre à la doſe de 10 à 12 grains, en y mêlant une pareille quantité de crême de tartre, dont on forme une poudre tempérante très-convenable dans les fiévres putrides, malignes & autres de cette eſpece. Si on le preſcrivoit à une once pour une ſeule doſe, comme les autres ſels neutres, il purgeroit comme eux.

REMARQUES.

Nous avons dit que le Nitre agiſſoit en diſſolvant le ſang & les humeurs. Il eſt certain qu'il a cette propriété ſinguliere; ſans cela, il ne pourroit

calmer les accidens, ni remédier aux maux dont nous avons fait mention ci-devant. Il eſt donc à préférer aux acides ordinaires, puiſqu'on n'a point à craindre de ſa part la coagulation des liquides. Les Allemands, à la tête deſquels nous mettons Stahl (*c*) & ſes Diſciples, s'en ſervent dans la petite vérole, la pleuréſie, la péripneumonie, la toux & les autres affections de la poitrine, le conſidérant comme un calmant & un anodyn. Il eſt vrai que lorſqu'il eſt bien purifié & entierement dépouillé du ſel marin, il produit cet effet dans les maladies inflammatoires, excepté cependant dans celles de la poitrine, dans leſquelles il eſt d'expérience qu'il excite la toux & aggrave ces maladies. Ce ſeroit donc une témérité de l'ordonner dans ces cas, puiſqu'on l'emploie même lorſqu'on veut exciter la toux & faire expectorer : preuve qu'il ſtimule & irrite un peu, & qu'il eſt alors contr'indiqué, de même que dans les fiévres lentes, les ſueurs colliquati-

---

(*c*) Dans ſa diſſertation *de Nitri uſu medico polychreſto.*

ves, les ulceres intérieurs, la phthisie, le marasme, & enfin dans tous les cas où le sang est appauvri, & où les humeurs auroient une tendance à la dissolution de leur partie gélatineuse.

Quelques Chymistes ont avancé que le Nitre étoit volatil; mais cette prétendue volatilité est purement imaginaire. Il est démontré au contraire, que ce sel est très-fixe; car étant mis en fusion dans un creuset, il résiste à la plus violente action du feu, pénetre même le creuset, & passe à travers; de façon que si le creuset est impénétrable, le Nitre se décompose & s'alkalise plutôt que de se sublimer & de se répandre dans l'air: ce qui est une preuve bien convaincante de sa fixité.

Enfin on aura l'attention de ne s'en servir que lorsqu'il sera bien purifié; parce que, contenant encore du sel marin, il produiroit un effet contraire à celui auquel on s'attendroit, & bien différent de celui qu'il a naturellement; de plus ses molécules pyramidales agaceroient & irriteroient beaucoup les solides, & porteroient

le trouble dans l'œconomie animale.

ARTICLE XVIII.

TARTRE ÉMÉTIQUE, Tartarus Emeticus.

LE Tartre Émétique est un composé de deux parties de verre & de foie d'Antimoine, & d'une pareille quantité de ces deux ingrédiens de Crême de Tartre pag. 179, c'est-à-dire que ce sel neutre est formé par l'union de l'acide du tartre avec la partie réguline de l'antimoine.

VERTUS.

Ce sel est moins irritant que les autres émétiques antimoniaux, & même que les purgatifs-résineux & les mochliques, en ce qu'il cause moins de tranchées que ces derniers.

Ce remede, quoiqu'autrefois proscrit par arrêt du Parlement, est actuellement de l'usage le plus fréquent, & les cas, dans lesquels il convient, sont si nombreux, qu'à peine un traité complet de Médecine suffiroit-il

pour les rapporter, malgré l'épithéte flétrissante que lui donnoit Guy Patin (*d*). C'est, sans contre-dit, le plus prompt, le plus sûr & le plus utile médicament que l'on puisse employer dans la plupart des maladies, lorsqu'il est donné par une main habile.

On donne les Émétiques en général avec avantage dans les cas où il est question de chasser les matieres crues & indigestes, ou une saburre acrimonieuse de l'estomac & des premieres voies. On s'en sert aussi lorsqu'il s'agit de faire rompre un abscès contenu dans le gosier, les poumons, la plévre, le diaphragme, le foie & dans les différens visceres du bas-ventre; mais il ne convient qu'aux maîtres de l'art & aux praticiens consommés de s'en servir dans ces occasions, parce qu'ils causeroient une mort certaine, s'ils étoient prescrits mal-à-propos, à contre-tems, & sans entrevoir que la matiere de l'abcès puisse avoir une issue libre, & être évacuée sans danger.

(*d*) Il l'appelloit *Tartarum Eneticum*, c'est-à-dire, Tartre Meurtrier.

Lorſque le malade a la langue ex-trêmement chargée, qu'il a la bou-che pâteuſe, ſeche ou amere, ou qu'il fait de vains efforts pour vo-mir, on doit employer les Émétiques, pour ſuivre en cela l'indication ou la marche de la nature qui tend à ſe débarraſſer d'un poids incommode & de beaucoup de matieres étrange-res qui, ſi elles paſſoient dans le ſang, y cauſeroient les plus fâcheux acci-dens. On ne ſauroit les mieux pla-cer que dans les paralyſies, apo-plexies ſéreuſes, les maladies coma-teuſes en général, & dans le com-mencement des fiévres intermittentes & rémittentes; dans les coliques ſoit minérales, ſoit végétales, dans la petite vérole; dans les pleuréſies & péripneumonies qui ont pour cauſe quelque indigeſtion ou un amas de ſaburre dans l'eſtomac & dans les pre-mieres voies; & même dans le cra-chement de ſang qui dépendroit de la même cauſe; & enfin dans tous les cas où il faut exciter de grandes ſe-couſſes dans la machine animale, ou vuider l'eſtomac promptement, afin d'empêcher cette même ſaburre de

passer dans les secondes voies, où elle occasionneroit les plus grands ravages.

Malgré tous les avantages que l'on peut en retirer dans les cas que nous venons d'exposer, il en est d'autres dans lesquels il seroit dangereux de les donner. On interdira les Émétiques aux bossus, aux gens contrefaits, à ceux qui ont un embonpoint excessif, aux personnes qui ont des squirres, des hernies, des sarcoceles, varicoceles, &c. à celles qui ont la poitrine délicate ou qui sont sujettes au crachement de sang, dependant de toute autre cause que de celle que nous avons assignée ci-devant, & enfin à celles qui ont la pierre ou qui sont affoiblies par une maladie précédente quelle qu'elle soit.

Le Tartre Stibié se donne de plusieurs façons & à différentes doses, suivant les indications que l'on a à remplir, suivant la constitution de chaque individu, & selon la façon dont il est préparé; car dans certains pays la dose en est de sept à huit grains, dans d'autres de trois ou quatre seulement: ainsi on s'informera de l'Apo-

thicaire qui l'aura préparé quelle est la dose où il produit communément le vomissement, afin de n'en point donner trop ou trop peu; parce que de la premiere façon il pourroit causer une supervomition, & de la seconde il fatigueroit violemment l'estomac sans exciter le vomissement. La dose de celui que l'on emploie dans les Vaisseaux, & qui se prépare à l'Hôpital Royal de la Marine à Brest, est ordinairement de cinq à six grains. Je l'ai cependant prescrit quelquefois à trois grains seulement, & il n'a pas laissé, à cette derniere dose, de procurer le vomissement; d'autrefois aussi j'ai été obligé d'y ajouter un grain ou deux, ce qui dépendoit de la disposition des sujets ou de la sensibilité plus ou moins grande de leurs organes.

On fait fondre cette dose dans de l'eau chaude, parce que si l'eau étoit froide, elle se fondroit difficilement par rapport à la crême de tartre qui entre dans sa composition, laquelle n'est dissoluble que dans cette premiere eau.

Dans les cas pressés, & lorsqu'il

faut procurer bien vîte le vomissement, on donne cette dose dans un seul verre; mais quand on ne connoît pas bien le tempérament du sujet que l'on a à traiter, ou la force de l'Émétique dont on se sert, ou quand on a lieu de craindre quelque crachement de sang, ou enfin quelqu'autre fâcheux accident, on le donne en lavage; c'est-à-dire, que l'on fait fondre les cinq ou six grains, ou la dose que l'on a intention de donner, dans trois ou quatre gobelets d'eau que l'on fait prendre au malade de quart en quart d'heure, ou de demie en demi-heure, observant que, si le premier gobelet fait vomir suffisamment, on ne donne point les autres; que, si ce premier est sans effet, on donne le second. On se comporte de même à l'égard du troisieme & du quatrieme, &c.; & c'est la meilleure maniere de l'administrer dans les cas rapportés ci-dessus. Si on le donne à titre de purgatif seulement, on en forme une eau minérale qui consiste à en mettre un, deux ou trois grains, suivant la constitution du sujet, dans une pinte ou trois chopines d'eau; à quoi

l'on ajoute une once de ſel de Seig-
nette, ou de Glauber, ou d'epſom,
ou végétal, ou d'autre ſel neutre
quelconque, que l'on fait prendre par
gobelets également d'heure en heure,
ou dans des tems différens de la
journée, ſuivant l'indication que l'on
aura intention de remplir; mais il faut
obſerver que ce ſoit toujours à des
heures éloignées des repas. Si on eſt
dans le cas d'en donner davantage,
il faut le faire avec beaucoup de mé-
nagement, à moins que ce ne fût dans
une apoplexie qui ménaceroit les jours
du malade, dans des indigeſtions con-
ſidérables, ou dans quelque maladie
comateuſe dangereuſe : car ſon ina-
ction ne vient ſouvent que de la ma-
niere dont ce ſel a été compoſé, du
défaut de reſſort des parties ſolides,
ou de quelques autres circonſtances
auxquelles il faut avoir égard, & faire
une ſcrupuleuſe attention. Le tems le
plus convenable de l'adminiſtrer eſt au
commencement des maladies aiguës,
qui exigent que l'on vuide l'eſtomac
& les premieres voies, & c'eſt le
moyen le plus prompt & le plus aſ-
ſuré d'en abréger le traitement, quel-

le qu'en ſoit la cauſe. Il eſt même de la prudence, lorſque le ſujet eſt pléthorique, de vuider un peu les vaiſſeaux par le moyen d'une ou de deux ſaignées avant de donner l'Émétique, dans la crainte de la rupture de quelques vaiſſeaux ſanguins, ou d'en augmenter l'engorgement. Cette précaution eſt indiſpenſable dans la plûpart des cas qui ſe rencontrent dans la pratique médicinale, mais particulierement néceſſaire dans l'apoplexie ſanguine, dans les engorgemens conſidérables du cerveau, & dans les cas où les malades ſemblent regorger de ſang.

REMARQUES.

L'Antimoine, *Stibium vel Antimonium*, qui entre dans la compoſition de l'Émétique, eſt un minéral dur, peſant & fragile, parſemé d'aiguilles brillantes de différentes longueurs, diſpoſées en étoiles ou en rayons de couleur d'un fer poli. Il n'eſt point malléable, ni diſſoluble par l'eau ni par l'eſprit de vin. On le retire des différentes mines du Poitou, de Bretagne, d'Auvergne, &c. On en tiroit

autrefois beaucoup de Hongrie & des pays étrangers ; mais depuis qu'on en a découvert en France, & qu'on s'eſt apperçu qu'il équivaloit à celui que l'on tiroit de l'étranger, pour l'uſage de la Médecine, on ne ſe ſert plus dans ce Royaume que de ce dernier.

Quelques Auteurs ont cru qu'il y avoit dans l'Antimoine un principe arſenical, auquel ils attribuoient la vertu Émétique de cette ſubſtance demi-métallique ; d'autres ont prétendu qu'elle dépendoit d'un ſoufre intimement lié avec ſa partie réguline. Sans entrer dans cette diſcuſſion, nous pouvons atteſter que le Tartre eſt d'autant plus émétique qu'il a diſſous une plus grande quantité de Régule d'Antimoine : ainſi on peut conclure que c'eſt dans ce même régule que conſiſte ſon *Éméticité*, puiſque le Tartre ni le Soufre n'ont point par eux-mêmes cette propriété ; & quoique quelques-uns ont avancé que, s'il ſe trouve des acides dans le corps, l'Antimoine pris intérieurement en poudre, acquiert cette qualité, nous la croyons purement hypothétique, comme Willis, Hoffmann, Boerhaave, Meuder

Meuder & Kunckel l'ont prouvé, parcequ'il est difficile de concevoir que les acides du corps, quelque activité qu'on leur suppose, & quelque degré de chaleur qu'ils puissent acquérir, soient capables de dissoudre la partie réguline de ce minéral, à moins qu'ils n'aient acquis une force égale à celle des acides végétaux concentrés ; ce que nous ne saurions admettre en ce qu'ils détruiroient la tissure des solides, coaguleroient tout d'un coup les liquides, & par-là, causeroient des morts subites ; ce qui n'arrive cependant pas, malgré toutes les marques d'acrimonie acide, que l'on croit appercevoir dans différentes maladies & dans différens sujets, & sur-tout dans les enfans. Au surplus ces prétendues marques d'acidité ne sont quelquefois qu'imaginaires ; car les humeurs peuvent avoir souvent mille autres modifications qui peuvent faire prendre le change, lesquelles seront toujours inconnues aux plus célebres Médecins, & qui éluderont conséquemment toutes les connoissances & les forces de l'Art.

Les anciens Médecins, tels que

Dioſcoride, Galien, & quelques autres Auteurs attribuoient à l'Antimoine une vertu deſſicative & aſtringente, & en conſéquence ils l'employoient extérieurement pour les pertes de ſang, les ulceres & les maladies des yeux. Baſile Valentin dans le douzieme ſiecle en loua beaucoup la vertu purgative, & avança qu'on pouvoit le preſcrire dans un nombre infini de maladies. Dans le quinzieme ſiecle, Paracelſe, ſectateur de l'opinion de Baſile Valentin, en conſeilla auſſi l'uſage intérieur. Il fut cependant contredit par beaucoup de Médecins. En 1566, un décret de Médecine, confirmé par Arrêt du Parlement, en proſcrivit l'uſage. Ce ne fut qu'en 1637, que ſa vertu fut reconnue, & qu'il fut inſeré dans le livre des médicamens.

Mais actuellement que l'on a ſcrupuleuſement analyſé ce minéral, les Chymiſtes y ont découvert deux qualités principales; ſavoir, une vomitive, qui conſiſte dans ſa partie réguline proprement dite, & l'autre ſudorifique: cette derniere qualité lui vient de la réunion de ſon ſoufre & de ſon ré-

gule joints enſemble ; & en conſéquence ils l'ajoutent aux tiſanes ſudorifiques ordinaires, ou des bois. Mais il eſt facile de s'appercevoir que cette addition eſt fort inutile, puiſque l'Antimoine crud eſt indiſſoluble dans aucun menſtrue aqueux, & qu'il ne fournit rien à cette décoction capable de produire le moindre effet ſous cette forme. Au ſurplus, toutes ces choſes étant étrangeres à notre ſujet, nous ne nous y arrêterons pas. Nous dirons ſeulement, avant de finir cet article, que nous avons remarqué dans la pratique, que les préparations antimoniales, en général, ont trois actions particulieres, dont l'effet eſt invariable ſuivant les organes ſur leſquels elles le produiſent.

1°. Si elles agiſſent ſur l'eſtomac, elles cauſent le vomiſſement.

2°. Si elles paſſent dans le canal inteſtinal, elles procurent des ſelles, & font l'office de purgatifs ordinaires.

3°. Enfin ſi elles s'inſinuent dans le ſyſtême des vaiſſeaux, & ſi elles circulent avec les humeurs qui y ſont

contenues, elles deviennent des sudorifiques, des fondans, des expectorans, des diurétiques, des apéritifs & des toniques même, en ce qu'elles fondent ces humeurs, qu'elles les incisent, les atténuent, les divisent, & qu'elles les font passer par les différens émonctoires du corps. Cela est si vrai que leur effet change souvent suivant la nature des tempéramens, suivant celle des matieres contenues dans les premieres voies, & suivant leur action plus ou moins prompte sur les différens organes de la machine animale.

Voilà ce que nous croyons pouvoir avancer de plus raisonnable & de plus conforme à l'expérience sur l'action des antimoniaux en général, laissant à part toutes les conjectures que l'on a pu enfanter à ce sujet, dont la vérité n'est rien moins que démontrée.

Le Verre d'Antimoine n'est autre chose que l'Antimoine calciné que l'on fait fondre par le moyen d'un feu violent, & qui prend une couleur d'hyacinthe, lorsque l'opération est bien faite.

Le Foie d'Antimoine se prépare

avec égales parties de Nitre & d'Antimoine crud que l'on fait détonner dans un mortier de fer, en y jettant des charbons ardens.

Ces deux remedes mis en poudre ſont de violens émétiques ; mais on ne s'en ſert gueres, & on préfere avec raiſon le Tartre Émétique à toutes les préparations antimoniales, ſur-tout quand on a l'indication de faire vomir, parce que ſes effets ſont plus ſûrs, plus efficaces, & moins violens que ceux des autres vomitifs de ce genre.

ARTICLE XIX.

Kermès Minéral, Kermes Minerale.

LA maniere dont on prépare le Kermès Minéral, conſiſte à faire bouillir, par exemple, quatre livres d'antimoine crud concaſſé, pendant deux heures, avec une livre de liqueur de nitre fixé par les charbons (*e*) &

(*e*) Le Nitre fixé par les charbons, n'eſt autre choſe que du Nitre que l'on fait

huit livres d'eau de pluie. Après cela on décante la liqueur, & on la filtre toute bouillante à travers du papier gris. On réitere l'ébullition jusqu'à trois fois, en ajoutant la seconde fois sur l'antimoine cinq livres d'eau & douze onces de la même liqueur de nitre fixé, & la troisieme cinq livres d'eau, & huit onces de liqueur de nitre fixé. On réunit le Kermès qui s'est précipité de ces trois décoctions, on le lave dans de l'eau pure, jusqu'à ce que cette eau sorte insipide. On le laisse sécher, & on l'édulcore en y faisant brûler deux fois de l'esprit de vin que l'on a versé dessus, & on le fait sécher de nouveau. Il reste une poudre rouge qui agit de la même maniere que les autres préparations de cette substance demi-métallique, lorsqu'elle est donnée

---

fondre dans un creuset, & sur lequel on jette à plusieurs reprises du charbon en poudre, jusqu'à ce qu'après plusieurs détonations, il n'ait plus de fluidité & ne détonne plus. On le lave ensuite dans l'eau bouillante, on le passe & on le fait sécher, ce qui forme alors un sel alkali que l'on nomme *Nitre fixé par les charbons*.

par une main habile. C'est un foie de soufre uni à une certaine quantité de régule, comme l'a observé M. Macquer dans ses élémens de chymie pratique, Tom 1. pag. 398.

VERTUS.

On n'est point aussi sûr de la vertu vomitive du Kermès, que de celle du tartre stibié : cependant il produit communément cet effet, lorsqu'on le donne en une seule dose, comme depuis deux jusqu'à quatre à cinq grains, ou bien il procure des selles abondantes. Si on le prescrit uniquement à titre d'atténuant, de fondant, d'incisif & d'expectorant, comme à la fin des pleurésies, des péripneumonies, ou de quelqu'autre maladie de ce genre, on n'en donne qu'un quart de grain ou un demi-grain à chaque fois, que l'on répete à différentes reprises dans la journée. De cette façon, étant moins sec que le tartre stibié, il passe presque en entier dans les vaisseaux lactés, sanguins & lymphatiques. Il y produit les mêmes oscillations que dans les premieres voies, & par ce moyen il augmente

les ſécrétions & les excrétions, particulierement celles des crachats, des ſueurs & des urines; c'eſt ce qui fait qu'il produit de merveilleux effets à la fin de toutes les maladies de poitrine, qui ont pour cauſe quelques embarras ou engorgemens lymphatiques de cette partie. Il eſt le meilleur fondant & atténuant de toutes les humeurs, & particulierement de l'humeur bronchiale: auſſi s'en ſert-on de préférence & avec ſuccès dans le gonflement des amygdales, cauſé par la trop grande conſiſtance ou par l'épaiſſiſſement de l'humeur qui s'y ſépare; dans l'aſthme humide; dans les difficultés de reſpirer qui ont la même origine; & enfin dans le catarrhe ſuffocant, comme l'a obſervé Juncker. On le donne encore dans les catarrhes ordinaires, dans les rhumes opiniâtres & dans l'aphonie, lorſque ces maladies dépendent d'une pituite épaiſſe & inviſquante, ou d'une trop grande quantité d'humeurs dans les bronches qui compriment les vaiſſeaux ſanguins & les engorgent. Il n'eſt pas moins utile dans la petite vérole, dans les maladies aiguës, qui

ont pour cauſe une viſcoſité de ces mêmes humeurs, dans les fiévres intermittentes, dans les quartes rebelles & dans la cachexie. Il faut, dans ces maladies, en continuer l'uſage pendant quelque tems, obſervant cependant que le ventre ne devienne pas trop libre. On aura l'attention de ne preſcrire le Kermès Minéral, que lorſque la fiévre, la pléthore, la tenſion & la chaleur ſeront conſidérablement diminuées, & qu'après avoir fait précéder les remedes généraux ordinaires; car ſi on le donnoit au commencement des maladies, ou dans le fort de l'inflammation, il pourroit augmenter ce dernier accident, & faire de grands ravages, leſquels auroient ſans doute de funeſtes ſuites. Enfin, comme il eſt inciſif & apéritif, on peut le donner dans la jauniſſe & dans la leucophlegmatie. On en met dans les lohocs, les potions huileuſes, cordiales, dans les apozemes; en un mot dans toutes ſortes de véhicules. Comme il eſt peſant, il ſe précipite au fond des remedes aqueux; c'eſt pourquoi on aura ſoin de bien remuer le vaſe qui le contient avant

de le donner. On l'incorpore aussi dans les bols & les conserves, ou on en mêle avec le sucre sous la forme de poudre.

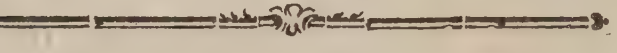
REMARQUES.

Le Kermès Minéral, qui tire son nom de sa couleur, semblable à peu près à celle du *Kermès végétal*, est, comme nous l'avons fait voir plus haut, un foie de soufre uni à une certaine quantité de régule d'antimoine. Ce médicament qui n'est d'usage en Médecine que depuis le commencement de ce Siecle, c'est-à-dire, depuis 1720, doit sa réputation à un Chartreux, nommé le Frere Simon, Apothicaire, d'où lui est venu le nom de *Poudre d Chartreux*. Ce Frere tenoit ce[es] remede d'un Chirurgien nommé la Ligerie, qui lui-même l'avoit eu d'un apothicaire Allemand qui avoit été disciple du fameux Glauber, lequel l'avoit préparé & décrit auparavant. M. Lemery le pere, Docteur en Médecine, en avoit éprouvé & indiqué les vertus bien plus clairement que la Ligerie, quoique véritablement son soufre do-

ré d'antimoine fût inférieur au ſien. Le Kermès Minéral eſt donc une eſpece de ſoufre doré d'antimoine dont les effets ſont cependant bien différens de cette derniere préparation, en ce qu'il agit d'une maniere beaucoup plus douce que le ſoufre doré ordinaire qui eſt un violent émétique.

On recommande de ne mêler jamais le Kermès Minéral avec les acides lorſqu'on le fait prendre intérieurement, dans la crainte de ſéparer ſa partie réguline de ſon ſoufre, & de le rendre trop émétique; ce qui l'empêcheroit de répondre à l'indication que l'on auroit intention de remplir. Mais comme ces acides ne ſeroient tout au plus que des végétaux foibles, & que nous nous ſommes aſſez expliqués à cet égard à la page 157, nous penſons que cette crainte n'eſt que panique : ainſi nous y renvoyons nos Lecteurs. Au reeſt ſi tous les acides ſéparoient ainſi à chaque fois le régule d'antimoine des autres ſubſtances avec leſquelles il eſt marié, on courroit des riſques continuels, en donnant les remedes qui

en contiendroient, parce que les humeurs du corps pouvant acquérir beaucoup d'acrimonie acide, ſur-tout dans les enfans, il s'enſuivroit que les préparations antimoniales auroient dans ces cas des effets violens, ce qui eſt cependant démenti par l'expérience; car l'émétique & les préparations du même genre, n'agiſſent pas plus fortement dans ces circonſtances que dans celles où il y a des marques certaines d'alkaleſcence, ainſi on peut les donner dans quelque véhicule que ce ſoit.



ARTICLE XX.

MERCURE DOUX, *Mercurius Sublimatus Dulcis* ſive *Aquila Alba.*

LE Mercure Doux eſt un composé de ſublimé corroſif ſaturé de Mercure crud revivifié du cinnabre, & ſublimé ſix fois.

Pour le préparer on met huit onces de ſublimé corroſif & ſix onces de Mercure crud revivifié du cinnabre.

C'eſt une ſubſtance blanche, très-peſante, demi-tranſparente, qui miſe ſur la langue n'y doit produire aucun ſentiment de corroſion.

VERTUS.

Le Mercure Doux eſt purgatif, anthelminthique, fondant, apéritif, antivénérien, & emménagogue, ſuivant M. Freind dans ſon Emménologie. Il convient aux enfans, qui ſont plus communément ſujets aux vers que les adultes. On le mêle ſouvent avec les autres purgatifs. Quoiqu'il ne cauſe pas autant la ſalivation que le Mercure en frictions, ni la panacée mercurielle, à moins qu'on n'en continue l'uſage pendant pluſieurs jours, on doit cependant le craindre dans les conſtitutions délicates. On l'emploie également pour les maladies vénériennes, l'hydropiſie, la jauniſſe & les différentes obſtructions; car il lâche le ventre, détruit le virus vénérien, & purifie la maſſe du ſang.

Sa doſe eſt depuis quatre, ſix grains juſqu'à vingt, & même quelquefois plus quand on le preſcrit ſeul; mais

lorſqu'on doit en continuer l'uſage pendant quelque tems, on n'en donne que cinq à ſix grains que l'on incorpore toujours dans des bols, opiates, conſerves, extraits, électuaires, &c.

REMARQUES.

Le Mercure, *Voyez* à la page 406 & ſuivantes du Tom. I.

Le Sublimé corroſif, *Voyez* à la page ſuivante 234.

ARTICLE XXI.

PANACÉE MERCURIELLE, Panacea Mercurialis.

LA Panacée Mercurielle n'eſt autre choſe que le mercure doux, ſublimé un plus grand nombre de fois, c'eſt-à-dire juſqu'à douze, & mis en digeſtion dans de l'eſprit de vin qu'on retire par la diſtillation. Cette répétition de ſublimations lui enleve ſa vertu purgative. On s'en ſert dans les mêmes circonſtances que dans celles où on emploie le mercure doux, dont elle a les propriétés, excepté la vertu purgative, comme nous venons de le dire.

VERTUS.

Elle eſt fondante, inciſive & dépurative. Elle convient dans les maladies de la peau, dans les vieux rhumatiſmes & les ſcrophules, dans l'épaiſſiſſement de la lymphe, & pour détruire les vers. On doit être fort circonſpect dans ſon uſage, ſur-tout à l'égard des perſonnes délicates, parce qu'elle pourroit déranger leur eſtomac & les organes de la digeſtion, & leur cauſer des hémorragies dangereuſes. Comme elle procure aſſez facilement la ſalivation, on aura attention de tems en tems, de viſiter la bouche des malades qui en uſeront, afin d'y remédier ſi elle étoit trop abondante.

Sa doſe eſt depuis dix grains juſqu'à trente que l'on incorpore, comme le remede précédent, dans quelque conſerve, extrait, bol, &c. Si on en fait uſage pendant longtems, on en prend une moindre doſe que l'on augmente tous les jours juſqu'à un certain point.

REMARQUES.

On s'étoit imaginé que ce remede avoit des propriétés si étendues pour la guérison des maladies vénériennes, & qu'il en étoit si particulierement le spécifique, qu'on lui a donné le nom hyperbolique de médecine universelle ou de remede à tous maux; mais l'expérience a fait voir qu'il ne répond pas à beaucoup près aux éloges fastueux qu'on lui a prodigués, & qu'il n'a qu'une vertu commune avec les autres préparations mercurielles, qui est celle de procurer la salivation, lorsqu'elles ne contiennent point d'acides surabondans. Comme le mercure n'y est donc chargé que de la quantité d'acides nécessaire pour lui conserver une forme saline, il peut séjourner plus longtems dans le canal intestinal, enfiler les vaisseaux lactés, & de-là, se porter dans le torrent de la circulation. Ainsi il n'est point étonnant qu'il ne procure bien plus facilement cette évacuation que le mercure doux, qui par cette raison est purgatif, eu égard à l'irritation qu'il cause sur les fibres nerveuses des

inteſtins, c'eſt-à-dire, qu'il ſollicite les inteſtins à de plus fréquentes oſcillations qu'à l'ordinaire, & conſéquemment qu'il en ſort plus promptement : ce qui fait qu'il ne paſſe gueres dans les vaiſſeaux chyliferes ni dans le ſang. Quoique la Panacée s'y inſinue un peu, il ne faut pas croire qu'elle le faſſe en aſſez grande quantité pour guérir radicalement la vérole; & la preuve s'en tire de ce que le traitement fait par le moyen de la Panacée eſt beaucoup plus long, & la guériſon moins aſſurée, que lorſqu'on ſe ſert de l'onguent mercuriel. » Car, demi-once de cet onguent fait » plus ſaliver, & le fait avec beau» coup moins d'irritation, qu'une pa» reille quantité de Panacée donnée » en pluſieurs doſes « (*f*). Le Mercure, *Voyez* à la page 406 & ſuivantes du Tom. I.

(*f*) Aſtruc. tom. 2. pag. 231. Trait. des mal. vénér. liv. 2. chap. 10. Edit. franç.



ARTICLE XXII.

SUBLIMÉ CORROSIF, Sublimatus Corrosivus.

LE Sublimé Corrosif est un sel composé de vitriol (*g*) & de sel marin, de chacun douze onces, avec une dissolution de douze onces de mercure, dans quatorze onces d'esprit de nitre, qui a été faite jusqu'à siccité; c'est-à-dire, que c'est un sel mercuriel composé de mercure, uni à la plus grande quantité d'acide marin qui puisse se combiner avec lui.

VERTUS.

On ne s'en sert point intérieurement, parce qu'il est un très-violent escarrotique. Il mange les chairs baveuses des ulceres carcinomateux & autres de mauvais caractere. On l'emploie dans la gangrene, le sphacele, & pour ouvrir de certaines tumeurs; mais il ne doit l'être que par des mains habiles. On le mêle ordinairement

(g) *Voyez* à la page 393 & suivantes du Tom. I.

avec les onguens. On en met, par exemple, demi-gros dans une pinte d'eau de chaux, pour faire une eau qui porte le nom de *Phagédénique*, & qui sert pour toucher les vieux ulceres & les verrues.

REMARQUES.

Le Sublimé Corrosif est le plus violent & le plus actif de tous les poisons minéraux. Il corrode & ronge toutes les parties surlesquelles il passe; il a même une action plus prompte que l'Arsenic (*h*). Il cause des vomissemens, des douleurs, des chaleurs intérieures les plus grandes, des inflammations, des convulsions, la gangrene & la mort, si on n'est promptement secouru. Les remedes que l'on met en usage pour en empêcher les effets pernicieux, sont les huiles, les graisses, le lait & autres choses de cette nature; mais rien ne convient

(*h*) L'Arsenic est une substance minérale dont il y a trois especes, savoir, une jaune, une rouge & une blanche. La premiere se nomme *Orpiment*; la seconde *Orpin rouge*; & la troisieme *Arsenic blanc*.

mieux que de procurer le vomissement, le plutôt qu'il est possible, par le moyen de l'émétique, & de donner ensuite au malade une lessive d'alkali fixe de tartre ou de tout autre alkali, comme le confirment les expériences de Cartheuser, Boerhaave, Kunckel, Mead, Weppfer, Fuller, Stahl, Juncker, &c. (*i*).

Le Sublimé Corrosif ne se dissout dans l'eau qu'en petite quantité; malgré cela, il faut toujours en craindre les effets nuisibles, parce qu'il peut en produire même de très-dangereux.

Nous avons avancé que l'on ne devoit pas se servir intérieurement de Sublimé Corrosif: cependant MM. Boerhaave & Van-Swieten le conseillent pour les maladies vénériennes à la dose d'environ un quart de grain par jour. Il n'y a que des homme d'une science aussi profonde, & d'une expérience aussi consommée que les leurs à qui il soit permis de le prescrire aussi librement; mais nous ne conseillons de s'en servir qu'avec des précautions infinies dont peu

(*i*) On en peut voir la raison page 178 & suivante.

de gens ſont capables. On doit également être fort circonſpect à l'égard des différens autres poiſons, dont M. Storck nous a donné l'énumération dans les papiers publics, qui entre les mains des ignorans, dont le nombre n'eſt malheureuſement que trop grand, ſeroient plus dangereux que la boëte de Pandore entre les mains indiſcretes d'Epiméthée.

ARTICLE XXIII.

PRÉCIPITÉ ROUGE, Præcipitatus Ruber.

ON prépare le Précipité Rouge avec une livre de Mercure & dix-huit onces ou une quantité ſuffiſante d'eſprit de nitre (*k*) que l'on fait évaporer au bain de ſable juſqu'à ſiccité. Il reſte enſuite une maſſe rou-

(*k*) L'Eſprit de nitre eſt un acide très-puiſſant qui ſe tire du nitre ou ſalpêtre. Il eſt le plus corroſif de tous les acides, ainſi on ne doit l'employer que lorſqu'il eſt dulcifié ; encore ne doit-on le faire qu'avec beaucoup de prudence & de ménagemens.

geâtre qui eſt le précipité en queſtion.

VERTUS.

Ce remede eſt un cathérétique très-fort, propre pour conſumer les chairs baveuſes & les excroiſſances fongueuſes qui s'élevent ſouvent dans les vieux ulceres. On en vante auſſi les bons effets contre les chancres vénériens qui ſurviennent aux parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe, & contre les verrues.

On en incorpore, par exemple, un gros ou deux avec une once de digeſtif ordinaire ou de ſuppuratif, ſuivant que l'on veut que le mêlange ſoit plus ou moins fort.

REMARQUES.

Ce remede dont on ne doit ſe ſervir qu'extérieurement, malgré que quelques Auteurs en conſeillent fort indiſcrétement l'uſage intérieur dans les maladies vénériennes (*l*), eſt bien

(*l*) *Nicol. Maſſa de morb. Gal. tr.* 6. *cap.* 6. Pierre-André Mathiole, *Opuſcul. de morb. Gallico.*

plus fort que l'alun calciné, dont nous parlerons ci-après, puiſqu'il peut cauſer des convulſions, des maux de cœur, des douleurs, des inflammations du bas-ventre, & enfin des ſyncopes mortelles; ainſi il ne convient que dans les cas ſeuls dont nous venons de faire mention.

Quelques Auteurs prétendent qu'en l'adouciſſant avec de l'eſprit de vin, pour en faire ce que l'on nomme *l'Arcane Corallin*, on peut plus facilement l'employer dans les embarras des viſceres, dans les maladies de la peau & dans les écrouelles, & le regardent pour lors comme un dépuratif, un inciſif & un antivénérien. Mais pour peu que l'on ait de connoiſſance en Chymie, on doit ſentir combien il ſeroit dangereux de le donner intérieurement; parce que toutes les fois que le Mercure ſe trouvera ſurchargé d'acide nitreux, on aura toujours autant à craindre de ſes effets que de ceux du ſublimé corroſif, en ce que l'eſprit de vin que l'on fait brûler ſur le Précipité rouge, ne peut en détruire la qualité cauſtique & corroſive, parce qu'il

ſe conſume entierement par l'inflammation, & ne laiſſe aucun réſidu, lequel réſidu devroit être l'huile même de l'eſprit de vin, comme on le voit dans la dulcification du Mercure doux pour en former la panacée. Le Mercure, *voyez* à la page 406. du Tom. I. Eſprit de Nitre, *voyez* à la note (*k*) pag. 237.

ARTICLE XXIV.

PIERRE INFERNALE, Lapis Infernalis.

LA Pierre Infernale n'eſt autre choſe que les Cryſtaux de Lune (*m*) que l'on fait fondre dans un creuſet, & que l'on verſe enſuite dans une *Lingotiere* chauffée & frottée de ſuif, pour donner à cette Pierre une forme commode & convenable.

(*m*) Les Cryſtaux de Lune ſe préparent, par exemple, avec deux onces d'argent de coupelle & ſix onces d'eſprit de nitre qui en forment un ſel Neutre à baſe métallique, compoſé de l'acide nitreux uni juſqu'au point de ſaturation avec l'argent.

VERTUS.

C'eſt un des cauſtiques les plus violens que l'on connoiſſe. Il ne faut que l'appliquer légerement ſur une partie quelconque, pour qu'elle brûle & cautériſe les chairs baveuſes & autres qui s'y rencontrent.

REMARQUES.

La Pierre Infernale que l'on nomme auſſi Cauſtique perpétuel, eſt le cauſtique potentiel le plus uſité. On lui donne ordinairement la forme cylindrique, afin que les Chirurgiens, qui s'en ſervent, puiſſent la mettre dans un porte-crayon ordinaire pour la préſerver de l'humidité de l'air, & pour pouvoir la paſſer plus facilement ſur les ulceres, afin d'en conſumer les chairs baveuſes & fongueuſes, & d'en détruire les bords calleux ou les chairs qui y pouſſent trop vîte pendant leur traitement. On s'en ſert également pour celui des chancres & autres excroiſſances vénériennes qui ſurviennent aux parties de la génération de l'un & de l'autre ſexe. Ce cauſtique noircit ſeule-

ment l'épiderme, mais il ronge très-promptement les chairs découvertes, en les touchant plus ou moins légerement. Enfin cette Pierre eſt d'un uſage fort ordinaire pour faire des fonticules, & pour ouvrir certains ulceres. Elle eſt moins ſujette à ſe fondre que la *Pierre à Cautere* qui eſt compoſée avec un mêlange de chaux & de cendres gravelées.

ARTICLE XXV.

ANTIMOINE DIAPHORÉTIQUE, Antimonium Diaphoreticum.

L'Antimoine Diaphorétique eſt un compoſé d'une partie d'Antimoine (*n*) & de deux parties de Nitre purifié (*o*).

VERTUS.

On lui a attribué différentes propriétés; mais les principales étoient d'être diaphorétique, alexipharmaque & dépuratif. On l'a cru de plus fon-

(n) *Voyez* à la pag. 215.
(*o*) *Voyez* à la pag. 202.

dant de l'humeur bronchiale, & propre à atténuer & diviſer également les humeurs épaiſſes & viſqueuſes en général, & à lever les obſtructions; & à ce titre on le preſcrivoit dans les maladies aiguës, comme à la fin de la pleuréſie, de la péripneumonie & des fiévres malignes, & dans les maladies chroniques, telles que la cachexie, le ſcorbut, les ſcrophules, les maladies vénériennes, les rhumatiſmes anciens, & dans les affections cutanées.

Sa doſe étoit depuis quatre ou ſix grains juſqu'à demi-gros dans des bols, opiates, &c. ou dans une potion quelconque. Dans les maladies de poitrine, on le mêloit avec l'huile d'amandes douces, afin, diſoit-on, d'obvier à l'irritation qu'il pouvoit produire; mais cette opinion a été combattue avec avantage.

REMARQUES.

Il s'eſt élevé beaucoup de diſputes entre les Chymiſtes au ſujet des vertus de l'Antimoine diaphorétique. Les uns ne lui ont pas refuſé celles que nous venons d'en rapporter; les au-

tres, du nombre desquels sont Boerhaave, Hoffmann, Tralles, le regardent au contraire comme une chaux métallique ou une matiere terreuse entierement passive qui n'a aucune vertu médicinale, en ce que le régule d'antimoine, au moyen de la détonation avec le Nitre, perd tout son phlogistique, (qui lui donne sa qualité diaphorétique) & devient pour lors une chaux métallique, comme nous venons de le dire, qui, dépouillée de ce principe essentiel, est absolument sans action. Quoique Meuder ait avancé le contraire, & que M. Lieutaud ait adopté son sentiment, il est difficile de n'être pas de l'avis de ces premiers Auteurs, parce qu'il est certain que l'Antimoine diaphorétique non lavé est une terre métallique irréductible, privée de phlogistique, & par conséquent de tout principe actif & de toute vertu: vérité que Viganus a démontrée dans son Traité intitulé, *Medulla Chymiæ*. Mêlé en poudre avec des résineux, il sert même à en écarter les molécules & à les isoler; preuve qu'il ne differe pas des autres remedes ter-

reux : ainſi ſon uſage à titre de diaphorétique, &c. eſt purement imaginaire & dénué de toute vraiſemblance. Celui qui eſt lavé n'eſt point également plus émétique, comme l'a fait voir M. Baron dans ſes Notes ſur Chymie de Lemery, pag. 336. Note (*e*).

CHAPITRE XII.

Des Huiles en Général.

ON nomme Huiles en géneral des ſucs onctueux, gras & inflammables, qu'on tire des végétaux & de pluſieurs endroits de la terre. Celles que l'on retire des animaux, portent le nom de *Graiſſes*.

Les Huiles dont nous allons parler, & qui ſont rapportées dans notre Tarif, ſont des remedes qui ont des propriétés particulieres, ſelon la nature différente des ſubſtances qui les fourniſſent : conſéquemment elles different d'une autre eſpece d'Huile que les anciens Chymiſtes regardoient comme principe des corps, mais qui n'eſt rien moins que telle, ſelon les

expériences réitérées des Modernes.

Il y en a de deux ſortes, ſavoir, de ſimples & de compoſées.

Les ſimples ſont celles que l'on tire par expreſſion des ſubſtances qui les contiennent, telles que celles des ſemences des fruits, &c. Les compoſées ſont celles dans leſquelles on fait entrer les principes de différens médicamens pour des uſages particuliers.

Les unes & les autres ſe nomment *Huiles graſſes*, pour les différencier des Huiles eſſentielles & empyreumatiques, dont il n'eſt point ici queſtion.

L'analyſe de toutes les Huiles prouve qu'elles ſont compoſées de phlogiſtique, d'acide, de terre & d'eau, & qu'elles ſont d'autant plus épaiſſes ou concrétes, qu'elles contiennent plus d'acides.

Une partie de ces Huiles ſert à la préparation de nos alimens, l'autre a en particulier des vertus médicinales, comme nous le ferons voir ci-après.

Toutes les Huiles en général, qui ne peuvent s'élever & ſe volatiliſer par la chaleur ſans s'altérer & ſans ſe décompoſer, lorſqu'elles ſont ré-

centes & nouvellement tirées, ſont adouciſſantes, tempérantes, émollientes, lubréfiantes, béchiques, relâchantes & laxatives. Elles conviennent donc dans la tenſion trop conſidérable des parties, en ce qu'elles en procurent le relâchement. Il faut cependant obſerver dans leur uſage de ne les donner jamais aux perſonnes qui ont un mauvais eſtomac & qui digerent difficilement, à celles qui ont trop de chaleur & qui ſont d'un tempérament ſanguin, ni enfin à celles qui ſont trop pléthoriques. On doit également les éviter dans le chaud des fiévres continues & dans d'autres cas pareils.

Une propriété ſinguliere qu'ont toutes les Huiles récentes tirées par expreſſion, telles que celles d'olives, d'amandes douces, &c. c'eſt de faire vomir & d'empêcher l'action des poiſons corroſifs minéraux. Dans ce dernier cas, il n'y a rien à conſulter, & on doit prévenir bien vîte les funeſtes accidens dont leur introduction dans le corps ſont accompagnés, en faiſant prendre ces Huiles à large doſe.

Les Huiles rances ne ſe digerent

pas ; & au lieu de la qualité adouciſſante qu'elles ont, quand elles ſont fraîches & tirées ſans feu, elles acquierent beaucoup d'âcreté & elles échauffent conſidérablement ; c'eſt pourquoi il ſeroit dangereux de les preſcrire pour l'uſage intérieur.

Bien des gens s'imaginent que les Huiles les plus limpides & les plus tranſparentes ſont les meilleures & les plus propres à remplir les indications qu'on ſe propoſe dans leur adminiſtration ; mais ils ſe trompent à cet égard. Car pour qu'elles ſoient de bonne qualité, il faut qu'elles aient toujours un œil louche, qui eſt le caractere diſtinctif des Huiles graſſes fraîches & récentes ; ce qui leur vient d'une certaine quantité de mucilage qui a été entraînée avec elles pendant l'expreſſion, & qu'elles perdent dans peu de jours par une ſorte de fermentation intérieure qui leur arrive, & qui les rend rances : d'où l'on voit combien les Huiles que l'on embarque dans les Vaiſſeaux, qui ſont communément tirées depuis longtems, ſont nuiſibles ; ainſi il eſt aſſez inutile de s'en approviſionner, à

moins qu'on n'en tire soi-même : encore faut-il dans ce cas que les Amandes ou autres semences soient fraîches ; sans cela on n'y gagneroit rien, puisque ces mêmes Huiles s'y rancissent également en vieillissant (*p*).

Elles servent à former les différens savons ; mais de toutes les Huiles celles qui y sont le plus propres, ce sont les Huiles grasses, de même que pour se combiner avec les alkalis fixes.

Ces Huiles appliquées extérieurement sont résolutives, & elles entrent dans la composition des onguens & des emplâtres. Quelque douces qu'elles soient, elles irritent cependant, parce qu'en s'insinuant dans les tuyaux capillaires des vaisseaux, elles y causent des embarras & des obstructions qui obligent les humeurs à se porter vers ces parties, & elles y interceptent la transpiration insen-

(*p*) Plusieurs Auteurs ont avancé que les Huiles les plus anciennes étoient les meilleures pour l'usage de la Médecine, puisqu'ils ont ordonné des Huiles de cent ans ; mais il est si facile de sentir le faux de leur opinion, que nous ne cherchons pas ici à le refuter.

ſible. Lorſqu'elles ſont rances ou âcres, elles produiſent cet effet beaucoup plus promptement, & avec plus d'intenſité & de force; car ſi leur degré de rancidité eſt trop conſidérable, elles peuvent agir preſque comme de vrais cauſtiques (*q*).

ARTICLE I.

HUILE COMMUNE, *Oleum Commune.*

ON entend ici par Huile commune l'Huile d'Olives. Cette Huile ſe retire de la pulpe du fruit mûr de l'Olivier, après l'avoir fait ſécher. Elle eſt

(*q*) Les mauvais effets des Huiles en général ſont une ſoif ardente, des rapports rances, nidoreux & cauſtiques, des chaleurs d'entrailles, le téneſme, une petite toux importune, les échauboulures & autres maladies de la peau, &c. Les boiſſons acidulées, ſucrées, telles que la limonade, les émulſions, le bouillon à la Reine, ſont les remedes ſpécifiques de ces accidens: cependant le meilleur moyen de les prévenir, c'eſt de renoncer à l'huile, parce qu'en éloignant la cauſe, on fait ceſſer l'effet.

d'un uſage fort commun en Médecine.

VERTUS.

Elle eſt émolliente, adouciſſante, réſolutive, & elle convient pour appaiſer les tranchées qui accompagnent les différentes coliques, ſi on en excepte celle que l'on nomme *Colique de Poitou* ou mieux *Colique végétale ou minérale*, laquelle exige des émétiques & d'autres ſecours plus actifs, & plus analogues à ſa cauſe.

Cette Huile excite le vomiſſement, de même que les autres Huiles graſſes, & elle eſt un excellent anthelminthique, parce qu'en bouchant les trachées des vers elle les fait périr. On lui attribue auſſi la vertu déterſive, vulnéraire, anodyne & laxative. Ceux qui ont avalé quelques poiſons corroſifs en reçoivent un grand ſoulagement, de même que ceux qui ſont expoſés à des coliques néphrétiques violentes ou à des douleurs d'entrailles, qui ont éludé les différens moyens que l'art emploie dans ces ſortes de cas, ſoit qu'on la leur applique ſur le bas-ventre, ſoit qu'on la

leur fasse prendre en lavemens, soit enfin qu'on les y plonge & qu'on leur en donne des bains ou des demi-bains. On en met aussi avec succès sur les piquures des abeilles & des autres insectes à aiguillon. Enfin elle a les propriétés communes avec les autres Huiles grasses. Elle entre dans les lohocs en place d'huile d'amandes douces, & elle y convient même d'autant mieux, sur-tout à la mer, qu'elle rancit beaucoup plus difficilement que cette derniere. Lorsqu'on veut simplement procurer le vomissement, on en prescrit depuis une once jusqu'à deux dans de l'eau chaude. Si on la mêle avec un syrop quelconque, on met égales parties de chacun, que l'on fait prendre par cuillerées. Elle entre dans la composition des baumes particuliers, des onguens, des emplâtres, & on l'ajoute également dans les linimens adoucissans & relâchans, & dans les cataplasmes usités pour la cure des tumeurs inflammatoires. Enfin c'est avec cette Huile & le vin que l'on compose ce remede si connu sous le nom de *Baume Samaritain*, qui produit réellement des effets mer-

veilleux dans les plaies récentes qu'il conduit très-bien à cicatrice.

REMARQUES.

L'Olivier, *Olea Sativa*, Dod. dont les branches étoient autrefois l'étendart de la paix & de la concorde, fournit le fruit dont on retire l'Huile dont nous parlons. C'eſt un arbre d'une grandeur médiocre, dont il y a deux eſpeces principales, l'une cultivée & l'autre ſauvage. Cette derniere differe peu de la premiere ; malgré cela, on ne ſe ſert point de ſon fruit pour tirer l'huile en queſtion. L'Olivier cultivé croît en Eſpagne, en Provence, en Languedoc & dans les contrées Méridionales de l'Europe. Son tronc eſt noueux ; ſon écorce eſt griſe & polie ; ſes feuilles ſont oblongues, dures, luiſantes, étroites, un peu épaiſſes, charnues, & ne tombent point l'Hiver. Elles ſont d'un verd brun en deſſus & blanchâtres en deſſous, attachées à des queues fort courtes & oppoſées l'une à l'autre; ſes fleurs ſont diſpoſées en grappes d'une couleur herbacée un peu jaunâtre ; ſon fruit, qui n'eſt ordinairement mûr qu'à la fin de

l'Automne, eſt oblong, verd, charnu & aſſez ſucculent. Celui d'Eſpagne l'eſt plus que celui des autres endroits. Lorſqu'il eſt verd, & nouvellement tiré de l'arbre, il eſt âcre, amer & d'un goût très-déſagréable, ce qui oblige de le confire avec du ſel, de l'eau & quelques aromats pour le rendre bon à manger. Il y a dans le centre de ſa chair un noyau également oblong ou ovale fort dur, qui renferme deux amandes ou ſemences dont il y a toujours une qui avorte. On attribue aux feuilles de l'Olivier une vertu aſtringente, c'eſt pourquoi on l'emploie quelquefois dans les gargariſmes propres pour les inflammations de la gorge.

ARTICLE II.

Huile de Noix, Oleum Nucum Juglandium.

L'Huile de Noix ſe tire également par la trituration & l'expreſſion des fruits du Noyer. Elle a les mêmes propriétés que les autres Huiles de ce genre.

VERTUS.

L'huile de Noix eſt réſolutive, émolliente, adouciſſante, fortifiante & digeſtive lorſqu'on l'applique à l'extérieur. On s'en ſert intérieurement avec ſuccès dans les coliques venteuſes & néphrétiques; elle appaiſe les tranchées des femmes nouvellement accouchées, & celles qu'occaſionne la colique de Poitou & les autres douleurs du bas-ventre. On l'emploie auſſi dans le tintement ou bourdonnement d'oreilles, à titre de Coſmétique (*r*) & contre le hâle; mais il faut faire attention que pour tous ces uſages, elle doit être récente & tirée ſans feu. Elle convient pour les brûlures, en la mêlant avec de l'eau de chaux en forme de liniment; elle entre dans la confection d'une quantité prodigieuſe de cérats, d'onguens, d'emplâtres & même de cataplaſmes, auxquels elle ſert ſouvent d'excipient.

(*r*) Les Coſmétiques ſont les remedes propre à décraſſer la peau, & à en conſerver la beauté.

Sa doſe eſt de trois, quatre onces & quelquefois plus, que l'on ajoute aux lavemens émolliens & calmans propres pour les maladies mentionnées ci-deſſus.

REMARQUES.

Le Noyer, *Nux Juglans vulgaris*, Park. eſt un arbre de haute futaie, fort rameux, dont les feuilles ſont larges, nerveuſes, vertes, d'une odeur forte & d'un gout auſtere & aſtringent. Il porte des fleurs mâles & femelles. Les premieres forment des chatons chargés d'une poudre fécondante, leſquels ſont aſſez longs & reſſemblent aux chenilles. Ces chatons ſont compoſés de pluſieurs feuilles rangées par écailles le long d'un poinçon de couleur jaunâtre ; les ſecondes ſont aſſemblées deux ou trois enſemble ; ſes fruits naiſſent ſur le même pied qui porte les chatons, mais dans des endroits ſéparés. Ils ſont renfermés dans une coquille ligneuſe qui eſt couverte d'une écorce verte, charnue, acerbe & un peu amere que l'on nomme le *Brou*, qui enveloppe la Noix proprement dite, dont l'aman-

de eſt aſſez agréable au goût lorſqu'elle eſt fraîche. Cet arbre croît dans les terres mêlées de graviers & de ſable. On ne ſe ſert gueres de ſon bois que pour en faire des meubles. On prétend cependant qu'il eſt ſudorifique. Le fruit du Noyer confit, lorſqu'il eſt récent, eſt prolifique, corrige l'haleine puante, & eſt même ſtomachique & laxatif, ſelon les expériences de Ray. Les Noix vertes n'ont d'autre uſage en Médecine que d'être un des ingrédiens de l'eau appellée des *Trois Noix* qui paſſe pour antiputride, antihyſtérique, ſtomachique, carminative, ſudorifique & diurétique.

ARTICLE III.

HUILE D'AMANDES DOUCES, Oleum Amygdalarum dulcium.

CEtte Huile ſe tire, comme les précédentes, par la trituration & l'expreſſion, des fruits de l'Amandier. Comme elle ſe rancit fort vîte, & qu'elle devient pour lors fort acrimonieuſe, ſoit qu'elle ſoit encore dans l'amande même, ſoit qu'elle en ſoit exprimée de-

puis quelque tems, il ne faut s'en servir que lorsqu'elle est récemment tirée de l'Amande fraîche.

VERTUS.

Cette Huile douce & onctueuse est sans contredit la plus adoucissante de toutes les Huiles grasses que l'on connoisse; c'est pourquoi elle est de l'usage le plus fréquent, & on la préfere à toutes les autres dans les toux opiniâtres, dans les maladies de la poitrine, de la trachée-artere, dans la néphrétique, dans les coliques violentes & autres douleurs d'entrailles, dans la constipation, le ténesme & dans les tranchées des enfans nouveaux nés, dans les ardeurs & les suppressions d'urine, & enfin dans les convulsions des enfans, qui sont souvent occasionnées par l'irritation que produisent les vers dans leurs intestins. Elle remédie aux impressions dangereuses des poisons minéraux, parce qu'elle en embarrasse les pointes corrosives, & dans ce cas on la donne à large dose. Deux ou trois onces, par exemple, suffisent pour procurer le vomissement, pour

peu que le malade y ait quelque diſpoſition. Pluſieurs en donnent également aux femmes nouvellement accouchées, pour calmer les tranchées qui ſuivent ordinairement l'enfantement; mais comme ces tranchées dépendent uniquement de la contraction de la matrice, & que l'Huile n'y peut parvenir que par la voie de la circulation, ce qui doit l'altérer conſidérablement, nous croyons ſon uſage aſſez inutile dans ce cas: quand même elle ne s'altéreroit pas, elle pourroit s'oppoſer à cette même contraction, abſolument néceſſaire, en empêchant les fibres utérines de reprendre leur ton naturel, par le relâchement qu'elle y produiroit. Cependant s'il y avoit tenſion dans le bas-ventre & dans la région de la matrice, on pourroit en faire des onctions ou embrocations, & même en faire prendre intérieurement (*s*). On doit porter le même jugement par rapport aux autres Huiles graſſes en général.

(*s*) Nous n'excluons ici l'uſage de l'Huile d'amandes douces que lorſque les tranchées des femmes nouvellement accouchées dépen-

On la donne quelquefois seule: mais on la mêle plus communémen avec les syrops *d'Althæa*, de capil laire, de chicorée sauvage, de pa vot rouge, &c. que l'on fait pren dre par cuillerées aux malades en for me de lohocs. On l'ajoute égale ment à la manne fondue dans un verr d'eau lorsqu'on veut seulement lâ cher le ventre, sans y causer une fort irritation, comme dans les maladie inflammatoires.

La dose en est d'une, de deux o de trois onces avec les syrops. O la double lorsqu'on en fait entre dans les lavemens, suivant l'exigen ce du cas.

Extérieurement elle est résolutive émolliente, adoucissante, & mêm cosmétique. Elle entre dans les in jections, les linimens, les cérats, l

---

dent uniquement de la contraction de la m trice; car si elles provenoient des diarrhé qui leur surviennent quelquefois pendant après leur accouchement, on doit au co traire leur en faire prendre alors avec le Di code pour calmer l'irritation & corriger l' crimonie des matieres qui y donnent lie sur-tout dans le commencement de ces ac cidens.

cataplaſmes & autres topiques de cette eſpece. Elle ſoulage auſſi les douleurs d'oreille, en y introduiſant quelques gouttes dont on imbibe un morceau de coton ou de charpie.

Nous ne devons pas omettre ici, avant de terminer ce que nous avons à dire au ſujet des Huiles graſſes en général, qu'elles ſont ſujettes à ſe figer par le froid les unes plus facilement que les autres. Cet effet arrive, par exemple, à l'huile récente d'Olives lorſqu'on l'expoſe à un froid gradué de dix degrés ſeulement au deſſus de la congélation, au lieu que celle d'amandes douces ne l'éprouve que par un froid de dix degrés au deſſous de la congélation, & ainſi des autres, comme le prouvent les expériences faites par le moyen du Thermomêtre de M. de Reaumur. Enfin un moyen de connoître la qualité des Huiles en général, c'eſt de les goûter; car ſi elles ne laiſſent aucune impreſſion de rancidité ni d'acrimonie ſur la langue, le palais ou le goſier, on peut être aſſuré qu'elles ſont bonnes : autrement on doit les rejetter comme pernicieuſes.

REMARQUES.

L'Amandier, *Amygdalus sativa fru-ctu majori*, C. B. P. *Voyez* à la pa-ge 243 du Tom. I.

Nous ajouterons seulement ici que si l'huile d'Amandes douces a, dans certains sujets, des vertus aussi éten-dues & aussi salutaires dans les ma-ladies de poitrine que celles que nous avons raportées ci-devant, elle n'en a pas quelquefois de moins nuisibles dans d'autres. Il y a des gens chez lesquels elle ne se digere pas, & auxquels elle cause des nausées, des mauvais rapports, des maux de tête violens & même la toux; car ne pouvant parvenir, par exemple, aux différentes parties de la poitrine qu'ex-trement altérée, elle a, chez ces personnes, le même effet que l'huile rance, laquelle porte l'incendie dans les humeurs de ces dernieres, com-me le confirment plusieurs observa-tions: ainsi on y aura égard. Il pa-roît que la meilleure maniere de se servir des Amandes douces, est d'en fai-re des émulsions, des Amandés. *Voyez* à la page 245. du Tom. I. à la note (*aa*).

ARTICLE IV.

HUILE ROSAT, Oleum Rosatum.

L'Huile Rosat, qui est une Huile composée, se prépare en faisant infuser à plusieurs reprises les feuilles de Roses rouges dans l'Huile d'Olives, que l'on expose au Soleil ou au bain-marie pendant un mois. On passe ensuite l'Huile avec expression. On prépare également toutes les Huiles des plantes qui ne fournissent pas plus de principes dans l'Huile que dans celle-ci.

VERTUS.

Cette Huile passe pour fortifiante, résolutive, adoucissante & rafraîchissante. On prétend qu'elle calme les douleurs inflammatoires & rhumatismales, les maux de tête, le délire, & qu'elle provoque le sommeil, si on en fait des onctions tiédes sur la tête; qu'elle guérit de plus les fluxions, les hémorroïdes, les douleurs de la goutte & des dents; & qu'ap-

pliquée sur les plaies des méninges, elle les cicatrise. Elle entre dans les cataplasmes & les linimens anodyns & résolutifs, de même que dans les emplâtres & autres compositions semblables, pour leur donner une consistance plus molle. Il y a des Auteurs qui en conseillent l'usage intérieur, donnée à la dose de demi-once jusqu'à un once, pour détruire les vers & pour arrêter le flux dyssentérique, fondés sans doute sur la prétendue vertu astringente qu'ils lui attribuent; mais pouvant remédier à cette derniere maladie par des moyens moins dégoutans & plus efficaces, il est assez inutile de l'employer à ce titre.

REMARQUES.

Les Roses dont on se sert pour composer cette Huile, sont les Roses rouges ou de Provins, *Rosa rubra multiplex*, C. B. P. pag. 193. du Tom. I. Quant à l'Huile d'Olives, nous l'avons assez amplement décrite à la page 250. & suivantes; ainsi nous y renvoyons nos Lecteurs. Nous ajouterons seulement que si l'Huile Rosat que l'on trouve

ve chez les Apothicaires eſt d'un beau rouge, on ne doit pas attribuer cette couleur à la partie extractive de la Roſe, parce que l'huile n'en peut jamais ſéparer la partie colorante; & même celle des plantes en général n'eſt pas ſoluble dans l'huile, mais ſeulement dans les eſprits ardens & dans l'eau. Ainſi, ſi on a cru que cette Huile étoit aſtringente, on s'eſt lourdement trompé. Ce n'eſt donc que l'Orcanette (ſ) que les Apothicaires y mettent, pour mieux farder leurs marchandiſes, qui lui donne la belle couleur en queſtion. Au reſte le principe gommeux & extractif des Roſes Rouges, en quoi conſiſte leur vertu aſtringente, n'étant point analogue à l'huile, cette derniere ne ſe charge

(ſ) L'on ſe ſert de la racine d'Orcanette, qui eſt une eſpece de Bugloſe qui croît en Languedoc & en Provence, ou pour mieux dire, de ſon écorce qui eſt réſineuſe, pour donner une teinture rouge à différentes compoſitions pharmaceutiques. On lui attribue cependant une vertu déterſive & réſolutive; mais comme elle n'eſt gueres d'uſage que pour les Arts, nous ne la décrirons point ici, eu égard à ſon inutilité.

ni de l'odeur ni de la couleur des Roses, comme nous venons de le dire. Si on les fait infuser fraîches, elles sont sujettes à se rancir par l'humidité qu'elles lui communiquent; & si elles sont seches, elles ne fournissent également rien aux huiles par rapport à la dissipation de leurs parties volatiles: ainsi, si ces huiles ont quelquefois produit de bons effets, c'est uniquement à leur qualité proprement huileuse, & non pas à celle des fleurs qu'on y a fait infuser qu'il falloit les attribuer, quelque longue qu'en ait été l'infusion ou la macération. Il n'en est pas de même des roses pâles qui, quoiqu'elles ne donnent point de couleur à l'huile, contiennent une huile essentielle très-odorante qui se fixe dans l'huile d'olives, qui lui donne une odeur fort agréable, & qui par cette raison peut avoir des propriétés particulieres. Les Anciens faisoient bouillir les huiles, dans l'idée de mieux tirer la teinture & les principes des plantes & de leurs fleurs, mais il n'y gagnoient rien de plus; car il est impossible de faire voir dans l'Huile de

Roſes ordinaire, par exemple, la moindre partie ou propriété véritablement aſtringente, ainſi elle n'a pas plus de vertu que l'huile d'Olives. Une derniere attention qu'il faut avoir dans l'application des huiles en général, c'eſt d'éviter d'en mettre ſur les éréſipeles; car en bouchant les pores, & en s'oppoſant à la ſortie de la matiere de la tranſpiration, elles augmenteroient l'inflammation, & donneroient lieu à des dépôts conſidérables.

ARTICLE V.

Huile de Camomille, Oleum è floribus Chamæmeli.

CEtte Huile ſe prépare avec les fleurs de Camomille bien ſeches (*t*)

(*t*) On fait ſecher également toutes ſortes de fleurs pour préparer les huiles de quelqu'eſpece qu'elles ſoient, ſans cela elles auroient le même défaut que ceux que nous avons dit pouvoir arriver aux autres huiles compoſées, c'eſt-à-dire, que l'humidité que contiendroient ces fleurs, les rendroit ſuſceptibles d'une prompte rancidité.

que l'on fait infuser ou macérer au Soleil ou au bain-marie dans l'huile d'olives pendant un mois ou environ, à plusieurs reprises, comme la précédente.

On prépare de la même façon toutes les huiles des plantes odoriférantes qui ne perdent que peu ou point de leurs parties volatiles ou de leur Esprit Recteur pendant l'exsiccation. La Camomille fournit à l'huile d'olives sa couleur & son odeur, parce qu'elle contient une huile essentielle & une résine colorante qui change sa couleur en verd assez clair, un peu bleuâtre ou de couleur de saphir. Cette Huile qui conserve l'odeur de la plante, en retient également les vertus, & la rend propre pour l'usage de la Médecine. Cependant il y a des cas où elle seroit aussi nuisible que les autres huiles, sur-tout quand on auroit à craindre de supprimer la transpiration : c'est ce qui est cause qu'elle ne peut être gueres mieux placée que dans ceux où il faut simplement relâcher les parties trop tendues, ou lorsqu'on ne soupçonne pas que les parties en-

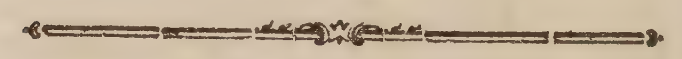
flammées ſoient diſpoſées à la ſuppuration.

VERTUS.

Cette Huile eſt émolliente, anodyne & carminative. On peut auſſi la ranger dans la claſſe des réſolutifs, parce que toutes les huiles en général ont cette propriété. On lui attribue de plus une vertu fortifiante; mais elle n'a cette qualité qu'à raiſon du relâchement qu'elle procure aux parties trop tendues, en leur rendant leur ton naturel. On en frotte les hémorroïdes, la région du bas-ventre, dont elle appaiſe les douleurs & les coliques violentes, occaſionnées par les vents; on en oingt également les parties attaquées de douleurs arthritiques actuelles & rhumatiſmales, & celles qui ſont devenues douloureuſes par la fatigue, ou l'excès des travaux ou par des exercices violens. On en fait des linimens, des embrocations, &c. On en met enfin dans les lavemens émolliens, anodyns & carminatifs; employée de cette derniere façon, la doſe en eſt depuis deux juſqu'à trois onces.

REMARQUES.

La Camomille, &c. *Voyez* à la page 214, Tome I.



ARTICLE VI.

HUILE DE MILLEPERTUIS, Oleum Hyperici.

CEtte Huile se prépare, comme les précédentes, avec les fleurs de Millepertuis, que l'on fait également macérer à plusieurs reprises dans l'huile d'olives.

On ordonne dans tous les dispensaires de laisser macérer ces fleurs, jusqu'à ce que l'huile ne devienne rouge; mais quelque longue qu'en seroit la macération, on ne parviendroit jamais à lui donner cette couleur, parce que les fleurs de Millepertuis, de même que les autres fleurs des différentes plantes, n'en communiquent aucune à l'huile d'olives, quoiqu'elles fournissent une assez belle teinture à l'esprit de vin. Cette Huile ne l'acquiert donc, comme l'huile rosat, que par l'addition de la ra-

cine d'orcanette qu'on y met, dont nous avons parlé ci-devant.

On nomme cette Huile ſimple, pour la diſtinguer d'une autre Huile du même nom qui eſt plus compoſée, dans laquelle il entre du vin, de la térébenthine & du ſafran, dont on trouve la deſcription dans les Pharmacopées de Charras, de Zwelfer, de Bauderon, & dans celles de pluſieurs autres Auteurs. Mais ces ajoutés en forment plûtôt un baume qu'une Huile ſimple : conſéquemment elle eſt fort différente de celle que nous décrivons ici, qui eſt la ſeule qui ſoit employée dans nos Vaiſſeaux & dans notre Hôpital, & dont il ſoit fait mention dans le *Codex* qui eſt le modele que nous ſuivons.

VERTUS.

L'Huile ſimple de Millepertuis paſſe pour réſolutive, déterſive, fortifiante, & particulierement pour un vulnéraire excellent. On s'en ſert intérieurement & extérieurement. Quant à l'uſage intérieur, on la recommande dans les bleſſures, les ulceres & la ſuppuration des poumons. Extérieure-

ment elle convient dans les brûlures. Comme toutes les huiles produisent le même effet, la préférence donnée à celle-ci est assez inutile. On l'ajoute aux digestifs ordinaires, on en frotte les parties paralytiques & tremblantes, & celles qui sont attaquées de rhumatismes anciens & opiniâtres.

La Composée guérit les brûlures & toutes les especes de plaies. Elle les mondifie, & les conduit à cicatrice. On en oingt également les membres goutteux. Elle convient dans le rhumatisme, dans la sciatique, dans les maux de dents, dans les varices & dans les douleurs des articulations, ou dans d'autres du même genre que les Anciens attribuoient à une cause froide. Elle entre dans les injections vulnéraires, les digestifs, les cataplasmes & dans plusieurs autres remedes externes. On la donne aussi depuis demi-once jusqu'à une once dans la dyssenterie, le crachement de sang, & en lavemens dans les ulceres des intestins.

Quoique l'huile ne tire aucune couleur des fleurs de Millepertuis, com-

me l'a avancé M. Baumé, (*u*) & comme l'expérience le confirme; elle en tire, dit-on, une ſubſtance réſineuſe qui eſt ſoluble dans ce menſtrue, qui s'en charge, & qui ne laiſſe pas de donner à cette Huile les vertus que nous lui aſſignons, ſelon la remarque de M. Rouelle.

REMARQUES.

Le Millepertuis, *Hypericum vulgare*, C. B. P. eſt un genre de plantes à fleurs en roſes qui pouſſe pluſieurs tiges ligneuſes, cylindriques, rougeâtres & rameuſes, à la hauteur d'un pied & demi ou de deux pieds, auxquelles ſont attachées des feuilles oblongues, nerveuſes, oppoſées les unes aux autres, ſans queue, veinées dans toute leur longueur, leſquelles paroiſſent percées d'un grand nombre de trous ou de points, qui ne ſont cependant que de petites véſicules remplies d'une huile eſſentielle claire & limpide, d'une ſaveur aſtringente & un peu amere, qui les fait

(*u*) Élém. de Pharm. pag. 603.

paroître transparentes, à cause de la finesse de leurs parois, lorsqu'on les regarde au travers de la lumiere du Soleil ou du jour. Ses fleurs qui sont de couleur jaune, naissent aux extrémités de ses branches; elles sont composées de cinq pétales disposées en roses. Ses semences sont menues, luisantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une saveur amere & résineuse. Sa racine est fibreuse, dure ligneuse & jaunâtre. Cette plante croît dans les bois, dans les champs & dans les lieux incultes.

Les sommités de Millepertuis, qui sont les parties de cette plante le plus en usage en Médecine, sont apéritives, vulnéraires, déterſives, carminatives, antispasmodiques, sédatives & diurétiques. Elles conviennent donc, prises intérieurement, dans les ulcérations internes & externes, dans le crachement & le pissement de sang, dans les vapeurs hystériques & hypocondriaques, dans la manie & le délire mélancolique, qu'on appelloit autrefois *Démoniaque.* Elles favorisent l'écoulement des regles & des urines; elles tuent les vers;

elles appaiſent les douleurs néphrétiques ; elles mondifient les plaies & les ulceres tant intérieurs qu'extérieurs ; elles réſolvent le ſang grumelé ou coagulé, les échymoſes, &c. Elles ne ſont pas moins utiles dans la dyſurie & les difficultés d'uriner cauſées par quelqu'ulcere des reins & de la veſſie. Enfin Ray aſſure que la décoction de cette plante, priſe le matin à jeun, pendant un certain intervalle de tems, chaſſe les pierres & les graviers hors des reins & de la veſſie.

La doſe de ces fleurs ou ſommités fleuries eſt d'une ou de deux pincées dans une chopine d'eau en guiſe de thé, ou dans du vin.

A s'en rapporter donc à l'opinion des Anciens & à celle des Modernes, on ne peut s'empêcher de donner à ces fleurs des vertus très-efficaces dans les maladies dont nous avons parlé ; mais comme nous avons trouvé des contradictions manifeſtes dans les ſentimens de deux célebres Chymiſtes (*v*) par rapport aux prin-

(*v*) Meſſieurs Baumé & Rouelle.

cipes que l'on en peut extraire ; de même qu'aux moyens que l'on peut mettre en uſage à cet effet, nous avons cru devoir les ſoumettre aux épreuves ſuivantes pour en déduire les propriétés médicinales.

1°. J'ai fait infuſer une forte pincée de ces fleurs ſeches dans un grand gobelet d'eau, & cette eau en a tiré une teinture jaune aſſez forte, qui avoit de plus une odeur de ces fleurs très-ſenſible & aſſez agréable. (*x*)

2°. J'en ai fait macérer une pareille quantité au bain de ſable dans l'huile d'olives pendant pluſieurs jours ; mais l'huile n'en a rien extrait, & elle eſt reſtée telle qu'elle étoit, ſans changer de couleur & ſans répandre la moindre odeur.

3°. J'en ai enfin mis dans l'eſprit de vin, & cet eſprit en a tiré une bel-

---

(*x*) M. Baumé, *Élém. de Pharm.* pag. 603, dit que *les fleurs de Millepertuis ne communiquent rien à l'eau.* Il me permettra cependant de lui obſerver qu'ayant répété ſon expérience, en préſence de témoins irréprochables, cette eau s'eſt trouvée colorée & odoriférante, comme je le rapporte.

le teinture rouge, mais dont l'odeur ne pouvoit se faire sentir, parce que celle de l'esprit de vin dominoit de beaucoup.

D'où il résulte que ces fleurs infusées dans l'eau y déposent leur partie gommeuse; dans l'esprit de vin la résineuse ; & que l'huile n'en retire rien, comme l'a observé M. Baumé: par conséquent cette Huile, de même que celles qui sont composées de la même façon, & qui ont tant de réputation, n'a pas plus de propriétés médicinales que l'huile d'olives ordinaire, & que c'est bien mal-à-propos qu'on lui en a attribué un si grand nombre ; au lieu que les parties extractives de ces fleurs dans d'autres menstrues, peuvent produire les effets mentionnés ci-dessus.



ARTICLE VII.

HUILE DE TÉRÉBENTHINE.
Oleum Terebenthinæ.

L'Huile que l'on retire de la Térébenthine n'est point une huile graf-

ſe ſemblable à celles dont nous venons de parler. Comme elle eſt uniquement le produit de la diſtillation de cette réſine liquide, on pourroit la mieux placer dans la claſſe des baumes ſpiritueux que dans celle des huiles, dont elle differe à pluſieurs égards; mais comme nous ne voulons point intervertir l'ordre que nous avons ſuivi juſqu'à préſent, nous la laiſſons dans ce lieu-ci.

Le *Codex* de Paris donne la préparation de deux ſortes d'Huile de Térébenthine. La premiere porte le nom d'Eſprit ou d'Huile, la ſeconde d'Huile ſeulement.

L'une ſe diſtille au bain-marie avec la Térébenthine & l'eau, qui donne une huile claire & legere que quelques-uns nomment *Eſprit*; l'autre qui eſt également limpide, ſe tire de la Térébenthine pure au bain-marie ou ou au bain de ſable, mais ſans addition d'eau. En pouſſant la diſtillation de cette derniere un peu loin, elle donne une autre huile citrine ou jaune, un peu plus épaiſſe. Enfin la Térébenthine après avoir été ainſi diſtillée pendant quelque tems, laiſ-

ſe au fond de la cucurbite une matiere ſolide, demi-tranſparente, fragile, que l'on nomme *Colophone.*

L'Huile de Térébenthine, dont il eſt ici queſtion, eſt donc ou la premiere ſpécifiée dans le *Codex*, ou la premiere qui vient dans la diſtillation de la ſeconde maniere de la retirer de ce Baume liquide; mais comme elles ſont identiques, nous ne les diſtinguerons pas.

C'eſt une liqueur claire, pénétrante & diaphane, tirée par la diſtillation de la Térébenthine, comme nous venons de le dire, qui a des propriétés infinies.

VERTUS.

Cette Huile eſt employée tant intérieurement qu'extérieurement. Priſe intérieurement, elle eſt vulnéraire, atténuante, diaphorétique, diurétique & apéritive. Elle convient dans la ſuppreſſion d'urine occaſionnée par l'épaiſſiſſement de la mucoſité qui enduit les voies urinaires, & qui tend à former des concrétions pierreuſes ou des ſables; dans la néphrétique, lorſque ces mêmes ſables ou

ces graviers irritent les reins, les ureteres ou la veſſie; dans le piſſement de ſang qui a pour cauſe quelque plaie ou ulcere dans ces dernieres parties. Elle remédie auſſi aux éroſions, plaies ou ulceres du poumon, de l'eſtomac, du foie, de la rate, ou de tout autre viſcere, dans quelque cavité qu'il ſoit ſitué. Bartholin la recommande même dans la pleuréſie.

La doſe en eſt depuis quatre gouttes juſqu'à douze dans quelque conſerve ou en forme *d'Oleo-Saccharum*, ou dans une boiſſon appropriée à la maladie exiſtante, que l'on répete plus ou moins ſouvent dans la journée ſelon l'exigence du cas.

Appliquée à l'extérieur, elle eſt balſamique, vulnéraire, antiſeptique & un réſolutif excellent. Elle réſoud les tumeurs anomales, les contuſions & les échymoſes occaſionnées par des coups ou par des chûtes. On l'applique avec ſuccès ſur les plaies des tendons & des nerfs; elle diſſipe les ſquirres, l'œdeme & les rhumatiſmes. Boerhaave lui attribue de plus une vertu anodyne, conſolidante & aſtringente, lorſqu'on la met chaude

ſur les tendons piqués, coupés ou découverts, ſur les membranes & les nerfs, & ſur les arteres & les veines dans une grande hémorragie. L'Huile de Térébenthine a encore la propriété de conſerver les corps qu'on y plonge, ou qui en ſont enduits en forme de vernis. Enfin, de même que la Térébenthine, elle donne aux urines de ceux qui en prennent, ou de ceux qui ſont expoſés à ſa vapeur, comme les peintres & les verniſſeurs, ou de ceux qui habitent des appartemens nouvellement verniſſés, une odeur de violettes fort agréable.

Malgré tous les bons effets intérieurs qu'on attribue à l'Huile de Térébenthine, elle ne laiſſe pas d'en produire quelquefois de mauvais, lorſqu'on en abuſe, qu'on en prend en trop grande quantité, ou qu'on n'a pas eu la précaution de préparer le malade qui doit en faire uſage, par les remedes généraux, tels que la ſaignée, les délayans & les légers purgatifs; car échauffant beaucoup, & augmentant particulierement la ſécrétion des urines & de la ſemence, elle pourroit jetter le malade dans le diabetes ou dans

un écoulement involontaire de l'humeur séminale : ainſi au lieu de guérir, ſur-tout cette derniere maladie, elle ne feroit que l'augmenter, comme cela eſt arrivé quelquefois par ſon administration indiſcrete. Elle peut cauſer de plus des douleurs & des maux de tête violens ou de la fiévre. Enfin ſi on ſoupçonne une diſpoſition phlogiſtique ou une inflammation dans une partie quelconque, il faudra néceſſairement s'en abſtenir.

La Colophone, qui eſt le réſidu de la diſtillation de la Térébenthine, réduite en poudre, eſt un deſſicatif excellent, qui s'applique avec ſuccès ſur les os nuds, le périoſte, les tendons & ſur les muſcles bleſſés par des brûlures, des éroſions, pour en tarir la ſuppuration trop abondante, & pour les cicatriſer.

REMARQUES.

La Térébenthine, *Voyez* à la page 351, Tome I.

Nous ajouterons ſeulement ici que l'on trouve ſur les vieux troncs du *Larix* ou Méleze, épuiſés par la grande quantité de Térébenthine qu'il

ont fournie, une excroiſſance fongueuſe ou eſpece de champignon, que l'on nomme *Agaric* (*y*) : c'eſt le meilleur de tous ceux que l'on connoiſſe. C'eſt une ſubſtance blanche, ſpongieuſe, légere, d'un goût douceâtre d'abord, mais enſuite très-amer, nauſeux & fort déſagréable. Il eſt purgatif, vermifuge, diurétique & apéritif.

Sa doſe, en infuſion, eſt depuis demi-gros juſqu'à un gros. Lorſqu'on le preſcrit en ſubſtance, qui eſt la maniere dont il opere plus efficacement, la doſe en eſt moindre, c'eſt-à-dire depuis un ſcrupule juſqu'à deux. On l'aſſocie ordinairement avec des aromates pour empêcher qu'il ne cauſe des tranchées ou des nauſées.

(*y*) Cet Agaric differe beaucoup de celui de Chêne qui a des propriétés qui lui ſont particulieres, comme nous l'avons fait voir page 317 & ſuivantes du Tome I.



CHAPITRE XIII.

DES BAUMES.

ON entend, par le terme de Baume, un médicament précieux qui [...] des vertus éminentes.

Il y a deux sortes de Baumes, savoir, de naturels & d'artificiels.

Les premiers découlent naturellement ou par incision de différens arbres résineux; tels sont les Baumes de la Mecque, du Perou, de Tolu, du Canada, la Térébenthine même, &c. Ces Baumes ne sont, à proprement parler, que des sucs résineux soit liquides, soit solides ou secs.

Les seconds sont des préparations chymiques ou pharmaceutiques, qui ont été imaginées pour suppléer aux premiers que l'on ne pouvoit presque trouver par rapport à leur cherté & à leur rareté. Ce qui détermina encore à s'en servir, c'est qu'on crut rencontrer dans ces Baumes artificiels les mêmes propriétés que dans les naturels, qui ont celles de consolider

les plaies & d'être de très-bons vulnéraires.

Dans les premiers tems l'Art tacha d'imiter la nature, en donnant à ces Baumes artificiels la même viſcoſité, & à peu près la même conſiſtance qu'aux Baumes naturels : mais dans la ſuite on ne s'arrêta point à cette reſſemblance, ni à cette analogie apparente, & on ſe ſervit de différens excipiens pour les compoſer. C'eſt ce qui fait que l'on trouve dans nos diſpenſaires des Baumes ſolides, des liquides, des ſpiritueux, &c. dont les uns ſe prennent intérieurement, & les autres s'appliquent à l'extérieur.

Les Baumes ſpiritueux ont pour baſe des huiles eſſentielles ou l'eſprit de vin, tel que le Baume de Fioraventi, &c. qui ne ſont que des teintures proprement dites.

Ceux qui ont la conſiſtance des huiles graſſes ou ſans odeur, telles que les huiles d'amandes douces, de noiſettes, &c. ont pour excipient ces mêmes huiles.

Ceux qui ont la ſolidité des onguens, ne ſont, à proprement parler, que des onguens mêmes.

Enfin ceux qui ont la consistance des emplâtres, sont composés de résines odorantes, de gommes, de cire, de moëlle de bœuf, de suif, de graisses, &c. comme le sont les emplâtres ordinaires.

D'où on peut conclure que toutes ces dénominations arbitraires ne caractérisent pas particulierement l'espece de remede qui porte celle de Baume, si ce n'est par rapport à la Térébenthine qui y entre, que l'on a toujours regardée comme un Baume, & qui en est ordinairement la base : cependant pour ne rien changer à celles qui sont deja adoptées par un long usage, nous allons décrire séparément les trois especes de Baumes ci-après.

ARTICLE I.

Baume de Fioraventi, *Balsamum Fioraventi.*

CE Baume est composé avec Térébenthine de Vénise, une livre; baies de laurier récentes, quatre onces; gommes elemi & tacamahaca, de ch

cune une once; ſtyrax liquide, deux onces; galbanum, encens mâle, myrrhe, gomme de lierre, bois d'aloès, de chacun trois onces; petit galanga, girofles, canelle, muſcade, zédoaire, gingembre, feuilles de dictame de Crête, aloès ſuccotrin, ſuccin préparé, de chacun une once; eſprit de vin rectifié, ſix livres.

Il y a trois ſortes de Baumes de Fioraventi, leſquelles ne ſont toutes trois que les produits d'une diſtillation plus ou moins forte des mêmes ſubſtances, dont la premiere, qui eſt blanche, claire & tranſparente, eſt d'un uſage le plus fréquent; la ſeconde l'eſt moins, mais on ne ſe ſert preſque point de la troiſieme.

VERTUS.

On emploie le Baume ſpiritueux tant intérieurement qu'extérieurement.

Quant à ſon uſage intérieur, il eſt céphalique, fortifiant, ſtomachique, carminatif & diurétique. Il calme les maux de tête, les tranchées & les douleurs de ventre occaſionnées par les vents. Il remédie aux maux de cœur

& aux foibleſſes, & il favoriſe l'é-
coulement des urines.

La doſe en eſt depuis ſix gouttes
juſqu'à vingt dans un véhicule con-
venable.

Extérieurement il eſt vulnéraire,
déterſif, réſolutif & nervin. On l'ap-
plique avec ſuccès ſur les plaies, les
ulceres, les contuſions, les entor-
ſes, & lorſqu'il s'agit de procurer
l'exfoliation des os, & de s'oppoſer
à la gangrene. Il modere également
les douleurs vives des rhumatiſmes;
il fortifie les membres paralyſés, &
réſoud différentes ſortes de tumeurs.
On en fait des frictions, ou on en im-
bibe des plumaceaux que l'on appli-
que ſur la partie malade.

REMARQUES.

Ce Baume qui porte le nom de ſon
Auteur qui étoit Médecin & Che-
valier de Bologne en Italie, eſt plû-
tôt une teinture qu'un vrai Baume,
puiſqu'il n'eſt qu'une diſſolution de
ſubſtances réſineuſes dans l'eſprit de
vin. On n'en fera point uſage in-
térieurement, de même que des Bau-
mes de ce genre, quand on ſoup-
çonner

çonnera quelque diſpoſition phlogiſtique ou inflammation, & dans les cas où il y aura quelque marque d'acrimonie ; parce que, pouvant occaſionner beaucoup de chaleur, il porteroit l'incendie dans la maſſe des liquides.

Il ne conviendroit pas non plus extérieurement dans les plaies d'armes à feu, parce qu'il auroit trop d'action, & qu'il augmenteroit l'éréthiſme & le ſpaſme des ſolides.

ARTICLE II.

BAUME TRANQUILLE, *Balſamum Tranquillans.*

CE Baume ſe prépare avec les feuilles de *Stramonium*, de morelle, de *Phytolacca*, de *Belladona*, de mandragore, de nicotiane, de juſquiame, de pavot blanc, de pavot noir, de chacune quatre onces ; les fleurs ou ſommités de romarin, de ſauge, de rue, de grande & petite abſynthe, d'hyſſope, de lavande, de thym, de marjolaine, d'herbe du coq,

de menthe, de ſureau, de milleper-tuis, de perſicaire, de chacune une once; crapaux n°. cinq; huile d'olives, ſix livres.

VERTUS.

Ce Baume qui eſt d'une belle couleur verte, paſſe pour un des meilleurs calmans & narcotiques externes que l'on connoiſſe. On lui attribue de plus une vertu réſolutive particuliere, qui le rend propre pour l'angine ou eſquinancie, avant que l'abcès ſoit formé. A ce titre, on peut donc l'appliquer à ceux qui ont des douleurs de dents & d'oreilles ou d'autres du même genre, quoique violentes, excepté les arthritiques. Il eſt, dit-on, également aromatique, inciſif & atténuant, à raiſon des plantes de cette premiere claſſe qui y entrent en aſſez grande quantité. Il ſeroit cependant dangereux d'en faire prendre intérieurement, malgré que quelques Auteurs aient été aſſez téméraires pour en conſeiller l'uſage dans les coliques & dans les inflammations des entrailles, ſoit par la bouche, ſoit en lavemens. On em

fait des onctions ou des embrocations sur la partie affectée ; mais il faut être fort circonspect dans son application sur la tête & sur la poitrine.

REMARQUES.

Ce Baume dont l'invention est dûe à Raymond Lulle, Disciple d'Arnaud de Villeneuve, à été publié par Van-Helmont, & ensuite par un Religieux, connu sous le nom de Capucin du Louvre, pour lequel LOUIS XIV. fit faire un Laboratoire de Chymie au Louvre. Le grand nombre de plantes stupéfiantes & narcotiques qui entre dans la composition de ce Baume, ou pour mieux dire, de cette huile composée, puisqu'il a la consistance de cette derniere, doit en rendre l'usage suspect & même dangereux dans bien des circonstances, malgré la quantité d'aromatiques que l'on y mêle & que l'on y associe, pour leur servir de *Stimulus* ou de correctif; car ces premieres, quoique regardées par des Auteurs célebres comme des anodyns ou des adoucissans, ne laissent pas d'être de vrais poisons, telles sont le

Stramonium (*a*), la morelle (*b*), la *Belladona*, la jusquiame (*c*), &c. ainsi combien ne doit-on pas le redouter ? Il n'est permis avec raison qu'aux Praticiens les plus consommés de l'employer, parce qu'il ne produit quelquefois qu'un calme trompeur, & que les douleurs, après son application, deviennent plus vives & plus fortes qu'auparavant, ce qui étonneroit & troubleroit ceux qui n'en connoîtroient pas la vraie cause. Il faut donc, avant de l'employer, mettre en pratique les remedes généraux, tels que les saignées, &c. dans la crainte de quelque fâcheux évenement.

(*a*) On a vu le *Stramonium* jetter les malades dans la manie & la fureur, & leur causer des vomissemens, des sueurs froides, des convulsions & d'autres accidens aussi dangereux : conséquemment on ne doit jamais donner ce Baume intérieurement.

(*b*) Voyez les effets de la Morelle par M. Dumoulin en 1743. Journal de Méd. 1759. Tom. XI. pag. 119.

(*c*) Journal de Méd. Février 1769. Tom. XXX. pag. 134. & suivantes.

ARTICLE III.

BAUME VERD DE METZ, Balſamum Viride Metenſium.

IL entre dans la compoſition de ce Baume, verd-de-gris en poudre, trois gros; vitriol blanc, un gros & demi; huiles de lin, d'olives, de chacune ſix onces; huile de laurier, une once; térébenthine, deux onces; aloès ſuccotrin pulveriſé, deux gros; huile diſtillée des baies de genièvre, demi-once; huile de girofles, un gros.

VERTUS.

Ce remede que l'on peut conſidérer comme un véritable Baume, eſt un excellent vulnéraire, un déterſif, & même un cathérétique plus fort que le mondificatif d'ache. On s'en ſert pour les plaies récentes, même pour celles d'armes à feu. On en charge les plumaceaux que l'on applique ſur le mal & que l'on panſe, ſelon les principes de l'Art. Outre que ce Baume guérit les plaies récentes, il n'a pas des ſuccès moins heureux dans

la curation des ulceres; car il les nettoie, les incarne & les cicatriſe en peu de tems. Le Baume verd eſt plus déterſif, & moins propre à faire ſuppurer que les autres baumes qui ſont beaucoup plus agglutinatifs.

REMARQUES.

Ce Baume, qui tire ſon nom de ſa couleur & du lieu où on l'a d'abord mis en uſage, ſe trouve décrit dans la *Pharmacopœia Medico-Chymica* de Schroder, *Lib.* 2, *cap.* 87, *pag.* 263, ſous le titre de *Balſamus Vulnerarius Metenſium.* Il a été inventé par M. Duclos, Médecin de Metz. Madame Feuillet l'a mis en uſage à Paris, & l'a fort mal-à-propos fait appeller de ſon nom, parce qu'elle n'en connoiſſoit certainement les propriétés que par tradition & par routine. Schroder lui attribue toutes les vertus que nous en avons rapportées; mais il conſeille, avant de l'appliquer, de laver d'abord la plaie avec du vin tiede, de faire couler enſuite de ce Baume également tiede; dans cette même plaie, d'en charger des plumaceaux, & de couvrir le tout de l'emplâtre ſtyptique

de Crollius (*d*). M. Rouelle recommande d'en retrancher le vitriol blanc qui n'y ſert de rien, parce qu'il ne ſe diſſout pas dans l'huile, & qu'il s'y précipite même : effectivement il y eſt fort inutile. Le verd-de-gris au contraire s'y diſſout en grande partie, & communique une belle couleur verte à ce Baume qui n'eſt d'uſage que pour l'extérieur & pour ronger les mauvaiſes chairs.

CHAPITRE XIV.

Des Onguens.

LE mot Onguent qui vient du Latin *Ungere*, qui ſignifie oindre, s'appliquoit anciennement à tous les remedes extérieurs qui ſervoient à oindre ou frotter ; mais on en a actuellement plus reſſerré la ſignification, & on entend par ce terme, un médicament topique d'une conſiſtance moyenne

(*d*) On trouve la préparation de cette emplâtre dans la *Pharm. Med-Chym.* de Schroder. *cap.* 53. *pag.* 172. & dans le *Codex*, pag. 173.

qui ſert tant pour les onctions que pour le panſement des plaies & des ulceres. Lorſqu'on en fait des onctions ſeulement, on les fait fondre, & on en frotte les parties affectées; mais lorſqu'on en applique ſur les plaies ou les ulceres, on en charge des linges ou des plumaceaux ordinaires.

Il entre dans leur compoſition des huiles, des graiſſes, de la cire, des poudres, des gommes, de la térébenthine, &c. de même que dans les baumes, dont nous avons parlé ci-devant: ainſi, on pourroit à la rigueur les ranger dans la même claſſe; mais comme on leur a donné une dénomination particuliere, nous décrirons les ſuivans ſur celles qui ſont depuis long-tems reçues & adoptées de tout le monde.



ARTICLE I.

ONGUENT BASILICUM ou SUPPURATIF, *Unguentum Tetrapharmacum*, ſivè *Baſilicum.*

IL entre dans cet Onguent poix réſine, poix navale & cire jaune, de chacune ſix onces; huile d'olives, une livre & demie.

VERTUS.

Cet Onguent eſt un grand maturatif & un excellent digeſtif. Il eſt cependant plus irritant que le digeſtif ordinaire qui ſe fait avec la térébenthine, l'huile d'*Hypericum* & le jaune d'œuf. Il procure très-bien la ſuppuration des plaies & des ulceres qui en ont beſoin. On en charge les plumaceaux, ou on en met dans le centre des emplâtres ou des Onguens qui ont plus de conſiſtance que lui, tels que le Diachylon, l'Onguent de la Mere, tant pour digerer les humeurs que pour avancer la ſuppuration des abſcès ou des tumeurs qui y ont une tendance.

Lorſque la partie eſt fort gonflée & très-douloureuſe, il convient de mettre par deſſus cet Onguent le cataplaſme ordinaire de *Mie de pain.*

REMARQUES.

Cet Onguent nous a été tranſmis par Meſué d'après Sérapion & Avicenne, qui lui ont donné le nom de *Baſilicum*, par rapport à ſes grandes vertus. Il porte encore celui de *Tetrapharmacum*, parce qu'il eſt compoſé particulierement de quatre drogues. Il eſt d'un uſage fort commun dans les cas mentionnés ci-deſſus, & dans ceux où il eſt néceſſaire d'exciter une prompte ſuppuration. Il y a quelques Auteurs qui y ajoutent du ſuif de Belier & de la térébenthine, & même du maſtic; d'autres de la myrrhe & de l'encens; & par ces additions ils prétendent lui donner plus d'efficacité. Ils l'appellent alors *Baſilicum majus* pour le diſtinguer du premier qu'ils nomment *Baſilicum minus.* Cet Onguent eſt fort difficile à préparer, ſelon M. Rouelle; mais comme M. Baumé a relevé cette erreur, & que c'eſt de plus l'ouvrage des Apo-

thicaires, nous n'entrerons pas dans un plus long détail à cet égard.

ARTICLE II.

ONGUENT ÆGYPTIAC, Unguentum Ægyptiacum.

CET Onguent ſe prépare avec le meilleur miel, quatorze onces; de fort vinaigre, ſept onces; le verd-de-gris en poudre, cinq onces.

VERTUS.

Cet Onguent eſt un fort cathérétique ou rongeant & un bon déterſif. Il convient pour nettoyer les ulceres d'un mauvais caractere, & pour détruire les chairs fongueuſes & baveuſes qui y croiſſent trop vîte, ou qui les ſurmontent. On l'applique également avec ſuccès pour empêcher la putréfaction des chairs, dans leſquelles il fait renaître la vie, & pour arrêter les progrès de la gangrene. On en charge les bourdonnets & les plumaceaux, comme on le fait avec les autres Onguens en général.

REMARQUES.

Cette préparation, mal-à-propos

nommée Onguent, puiſqu'il n'y entre rien de gras ni d'huileux, eſt la même que celle dont Meſué (*e*) nous a donné la recette. On l'a nommée *Ægyptiac*, ſoit par rapport à ſa couleur d'un rouge brun, ſoit plus vraiſemblablement de ce que les Médecins Egyptiens en avoient été les inventeurs.

Lorſqu'on leve l'appareil, au bout de douze à quinze heures après l'application de cet Onguent, il paroît verd : effet que quelques-uns attribuoient à la ſanie virulente des ulceres ; mais il ne vient que de ce que le vinaigre & le miel ſe ſont diſſipés, & n'ont laiſſé dans l'appareil que le verd-de-gris. On trouve encore dans la Pharmacopée de Zwelfer la compoſition d'un Onguent Ægyptiac très-composé, & fort vanté contre la gangrene & le ſphacele par Guillaume Fabricius, Chirurgien très-expérimenté ; mais comme il n'eſt plus d'uſage, & qu'il n'en eſt fait aucune

(*e*) Meſué étoit de la race des Souverains de Damas, & il a vécu dans le douzieme Siecle.

mention dans le Modele que nous suivons, nous le passerons sous silence.

ARTICLE III.

BAUME D'ARCÉUS,
Ungentum vulgò dictum *Balsamum. Arcæi.*

CET Onguent est composé de suif de Bouc, deux livres ; de térébenthine & de gomme élémi, de chacune une livre & demie ; d'axunge de Porc, une livre.

VERTUS.

Ce médicament est un excellent digestif & un léger suppuratif, il passe même pour être un peu anodyn, cependant il est plus irritant que suppuratif. Il est employé pour toutes les plaies en général ; mais particulierement pour celles de la tête, qu'il mondifie, incarne & consolide, & pour celles des parties tendineuses. Il faut cependant l'éviter quand il y a beaucoup de douleur, car il ne laisse pas d'être un peu irritant. Comme il est également résolutif, on s'en sert en embrocations pour les contusions, les

échymoſes, les entorſes, les luxations & pour les maladies du genre nerveux. Lorſque l'on craint qu'il ne faſſe point ſuppurer ſuffiſamment, on y joint un peu de *Baſilicum*, & pour en augmenter la vertu déterſive, on y fait entrer un peu de myrrhe & d'aloès. On l'applique comme les autres onguens ſur des plumaceaux, des bourdonnets ou ſur des morceaux de linge fin.

REMARQUES.

Ce Baume ou, pour mieux dire, cet Onguent, puiſqu'il en a la conſiſtance, eſt dû à un Médecin Eſpagnol, dont nous avons un Traité ſur les bleſſures (*f*), & eſt d'un uſage fort fréquent en Chirurgie. Il eſt un peu tonitonique, & doit ſes principales vertus à la térébenthine & à la gomme élémi qui y entrent. On ne doit pas s'en ſervir lorſque les chairs ſont trop molles & trop humides, ou lorſque la ſuppuration eſt trop abondante : dans

(*f*) Ce Traité eſt intitulé : *de rectâ curandorum vulnerum ratione, & aliis artis hujus præceptis. Lib. II. Franciſco Arcæo, Fraxinalenſi, Doctore Medico & Chirurgo, Auctore.*

ces cas il faut y ajouter quelque astringent, comme la myrrhe, &c. Quelques Auteurs y font entrer l'huile de millepertuis & l'orcanette ; mais en cela ils ne suivent pas la formule de l'Auteur de ce Baume, qui est pareille à celle que nous rapportons ici, & que l'on trouve, sans cette addition, dans les Pharmacopées de Bauderon, de Charas & de plusieurs autres Auteurs modernes. On peut donc s'en servir en sûreté, malgré sa simplicité, au même titre, & dans les mêmes occasions que nous avons rapportées ci-devant.

ARTICLE IV.

ONGUENT ROSAT, Unguentum Rosatum.

CET Onguent est composé avec la graisse de Porc fraîche, & lavée plusieurs fois dans de l'eau claire ordinaire ou dans de l'eau de roses, deux livres ; les roses de Provins & les roses pâles avec leurs calices, de chacune une livre. On lui donne une couleur rouge par le moyen de la racine d'orcanette, comme nous l'avons dit au sujet de l'huile rosat.

VERTUS.

Cet Onguent eſt d'un uſage fort fréquent en Chirurgie. Il eſt adouciſſant & un peu réſolutif. On l'applique ſur les hémorroïdes & les inflammations, pour en calmer la chaleur & la tenſion douloureuſe. On en met auſſi ſur les rougeurs ou eſcoriations qui ſurviennent entre les cuiſſes & aux parties naturelles des enfans & des perſonnes trop replettes. On le mêle encore avec l'Onguent véſicatoire, lorſqu'on veut modérer l'activité & l'irritation que cauſe ce dernier, & en entretenir l'écoulement pendant un certain tems.

REMARQUES.

Cet Onguent tire ſon nom des roſes qui y entrent. On le trouve également décrit dans la Pharmacopée de Bauderon, ſous le titre d'*Unguentum Roſatum*, D. Meſué. Il a, ſelon cet Auteur, la propriété ſinguliere de procurer le ſommeil ; mais cet effet n'eſt produit qu'à raiſon de l'opium délayé dans de l'eau de roſes diſtillée qu'il y fait entrer. Il conſeille

aussi d'y ajouter de l'huile d'amandes douce s; ce qui est fort inutile, puisque cette addition ne sert que pour le rendre plus liquide : effet que la chaleur de la partie sur, laquelle on l'applique, opere bien vîte. Il en est de cet Onguent comme de l'huile rosat, dont la graisse n'extrait rien : conséquemment si on n'y mettoit pas les calices des fleurs de roses, dans lesquels réside leur huile essentielle, cet Onguent n'auroit aucune odeur, ni plus de vertus que la graisse ordinaire bien lavée & entierement dépouillée de ses membranes & du sang, qui elle-même est fort adoucissante, & qui peut remplir à peu près les mêmes indications. Quant à sa couleur rouge, nous avons déja dit plusieurs fois ce qui la lui procuroit. Plusieurs Auteurs conseillent de l'appliquer sur les éréfipeles & les dartres; mais il n'est personne qui ne sache combien est dangereuse la pratique d'appliquer sur ces sortes de maux des graisses ou des huiles, à moins d'avoir mis auparavant en usage, & pendant un certain intervalle de tems, des remedes propres à purifier & à adoucir la mas-

ſe du ſang, & à en corriger la mauvaiſe diſpoſition & la qualité acrimonieuſe. Les Roſes rouges. *Voyez* Tom. I. pag. 193.

ARTICLE V.

ONGUENT DE GUIMAUVE, Unguentum de Althæâ.

IL entre dans cet Onguent huile de mucilage (*e*), deux livres; cire jaune, huit onces; réſine & térébenthine, de chacune quatre onces.

VERTUS.

Cet Onguent eſt un excellent adouciſſant, émollient & nervin. Il eſt même un peu réſolutif. Il ramollit la dureté des viſceres, & celle des tumeurs qui ne tendent pas à la ſuppuration, telles que certaines parotides ou autres tumeurs du col ou de toute autre partie ſemblable. Il a de plus la propriété de réſoudre les entorſes &

(*g*) L'Huile de Mucilage ſe prépare avec les racines de guimauve, les ſemences de lin, & de fénugrec, l'eau bouillante & l'huile d'olives.

les hernies. On l'emploie en forme de liniment pour les rhumatiſmes, la ſciatique, & pour toutes ſortes de douleurs du même genre, dans quelque partie qu'elles puiſſent ſe rencontrer. On en oingt auſſi la région du bas-ventre & de la veſſie dans les tenſions douloureuſes qui leur arrivent, & qui cauſent quelquefois aux malades des difficultés d'uriner très-conſidérables. Il n'a pas des ſuccès moins heureux dans les inflammations des inteſtins & dans les points de côté qui accompagnent la pleuréſie : enfin il convient dans les mêmes cas que les graiſſes.

REMARQUES.

Cet Onguent, qui tire ſon nom de la Guimauve, eſt de l'invention de Nicolas Myrepſus. Anciennement on y faiſoit entrer de la colophone, du galbanum, de la gomme de lierre avec le ſuc de cette même plante, comme il paroît par la formule que l'on en trouve dans les Pharmacopées de Bauderon & de Charas ; mais actuellement on s'eſt borné aux drogues que nous avons ſpécifiées ci-de-

vant. Lorſque cet Onguent contenoi
de la colophone, du galbanum, &c
il étoit beaucoup plus réſolutif qu
celui que nous décrivons ici : ainſi, s
s'agiſſoit d'en appliquer ſeulement ſ
les hernies, après les avoir réduit
ſelon les principes de l'Art, on pou
roit y ajouter ces réſines & ces gom
mes; mais, ſi on n'avoit en vue qu
d'avoir un Onguent émollient, il co
viendroit mieux de mettre, en pl
ce de ces gommes & de ces réſine
la gomme ammoniaque, qui eſt pl
émolliente & plus analogue aux a
tres ingrédiens qui entrent dans
compoſition; & par ce moyen on au
roit un Onguent qui réuniroit les pr
priétés que nous en avons citées à
degré plus conſidérable. La racine
Guimauve. *Voyez* page 170 du Tome

ARTICLE VI.

ONGUENT DE STYRAX, *Unguentum de Styrace.*

CET Onguent ſe prépare avec hu
le de noix, douze onces; colophone
quinze onces; gomme élémi, ci

aune, de chacune ſept onces & de-
mie; Styrax liquide, ſept onces &
demie.

VERTUS.

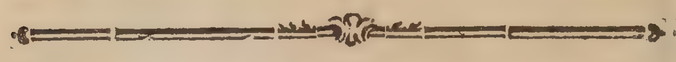
Cet Onguent, qui eſt d'une couleur
brune, eſt un déterſif & un antiſepti-
que le plus uſité. Il diſſipe les contu-
ſions, les meurtriſſures ou échymo-
ſes, & à ce titre il eſt un très-bon
réſolutif. Il fond & diſcute les ſquir-
res & particulierement les duretés qui
ſurviennent aux jambes & aux au-
tres parties des ſcorbutiques. C'eſt un
balſamique excellent, & le médica-
ment le plus ſûr qu'il y ait pour les
plaies & les ulceres qui ont une ten-
dance à la gangrene ou même au
ſphacele. Il ſépare les parties mortes
& putrides des ſaines. On l'aſſocie
ſouvent avec le digeſtif ordinaire ou
avec le baume d'Arcéus, lorſqu'il eſt
néceſſaire de ramollir les eſcarres,
d'entretenir une longue ſuppuration
& de s'oppoſer à la putréfaction. La
maniere de l'appliquer eſt ſemblable
à celle des autres Onguens.

REMARQUES.

Le Styrax liquide, *Styrax Liquid*
Off. qui donne le nom à cet O
guent, eſt un ſuc réſineux que l'on
diſtingué en deux eſpeces, ſavoir,
pur & en impur. Le pur eſt ce ſ
dépouillé de toutes les ordures q
s'y rencontrent lorſqu'on le recueill
& l'impur en eſt chargé. Ce ſuc r
ſineux eſt d'une conſiſtance ſembl
ble à celle de la térébenthine ord
naire, demi-tranſparente, d'une co
leur brune ou d'un rouge brun ou d'
brun griſâtre, d'un goût un peu âcr
aromatique & huileux, & d'une ode
qui approche un peu du Storax ſc
de, mais qui à cauſe de ſa for
n'eſt pas des plus agréables. Les u
diſent qu'il coule naturellement, co
me les autres baumes naturels, d'
arbre étranger, que Plucknet nomm
Liquidambar: d'autres rapportent, ſ
vant Jacques Petivier, Apothicaire
Londres & de la Société Royale, q
le Styrax liquide eſt le ſuc d'un a
bre, dont on ne trouve aucune d
cription dans les Auteurs, nomm
Roſa Mallos, qui naît à l'Iſle de C

bras, qui n'eſt éloignée que de trois journées de la Ville de *Suez*. Pour l'en retirer, il dit que les peuples de ces contrées enlevent l'écorce de cet arbre tous les ans, & après l'avoir broyée, ils la font cuire dans l'eau de la mer juſqu'à ce qu'elle n'ait pris une conſiſtance viſqueuſe & gluante : alors ils recueillent la ſubſtance réſineuſe qui ſurnage cette eau. Ils répetent cette opération, & la filtrent à travers une eſpece de papier pour la purifier, & la renferment enſuite dans des tonneaux. Comme le Styrax liquide a quelque reſſemblance & quelque analogie avec la térébenthine & avec les autres baumes, on a cru qu'on pouvoit le donner intérieurement à titre de vulnéraire comme eux, depuis trois ou quatre gouttes juſqu'à douze pour déterger & guérir les ulceres internes ; mais c'eſt à l'expérience à décider ſi l'effet peut répondre à l'attente, car ce ſuc réſineux eſt médiocrement irritant : ainſi il demande dans ſon uſage; la même circonſpection que les autres ſubſtances du même genre. On l'emploie plus communément & avec des ſuccès plus mar-

qués à l'extérieur, à titre d'antiseptique, d'émollient, de digestif & de résolutif; mais sur-tout lorsqu'il est mêlé dans l'Onguent qui porte son nom, & dont il est ici question.



ARTICLE VII.

ONGUENT DE MADAME LAUR ou DE LA MERE,

Unguentum Fuscum vulgò *de la Mere.*

IL entre dans la préparation de cet Onguent, graisse de Porc, beurre frais, cire jaune, suif de Belier, litharge d'or préparée, de chaque huit onces; huile d'olives, une livre.

VERTUS.

Cet Onguent est émollient, suppuratif, mondificatif, résolutif, maturatif & un peu dessicatif. On en met sur les panaris, les clouds ou furoncles & sur les abscès pour en hâter la suppuration. Il ramollit également les tumeurs dures. Enfin, rien ne convient mieux que cet Onguent pour rétablir dans les plaies & les ulceres la

la ſuppuration ſupprimée, & pour panſer les véſicatoires, lorſqu'on veut en entretenir l'écoulement pendant quelque tems.

REMARQUES.

Cet Onguent porte le nom de la Mere, parce qu'il a été d'abord mis en uſage par une Religieuſe, Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Paris, nommée la Mere Pocquelin, petite Niéce de Moliere, qui avant de ſe faire Religieuſe, ſe nommoit vraiſemblablement Madame Laur; ce qui fait ſans doute que cet Onguent a retenu ces deux noms, qui expriment cependant le même remede. Comme elle tenoit ce remede de ſa famille, il eſt très-difficile d'en connoître l'origine ni l'Auteur: au reſte, cela nous eſt fort peu important. Il ſuffit que cet Onguent ſoit bon, pour être mis en uſage: effectivement il l'eſt fréquemment dans les cas ſpécifiés ci-deſſus. On trouve la recette d'un autre Onguent-brun dans la Pharmacopée de Lemery, & dans celle de Zwelfer ſous le même titre d'*Unguentum Fuſcum Nicolai*, mais qui eſt entierement différent de

celui-ci; ainsi il ne faut pas les confondre ensemble. Lorsqu'il vieillit, il devient blanchâtre à sa surface par le contact de l'air.

ARTICLE VIII.

ONGUENT POPULEUM, *Unguentum Populeum.*

IL entre dans la préparation de cet Onguent, bourgeons de peuplier, une livre & demie, écrasés dans un mortier de marbre & macérés dans la graisse de porc préparée, trois livres; feuilles récentes de pavot noir, de mandragore (*h*), de jusquiame, de joubarbe, de trique-madame ou petite joubarbe, de laitue, de bardane, de violettes, de nombril de Venus (*i*), sommités de ronces, de morelle, de chacune trois onces.

VERTUS.

Cet Onguent est adoucissant & ano-

(*h*) Ou à leur défaut feuilles de *Belladona.*
(*i*) Ou à leur défaut feuilles d'orpin ou reprise.

dyn. Il diminue la chaleur des parties enflammées, & ôte les démangeaisons. Il calme la douleur que causent les hémorroïdes engorgées ou enflammées, & celles que ressentent quelquefois aux mamelles les nourrices & les femmes nouvellement accouchées par l'abondance de leur lait. Il guérit aussi les brûlures anciennes ; mais il ne conviendroit pas dans leur commencement : enfin, on s'en sert en injection pour les fistules, lorsqu'elles causent de trop vives douleurs. Il se garde fort long-tems.

REMARQUES.

La préparation de cet Onguent que Nicolas de Salerne nous a laissée d'après Myrepsus, Médecin Grec ; se trouve également dans la Pharmacopée de Zwelfer, page 360, & dans celle de Bauderon, page 76. Liv. 2. Sect. 2. sous le titre *d'Unguentum Populeum Nicolai.* Cet Onguent, dis-je, a, selon ces Auteurs, les mêmes propriétés que celles que nous venons d'en rapporter plus haut ; mais ils ajoutent qu'étant appliqué aux poignets ou sous la plante des pieds, il

provoque le ſommeil, appaiſe les douleurs de tête des fébricitans, & tempere l'ardeur des fiévres. Cet effet nous paroît fort hazardé, parce que la cauſe qui produit ces accidens agit avec trop d'énergie & de force pour être domptée par un topique de cette eſpece, malgré qu'il y entre quelques plantes aſſoupiſſantes : au reſte l'expérience en eſt fort facile. Cet Onguent eſt d'un verd-pâle un peu jaunâtre ; c'eſt ce qui fait que quelques charlatans, pour lui donner encore une plus belle couleur verte, pour le vendre plus cher ou pour le déguiſer, y mettent du verd-de-gris : alors loin d'être adouciſſant, il eſt fort irritant & même cathérétique ; ainſi il ne répondroit aucunement à l'indication que l'on auroit en vue de remplir.

Cet Onguent tire ſon nom des bourgeons de peuplier qui y entrent. Cet Arbre qui étoit conſacré à Hercules chez les Grecs & les Romains, eſt de trois eſpeces. Il croît fort vîte & donne beaucoup de branches. La premiere eſpece porte le nom de Peuplier blanc, *Populus Alba*, Dod. La

seconde celui de Peuplier noir, *Populus Nigra*, Dod. & la troisieme est appellée Tremble, *Populus Tremula*, C. B. P. On donne la preférence aux bourgeons de peuplier noir pour la confection de cet Onguent, parce que ses germes, ses bourgeons ou ses yeux sont plus résineux que ceux des deux autres especes.

ARTICLE IX.

Onguent gris Mercuriel, Unguentum Griseum Mercuriale.

CEt Onguent se prépare avec graisse de porc bien lavée, une livre; térébenthine commune, une once; mercure crud, deux onces.

Remarques.

On a cru anciennement qu'en éteignant le Mercure avec la térébenthine, on divisoit mieux les globules mercuriels, qu'en le faisant avec la graisse seulement; mais, comme on a senti dans la suite toute l'inutilité de cette pratique, eu égard aux difficultés que cet Onguent opposoit dans

l'uſage des frictions, on eſt revenu de ce préjugé faux & ridicule, & en conſéquence on lui a ſubſtitué l'Onguent ſuivant.

ONGUENT NÉAPOLITAIN ou POMMADE MERCURIELLE,

Unguentum Neapolitanum ſivè *Pomata Mercurialis.*

IL n'entre dans la préparation de cet Onguent que de la graiſſe de porc & du Mercure crud, de chaque une livre.

Comme ces deux Onguens ſont ſemblables, & qu'ils ne different que par rapport à la térébenthine, & dans la proportion du mercure avec la graiſſe, nous n'avons pas cru devoir en faire deux Articles ſéparés.

VERTUS.

Le premier de ces Onguens détruit toute eſpece de vermine, guérit la gale & les maladies cutanées, ramollit & réſoud les tumeurs dures & rénitentes, & ſur-tout celles qui ſont occaſionnées par le virus vénérien.

Le ſecond poſſede ces facultés à un degré beaucoup plus fort, à raiſon de la quantité ſupérieure de Mercure qu'il

contient. On ſe ſert de ce dernier pour le traitement de la vérole. On en fait des frictions pour diſſiper les exoſtoſes & les tumeurs gommeuſes qui ſont toujours un Symptome de cette maladie. S'il ne les détruit pas entierement, il peut au moins en empêcher l'accroiſſement ultérieur. On l'emploie pendant plus ou moins de de tems, ſuivant l'ancienneté de la maladie, l'opiniâtreté des ſymptomes, l'âge, le ſexe, le tempérament des malades, le nombre & la nature des parties affectées. L'expérience & l'obſervation ſont d'accord à cet égard, & confirment que ſa doſe ordinaire pour détruire les maladies vénériennes les plus rebelles, eſt de 2 onces au moins, & tout au plus de trois à quatre onces du dernier de ces deux Onguens.

REMARQUES.

On faiſoit entrer anciennement beaucoup d'ingrédiens dans ces Onguens, tels que la litharge, la céruſe, la myrrhe, l'encens, la gomme ammoniaque, le ſtyrax, &c. comme on peut le vérifier dans les Pharmacopées de Charas, de Zwelfer, de

Toulouſe, de Bauderon, &c. dans la fauſſe idée de corriger la prétendue qualité froide du Mercure; mais on eſt revenu de cette erreur, & ces drogues échauffantes loin de produire un effet ſalutaire, en ont un très-nuiſible, parce qu'en paſſant dans le ſang avec le Mercure, elles cauſent la fiévre, ou au moins, par leur application, elles irritent la peau, l'enflamment par leur âcreté, & y font naître des puſtules, des boutons ou d'autres incommodités pareilles, qui peuvent devenir quelquefois dangereuſes. L'Onguent ſimple que nous venons de décrire ne produit pas de pareils maux, à moins qu'on n'eût la peau bien délicate, comme l'ont ordinairement les femmes & les enfans, malgré que l'on ait d'un autre coté attribué ces ſortes d'accidens à la rancidité de la graiſſe dont il étoit compoſé. Mais, ſelon la judicieuſe remarque de M. Baumé (*k*), cet effet dépend plûtôt de la combinaiſon du Mercure avec l'acide de la graiſſe, & du Mercure même très-diviſé, que de cette premiere cauſe,

(*k*) Élém. de Pharm. pag. 676. & 677.

laquelle combinaiſon réduit le Mercure à un état ſalin; & une des preuves qu'il en donne, c'eſt que ſi on eſſayoit, dit-il, de frotter en même tems & légerement une partie du corps avec de bon Onguent de Mercure, & une autre partie avec de la graiſſe très-rance, on ne remarqueroit que peu ou point de phlogoſe de la part de cette derniere ſubſtance.

Le Mercure qui fait la baſe de ces deux Onguens, a des propriétés ſans nombre. *Voyez* à la pag. 406. du tome I.

Nous ajouterons ſeulement ici que la maniere d'agir du Mercure eſt aſſez inconnue, malgré que pluſieurs ſe ſoient efforcés de vouloir l'expliquer; mais il y a lieu de croire qu'on n'y réuſſira pas facilement, parce qu'il faudroit, pour y parvenir, connoître la nature du virus vénérien & celle du Mercure, ce qui nous paroît d'une difficile recherche. Quoique Stahl & d'autres Chymiſtes nous aient dit des choſes merveilleuſes ſur la compoſition & ſur la figure des molécules mercurielles, elles ne paſſeront jamais que pour des conjectures ou des hypotheſes hazardées qui

ne nous féduiront pas. Si les chofes étoient telles que ces Sçavans nous les ont débitées, ils feroient fans doute parvenus à en changer la nature; ce qu'ils n'ont cependant jamais fait, quelque divifibilité qu'ils aient pu faire fubir au Mercure. Il a donc conftamment demeuré le même, & on a reconnu qu'il confervoit toujours fa forme globuleufe : ainfi on doit fe borner uniquement à fes effets. On fait en général que le Mercure eft fondant & atténuant, & qu'il excite la falivation. Il augmente auffi le mouvement du fang en proportion de fa pefanteur; & comme il l'eft quatorze fois plus que le fang, fon mouvement doit être à celui de ce liquide, comme 14 font à 1. De cette augmentation de mouvement du fang, s'enfuit néceffairement celle de la chaleur & un mouvement fébrile; ce qui peut donner lieu à des inflammations & à des engorgemens dans différentes parties, comme aux amygdales & aux autres glandes de la bouche & du méfentere, & plus particulierement dans celles qui féparent les humeurs qui ont

plus d'analogie avec cette ſubſtance: d'où naît encore l'affoibliſſement des forces digeſtives, occaſionné par la diſpoſition phlogiſtique qu'il peut cauſer dans l'eſtomac; ce qui eſt une raiſon bien concluante en faveur de la diete que doivent obſerver ceux qui uſent du Mercure, de quelque façon qu'on le leur adminiſtre. Le Mercure diſpoſe à la paralyſie, ce qui eſt prouvé par les Ouvriers qui travaillent aux mines & aux miroirs, qui ſont très-ſujets à cette maladie. Il n'eſt pas moins à craindre quand il y a trop de ſéchereſſe & de chaleur dans le corps. On doit auſſi l'éviter dans la phthiſie pulmonaire, dans les douleurs de poitrine, dans l'épilepſie, dans le ſcorbut, (*l*) dans les écrouelles, & lorſque les malades ſont foibles, & épuiſés par quelques maladies chroniques, à moins que la cauſe n'en fût vénérienne: d'où on peut inférer que le Mercure, pris intérieurement, ou appliqué en frictions

(*l*) Kramer nous apprend que quatre cent perſonnes périrent miſérablement pour s'être ſervi de ce remede dans cette maladie.

exige de grandes précautions, & demande des préparations méthodiques avant ſon uſage, telles que les ſaignées, les bains, les délayans, les rafraîchiſſans, les humectans, les purgatifs, &c. Ayant indiqué ci-devant l'Auteur (*m*) dans lequel on peut puiſer ſûrement la méthode de l'adminiſtrer, ſous quelque forme que ce ſoit, nous conſeillons nos lecteurs de le conſulter comme le meilleur modele que nous puiſſions leur offrir.

ARTICLE X.

ONGUENT CONSOMPTIF.
Unguentum Conſumptivum.

CEt Onguent, que l'on nomme auſſi Onguent brun, mais qui differe de celui que nous avons décrit ci-devant ſous ce titre, n'eſt autre choſe que l'Onguent *Baſilicum*, auquel les Chirurgiens des Vaiſſeaux ajoutent le précipité rouge, & qu'ils rendent plus ou moins actif, ſuivant

(*m*) M. Aſtruc. Traité des Malad. Vénér. ou *Tract. de Morbis Venereis.*

l'exigence du cas, & la nature des ulceres qu'ils ont à panser. Tout le mystere consiste à augmenter plus ou moins la dose du précipité rouge.

VERTUS.

Cet Onguent est un escharotique qui détruit les bords calleux des ulceres, & les chairs baveuses & fongueuses qui s'y rencontrent, de quelque nature qu'elles soient. On l'applique également sur les chancres vénériens de l'un & de l'autre sexe.

REMARQUES.

En rapprochant les vertus des deux médicamens dont on compose cet Onguent, il sera très-facile d'en connoître les propriétés & l'action.

Notez que si on en compose une certaine quantité, il faut en faire le mêlange dans un mortier de fer. Le précipité rouge, *voyez* à la page 237. le *Basilicum* à la page 295.

CHAPITRE XV.

DES EMPLATRES.

LES Emplâtres ſont les Médicamens externes les plus ſolides que l'on applique ſur les parties du corps humain. Les Drogues qui ſervent à les former, ſont la cire, les réſines, les gommes, les graiſſes, les huiles, les poix, les poudres, la litharge & les autres préparations de plomb, &c. elles ne different des onguens, des cérats & des linimens que par leur conſiſtance plus ferme & plus ſolide. Les Anciens les avoient imaginées, afin que par leur adhéſion à la peau, leurs parties volatiles n'en puſſent pas échapper, & que les ingrédiens dont elles ſont composées euſſent aſſez de tems pour produire leur effet, ſans ſe fondre. On les applique non ſeulement ſur les plaies & ſur les ulceres, mais même pour remplir différentes autres indications.

Il faut noter que les Emplâtres trop deſſéchans & trop épulotiques, au lieu d'une cicatrice ſouple, forment ſouvent une cicatrice calleuſe. On les étend quelquefois ſur de la toile, mais

plus communément ſur des peaux de gands, ou ſur du taffetas. Enfin c'eſt avec des Emplâtres que l'on fait une ſorte de Suture nommée *Suture ſeche*, par le moyen de laquelle on réunit les lévres d'une plaie quelconque : cependant cette ſuture a plus communément lieu pour les plaies du viſage, en ce qu'elle cauſe une moindre difformité. On cite l'obſervation d'un homme qui s'étoit coupé la tranchée-artere avec un raſoir, & qui fut guéri par ce ſecours ſeulement. A cet effet on choiſit les Emplâtres les plus agglutinatives.

ARTICLE I.

EMPLATRE DIAPALME, Emplaſtrum Diapalma.

CEtte Emplâtre ſe prépare avec litharge pulveriſée, huile d'olives, graiſſe de porc, de chacune trois livres; eau commune, ſuffiſante quantité; vitriol blanc, quatre onces; cire blanche, neuf onces.

VERTUS.

Tous les Auteurs donnent les plus grands éloges à cette Emplâtre. Elle eſt deſſicative & réſolutive. On s'en

ſert dans les plaies récentes déchirées ou contuſes ou dans les meurtriſſures entamées, pour éviter la cuiſſon que les réſolutifs qu'on eſt dans le cas d'y mettre, y produiroient; dans les tumeurs, les abcès, les ulceres, les angelures, les brûlures, les contuſions, & dans preſque tous les maux externes. En qualité d'emplaſtique, elle retient la matiere de la tranſpiration, & elle délaye les humeurs: par cette propriété, elle détruit les calloſités, en les tenant ſans ceſſe humectées, & par la même raiſon, elle fait paſſer les cors des pieds & les poiraux, lorſqu'on les en enveloppe. Elle ſert enfin, comme les remedes du même genre, pour contenir l'appareil dans les panſemens.

REMARQUES.

Cette Emplâtre, ainſi nommée parce qu'on y faiſoit entrer anciennement des bourgeons de Palmier, ou parce qu'on ordonnoit d'en remuer les drogues avec une ſpatule de ce bois, ou encore avec deux ou trois de ſes branches; cette Emplâtre, dis-je, ſe perd dans l'antiquité des tems, puiſque Galien en fait mention. Elle eſt, ſelon M. Rouelle le chef-d'œu-

vre de la Pharmacie en ce genre. On a voulu ſubſtituer aux bourgeons de palmier, par rapport à leur rareté, ceux du peuplier ; mais on a enfin retranché les uns & les autres, eu égard à leur inutilité. Les vertus de cette Emplâtre lui viennent de la litharge & du vitriol blanc qui y entrent, auxquels la cire & l'huile ſervent d'excipient. Cette Emplâtre eſt blanche ordinairement ; mais quand on veut la rendre rouge, on y met, en place du vitriol blanc, le colcothar broyé avec un peu d'huile, & on en fait alors l'Emplâtre *Diachalciteos.*

ARTICLE II.

EMPLATRE DE BÉTOINE, Emplaſtrum de Betonicâ.

CEtte Emplâtre ſe prépare avec le ſuc dépuré (*n*) des feuilles de Bé-

(*n*) M. Baumé emploie dans la préparation de cette Emplâtre le ſuc de Bétoine non dépuré. Il prétend que ſi on ſe ſert de ſuc dépuré, cette Emplâtre n'a aucune couleur verte, parce que, pendant leur clarification, on en a ſéparé toute la matiere réſineuſe colorante.

toine, une livre; feuilles récentes de Bétoine, de plantain, d'ache, de laurier, de verveine, de ſauge, de ſcrophulaire aquatique, de chacune une demi-livre; cire jaune, une livre & quatre onces; réſine, une livre & douze onces; poix blanche, quatorze onces; térébenthine, une livre; maſtic, encens, gomme élémi, de chaque une once.

VERTUS.

On ſe ſervoit anciennement de cette Emplâtre dans les plaies de tête, eu égard à la vertu céphalique de la Bétoine; mais cette qualité ſe diſſipe dans l'ébullition & ſe perd dans la confection de cette Emplâtre : ainſi elle ne convient pas plus pour cette partie que pour toutes les autres du corps humain. Cette Emplâtre eſt réſolutive, déterſive, émolliente & cicatriſante. On l'emploie pour réſoudre les contuſions, les échymoſes, les calloſités en général, & les cors des pieds. On l'applique également ſur les douleurs rhumatiſmales & la ſciatique.

REMARQUES.

Cette Emplâtre qui tire ſon nom du ſuc & des feuilles de Bétoine qui y entrent, & qui lui donnent une couleur verte, a beaucoup perdu de ſa réputation, depuis que l'on a entré dans un examen plus phyſique de l'effet de ces ſortes de remedes : cependant on peut très-bien s'en ſervir, comme des emplaſtiques ordinaires, car elle a le même effet qu'eux; c'eſt-à-dire qu'en bouchant les pores de la peau, elle maſtique, en quelque ſorte, la partie ſur laquelle on l'applique, elle y arrête l'inſenſible tranſpiration, & elle tient cette même partie comme dans un bain continuel : elle ſert de plus à couvrir exactement une plaie, à en tenir les lévres rapprochées, & enfin à défendre les ſucs épanchés des impreſſions de l'air.

La Bétoine, *Betonica purpurea*, C. B. P. eſt une plante dont la racine eſt amere, groſſe comme le doigt, & qui donne pluſieurs fibres. Elle pouſſe deux ſortes de tiges, dont quelques-unes ſont ſimples, quarrées, noueuſes & velues, de la hauteur d'un pied ou

un pied & demi; & les autres font des queues de cinq à six pouces ou environ qui se répandent à terre. Ses feuilles sont oblongues, un peu larges, velues, d'un verd sombre, ridées, découpées dans leurs bords, rudes au toucher, d'un goût d'herbes & d'une odeur aromatique. La seule différence qui se trouve dans la distribution des feuilles, c'est que celles des tiges longues sont opposées deux à deux, & laissent beaucoup d'intervalles entr'elles; au lieu que celles qui ne sont soutenues que par un petit pédicule, sont plus rapprochées les unes des autres. Cette plante porte des fleurs monopétales, labiées, de couleur de pourpre, & dans quelques endroits blanchâtres, lesquelles forment au haut de la tige un épi assez gros. Ses semences, qui sont au nombre de quatre, sont brunes, ovales & enveloppées d'une capsule qui a servi de calice à la fleur. Cette plante croît sans culture dans les bois, dans les champs & dans les lieux ombrageux & un peu humides. Ses fleurs & ses feuilles sont d'un usage très-fréquent. La Bétoine est vul-

néraire, déterſive, atténuante, apéritive, diurétique, mais ſur-tout céphalique & tonique. Elle eſt propre pour les maladies du foie, de la rate, du méſentere, de la poitrine, de la matrice, pour la goutte & contre la fiévre quarte. On la recommande particulierement pour les maladies de la tête, l'enchifrenement, la migraine, la paralyſie, le tremblement, l'épilepſie, les maladies ſoporeuſes, & contre la morſure des animaux venimeux & enragés. Quelques-uns même lui ont attribué une vertu anodyne & ennyvrante. On met le ſuc de cette plante ou ſes feuilles ſeches au nombre des ſternutatoires: ainſi il ne faut point en preſcrire dans les diſpoſitions inflammatoires du cerveau, dans les fluxions & douleurs de tête avec fiévre, dans les inflammations des yeux, dans les ulceres des narines, dans les hémorragies, ni aux femmes groſſes, ni aux perſonnes qui ſont ſujettes aux vertiges & aux palpitations.

On l'emploie de différentes façons. La doſe en eſt une pincée dans un gobelet d'eau, en guiſe de thé, pour l'uſage intérieur. Pluſieurs perſonnes en

fument les feuilles seches bien hachées, ou les mêlent avec du tabac pour dissiper les maux de tête ou les fluxions opiniâtres qui dépendent seulement d'une abondance de sérosités ou d'humeurs qui gênent les fonctions de cette partie. On fait encore des frontaux avec les feuilles seches, pilées ou macerées dans le vin tiede, pour calmer les maux de tête, & pour guérir les plaies & les contusions. Quand on en prend pour la fiévre quarte, on la réduit en poudre, & on donne un gros ou deux de cette poudre dans un jaune d'œuf, quatre heures ou environ après la fin de l'accès. Enfin les feuilles & les fleurs entrent dans les infusions & les décoctions vulnéraires & déterſives. Sa racine purge par haut & par bas.

ARTICLE III.

EMPLATRE D'ANDRÉ DE LA CROIX, Emplastrum Andreæ à Cruce.

IL entre dans la confection de cette Emplâtre, poix-résine, une livre; gomme élémi, quatre onces; téré-

benthine de Vénise & huile de laurier, de chacune deux onces.

VERTUS.

Cette Emplâtre convient dans les plaies de la poitrine & des autres parties. Elle est déterſive, réſolutive, vulnéraire, cicatriſante & très-agglutinative. On s'en ſert dans les luxations les entorſes, les contuſions & les fractures.

REMARQUES.

Cette Emplâtre dont peu de diſpenſaires font mention, tire ſon nom de ſon inventeur. Elle ne doit point être formée en magdaleons, comme les autres emplâtres, car elle s'applattit & perd facilement ſa forme. On l'applique dans les cas preſcrits ci-devant. On pourroit également l'employer à titre d'emplaſtique ſur la ſciatique & les rhumatiſmes opiniâtres, parce qu'elle y produiroit le même effet que les autres emplâtres. Comme elle eſt d'une très-grande ténacité, on s'en ſert de préférence pour retenir & empêcher les pierres à cautère de couler lorſqu'on en applique ſur quelques parties.

ARTICLE IV.

EMPLATRE GRIS, *Emplastrum Griseum* vulgò *du Baume verd*

CEtte Emplâtre se prépare avec huile d'olives & de lin, de chacune quatre livres; litharge, six livres; eau commune, suffisante quantité; les gommes galbanum, opoponax, de chacune quatre onces; bdellium & gomme ammoniaque, de chaque huit onces; cire récente, deux livres; racines d'aristoloche ronde, huit onces; tuthie préparée, myrrhe, encens, huile de laurier & de genievre, de chaque quatre onces; huile de girofles, demi-once; térébenthine de Vénise, demi-livre.

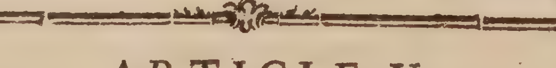
VERTUS.

Cette Emplâtre est déterſive, vulnéraire, résolutive & cicatrisante. Elle convient dans tous les cas où on applique les autres emplâtres en général.

REMARQUES.

REMARQUES.

Il ne faut pas confondre cette Emplâtre avec un autre médicament du même genre décrit ci-dessus & connu sous le nom de Baume verd de Metz, non plus qu'avec une Emplâtre gris rapportée dans la Pharmacopée de Zwelfer & dans celle de Quincy, Médecin Anglois. Ces dernieres emplâtres en différent beaucoup, en ce qu'on y met de la pierre calaminaire, de la céruse, du camphre & du suif de mouton, qui n'entrent point dans la confection de celle-ci. Quoiqu'elle soit donc différente de celles des Auteurs que nous venons de citer, elle convient presque dans les mêmes cas, c'est-à-dire qu'elle nettoie, desseche & cicatrise les ulceres.



ARTICLE V.

EMPLATRE DE CIGUE, Emplastrum de Cicutâ.

IL entre dans la confection de cette Emplâtre, poix-résine, une livre

quatorze onces ; cire jaune, une livre quatre onces ; poix blanche, quatorze onces ; huile de Ciguë, quatre onces ; feuilles de Ciguë contuse, quatre livres ; gomme ammoniaque, une livre.

VERTUS.

Cette Emplâtre, qui est de la Pharmacopée d'Ausbourg, est fondante & très-résolutive. On l'emploie pour dissiper les loupes, les tumeurs dures, squirreuses, (*p*) scrophuleuses, enkistées & anomales, mais particulierement pour celles du bas-ventre & pour les obstructions du foie & de la rate : d'où quelques Auteurs lui ont donné le nom d'hépatique & celui de splénique : enfin elle atténue & brise les différentes congestions occasionnées par une lymphe viciée ou stagnante.

REMARQUES.

La Ciguë, *Cicuta Major*, C. B. P. qui donne son nom à l'Emplâtre que

(*p*) Journal de Médecine, tom. 27e. 7bre. 1767, pag. 249.

nous venons de décrire, & qui n'eſt pas moins connue par la mort de Socrate, eſt une plante dont la racine eſt groſſe comme le doigt, blanche & longue d'environ un pied; ſa tige eſt creuſe de l'un nœud à l'autre, canelée, marbrée de pluſieurs taches rougeâtres, de la hauteur de quatre à cinq pieds; ſes feuilles ſont découpées à peu près comme celles du perſil, d'un verd ſombre; ſes fleurs, qui occupent le ſommet de cette plante, naiſſent en ombelles, & ſont compoſées chacune de cinq pétales blanches diſpoſées en fleurs de lys; ſon fruit preſque rond contient deux petites ſemences canelées, jointes deux à deux, de couleur verte-pâle. Toute cette plante a une odeur fort déſagréable & un goût herbacée un peu ſalé; elle croît dans les lieux ombrageux, dans les champs & ailleurs.

Quoique cette plante fût régardée chez les Athéniens comme un poiſon dangereux, & que la plupart des Auteurs qui en ont parlé juſqu'à préſent l'aient tous décrite ſous ce titre, le célebre M. Storck nous a conſtaté les propriétés médicina-

les de ſon ſuc, étant adminiſtré intérieurement contre les tumeurs ſquirreuſes, cancéreuſes & ſcrophuleuſes. Il lui attribue des vertus ſans nombre que l'on peut voir dans une brochure qu'il a fait imprimer à Vienne en Autriche. Malgré celles qu'il en rapporte, & les éloges qu'il en fait, on ne doit s'en ſervir qu'avec la plus grande circonſpection, & il n'eſt certainement permis qu'aux Maîtres de l'Art de l'employer dans ces circonſtances; car entre les mains des ignorans ou des gens ſans expérience, ſon uſage pourroit avoir des ſuites funeſtes. Nous avouons de bonne foi que nous avons preſcrit quelquefois les pilules de Ciguë ſans des ſuccès abſolument avantageux, quoique nous ayons ſcrupuleuſement ſuivi le procédé & la méthode de M. Storck; mais, d'un autre coté, nous n'avons point apperçu qu'elles aient produit de mauvais effets. Le remede le mieux approprié contre ce poiſon, eſt le vinaigre ou l'oxymel tiede en quantité ſuffiſante pour exciter le vomiſſement.

On s'en ſert extérieurement en ca-

taplaſmes, à titre d'adouciſſant, de réſolutif & de fondant. Ses feuilles pilées avec des limaçons & mêlées avec les quatre farines réſolutives, ſont employées pour les douleurs de goutte & de ſciatique & pour l'hydrocele. Cuites avec le lait, on les applique ſur les hémorroïdes douloureuſes & ſur les mamelles gonflées par le grumelement du lait ou par quelqu'autre cauſe ſemblable.



ARTICLE VI.

EMPLATRE DIACHYLON, Emplaſtrum Diachylum.

IL y a deux ſortes d'Emplâtres Diachylon. L'une eſt ſimple, & l'autre compoſée.

L'Emplâtre Diachylon ſimple ſe prépare avec litharge en poudre, trois livres; huile de mucilage, décoction de racines de glayeul, de chacune ſix livres.

L'Emplâtre Diachylon compoſé ou gommé eſt préparée avec Emplâtre Diachylon ſimple, quatre livres; cire jaune, poix-réſine, téré-

benthine, de chacune trois onces; gommes ammoniaque, bdellium, galbanum & ſagapenum, diſſoutes dans le vin, paſſées & épaiſſies en conſiſtance de miel, de chacune une once.

VERTUS.

La premiere de ces Emplâtres eſt maturative & émolliente, la ſeconde, où entrent des gommes qui ſont irritantes & réſolutives, à raiſon de l'acide qu'elles contiennent, & qui ſont auſſi ſuppuratives, agit avec beaucoup plus de force & d'efficacité que la premiere : auſſi la préfere-t-on à la premiere, lorſqu'on a l'indication de faire ſuppurer abſolument. On ſe ſert fréquemment de l'une & de l'autre pour les clouds ou furoncles & pour les autres tumeurs qui ſont accompagnées de douleur, de chaleur & de battemens, qui ſont les ſignes précurſeurs d'une tendance à la ſuppuration.

REMARQUES.

Quoiqu'on n'ait fait mention dans notre Tarif que d'une eſpece de Dia-

chylon, nous avons cru néceſſaire de donner la recette des deux qui ſont le plus uſitées, afin de pouvoir les connoître, & de s'en ſervir ſéparément ſuivant les circonſtances ; parce qu'il ſe rencontre quelquefois des tumeurs dans leſquelles il ne ſuffit que de ramollir, tandis que dans d'autres il faut néceſſairement hâter la ſuppuration & même la déterminer : cependant on ne doit pas appliquer la compoſée ſur celles de ces tumeurs qui ne préſentent d'autre indication à remplir que celle de relâcher, dans la crainte de les faire tourner à ſuppuration, ce qui ſeroit un obſtacle à leur guériſon, principalement ſi la nature n'y étoit pas diſpoſée.

Cette Emplâtre, qui nous vient des Arabes, tire ſon nom de ſa baſe. Elle eſt compoſée de mucilages, & eſt d'un fréquent uſage en Chirurgie dans les cas mentionnés ci-deſſus, ſur-tout ſur les parties ſur leſquelles on ne pourroit appliquer commodément des cataplaſmes tendans à la même fin.

ARTICLE VII.

EMPLATRE DIABOTANUM, Emplaſtrum Diabotanum.

IL entre dans la confection de cette Emplâtre, feuilles & racines récentes de bardane, de pétaſite, de ſouci, de ciguë, de chamépitis, de liveſche, de grande valériane, d'angélique, d'aunée, de raifort ſauvage, de concombre ſauvage, de ſcrophulaire, de petite joubarbe, de grande & petite chélidoine, de gratiole, de chacune ſix onces; eau commune, ſuffiſante quantité; ſucs de ciguë, de grande chélidoine, d'orvale, de chaque quatre livres; ſuc de petite joubarbe, une livre; les gommes galbanum, ammoniaque, opoponax, ſagapenum, de chacune quatre onces, diſſoutes dans vinaigre ſcillitique, ſuffiſante quantité; litharge préparée, deux livres; huiles de vers de terre, de petits chiens, de mélilot & de mucilage, de chacune huit onces; eau commune ſuffiſante quantité ou environ vingt

onces; ſoufre vif en poudre, quinze onces; cire jaune, ſtyrax liquide, poix de Bourgogne, de chaque une livre; poudres des racines d'iris de Florence, de pain de pourceau, de renoncule bulbeuſe, de couronne impériale, de ſerpentaire, d'hellébore blanc, de chacune ſix onces; poudres de ſceau de notre Dame, de pied de veau, de chacune une once; poudres des trois ariſtoloches, ſavoir, longue, ronde & clématite, de chacune deux gros; poudre de racines de cabaret, trois onces; feuilles de piſtachier, trois gros; baies de laurier, demi-once; ſemences d'angélique, de creſſon alénois, de chacune ſix gros; ſemences de cumin, trois onces; fiente de pigeon, une once; bitume de Judée, encens, maſtic, de chacun huit onces; gomme tacamahaca, douze onces; bdellium, myrrhe, de chaque trois onces; euphorbe une once; camphre, une once & demie, diſſout dans huile eſſentielle de girofle, une once; huile de briques ou des philoſophes, deux onces & demie.

VERTUS.

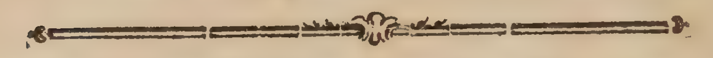
On attribue à cette Emplâtre une qualité fondante, émolliente, résolutive & adouciſſante. On s'en ſert pour les loupes, les tumeurs ſcrophuleuſes & enkiſtées de toute eſpece, les nodus, les bords calleux des ulceres, les ſquirres, les ganglions, les glandes endurcies, dans quelque partie que ce ſoit, &c.

REMARQUES.

Cette Emplâtre, ainſi nommée du mot grec Βοτανη, qui ſignifie *herbe*, parce qu'il en entre effectivement beaucoup dans ce médicament, eſt de l'invention de M. Blondel, Médecin de Paris. Quoique cette compoſition ne ſoit pas abſolument ancienne, elle ne ſe reſſent pas moins de la *Polypharmacie* des Anciens. Elle eſt décrite dans la Pharmacopée de Charas, Tom. I. pag. 764. ſous le titre *d'Emplâtre pour réſoudre les loupes & les ganglions*. C'eſt un aſſemblage de toutes ſortes de drogues, dont la plus grande partie eſt inutile, telles que la fiente de pigeons, & au-

tres choſes pareilles, multipliées à l'infini : de plus, les ſucs de ciguë, de chélidoine, d'orvale & de petite joubarbe ne peuvent ſe charger des ſubſtances des racines & des feuilles que l'on y fait bouillir. D'ailleurs, puiſque l'emplâtre de ciguë, celle de Vigo *cum mercurio*, &c. ont la même propriété que cette Emplâtre, à quoi bon entaſſer une auſſi grande quantité d'ingrédiens pour former une maſſe informe à laquelle on ne ſauroit preſque rien connoitre ? ſi l'on s'en ſert à titre d'emplaſtique, il y en a pluſieurs autres très-ſimples qui répondront aux mêmes vues, & dont la compoſition n'eſt pas à beaucoup près auſſi diſpendieuſe : conſéquemment celle-ci eſt ſuperflue. Nous dirons ſeulement ici que lorſqu'il s'agira de fondre, de ramollir ou de réſoudre les tumeurs en général, & d'autres duretés ſemblables, on doit toujours préférer les cataplaſmes aux emplâtres, à moins que les perſonnes, qui en ſont incommodées, ne ſoient dans le cas de voyager; alors on a ſoin de renouveller ces emplâtres tous les cinq à ſix jours. Si une partie

quelconque n'étoit pas ſuſceptible d'application de cataplaſmes, on ſe comporteroit de la même façon.



ARTICLE VIII.

EMPLATRE DE GRENOUILLES, ou DE VIGO.

Emplaſtrum de Ranis ſeù *de Vigo.*

IL y a deux ſortes d'Emplâtres de Vigo. La premiere ſe prépare avec Grenouilles vivantes, N°. vingt-quatre; vers de terre lavés dans le vin blanc, une livre; racines récentes d'yeble, d'aunée, de chacune une livre; fleurs ſeches de camomille, de lavande, de matricaire & de mélilot, de chacune une once & demie; vinaigre, vin blanc, de chacun deux livres; eau commune, ſuffiſante quantité; litharge pulveriſée, quatre livres; graiſſe de porc & de veau, de chacune une livre; huiles par infuſion & décoction de Grenouilles, de vers de terre, d'aneth, de camomille, de lavande femelle, d'aunée & de lys, de chacune demi-livre;

huile de laurier, quatre onces; cire jaune, deux livres; ſtyrax liquide, quatre onces; térébenthine, deux onces; poudres d'encens, d'euphorbe, de myrrhe & de ſafran, de chacune une once; poudre de vipere, deux onces; huile eſſentielle de lavande, un gros & demi. On en compoſe une Emplâtre ſelon l'art.

La ſeconde ne differe de la premiere qu'en ce qu'on y ajoute vif-argent paſſé au chamois une livre; térébenthine & Styrax liquide, de chaque deux onces; moitié de la maſſe de la premiere préparation.

VERTUS.

Cette premiere Emplâtre eſt fondante, émolliente & réſolutive; la ſeconde a de plus la propriété ſinguliere d'être antivénérienne. L'une & l'autre réſolvent les nodus, les tumeurs anomales & enkiſtées, les loupes, les ſquirres & les duretés qui dépendent du virus ſcrophuleux; mais la derniere fond plus particuliement les calloſités, les exoſtoſes ou tumeurs vénériennes invétérées, & toutes les duretés en général qui ont

pour cauſe le virus vénérien. On peut en appliquer aux bras, aux cuiſſes, aux épaules & aux différentes parties du corps, excepté au ventre, à la poitrine & à la tête. Quand on l'emploie pour les maladies qui naiſſent du virus vénérien, on augmente du quadruple la doſe du mercure. Lorſqu'on s'en ſert, on ne doit pas la chauffer au feu, parce que le mercure s'évaporeroit : on ſe contente donc de la ramollir entre les doigts.

REMARQUES.

Cette Emplâtre, qui ſe reſſent encore de la vieille Pharmacie, a eu pour inventeur Jean de Vigo, Génois & Médecin-Chirurgien du Pape Jules II. Il s'en ſervoit dans les maladies vénériennes, & il en appliquoit par tout le corps pour exciter la ſalivation, comme nous employons aujourd'hui les frictions mercurielles; mais on a abandonné cette méthode comme très-fautive, ſur-tout depuis que l'on a obſervé que les frictions étoient un moyen plus facile, plus ſûr & plus efficace pour guérir ces maladies. Il eſt vrai que la cire & les

gommes qui entrent dans la composition de cette Emplâtre, étant plus épaisses & plus solides que la graisse, rendent le mercure moins propre à pénétrer les pores de la peau, & conséquemment à s'introduire dans les vaisseaux sanguins : quand même on augmenteroit la dose du mercure, l'effet en seroit toujours très-incertain, parce qu'on ne pourroit pas l'évaluer. De plus les emplastiques, & particulierement ceux où il entre autant d'ingrédiens que dans celui-ci, produisent ordinairement des démangeaisons, des éréspeles, des pustules & d'autres maladies cutanées, qui doivent en exclure l'usage, à moins que ces accidens ne fussent point à craindre : mais ces cas sont fort rares. Enfin, comme c'est dans le mercure que réside principalement la vertu fondante de cette Emplâtre, il étoit assez inutile d'y faire entrer une aussi grande quantité de drogues qui n'y servent de rien absolument, d'autant que leurs vertus se perdent dans la préparation, même celles des gommes qui sont pareillement un peu fondantes, mais à un degré beaucoup inférieur

à celuì du mercure. Il s'y trouve encore bien d'autres défauts, que nous passons sous silence.

On doit éviter d'appliquer cette Emplâtre en trop grande quantité sur le corps, car elle pourroit causer un flux de bouche. S'il survenoit, malgré toutes les précautions possibles, on y remédieroit en suivant la méthode que nous avons prescrite en parlant de l'onguent mercuriel, page 324.

ARTICLE IX.

EMPLATRE DE MUCILAGE, Emplastrum de Mucaginibus.

CEtte Emplâtre se prépare avec huile de Mucilage (*p*), sept onces & demie; poix-résine, trois onces; térébenthine, une once; gommes ammoniaque, galbanum, opoponax, sagapenum pulvérisées, de chacune demi-once; cire jaune, suffisante quantité; safran en poudre deux gros.

(*p*) Voyez la note (*g*) pag. 306.

VERTUS.

Cette Emplâtre eſt émolliente, un peu maturative & réſolutive. On s'en ſert pour ramollir les ganglions, les calloſités & les tumeurs dures & lymphatiques, comme celles des teſticules, que l'on veut diſcuter & réſoudre, ou pour procurer la ſuppuration de celles qui y ſont diſpoſées.

REMARQUES.

On trouve dans différentes Pharmacopées la compoſition de cette Emplâtre dans laquelle il entre plus ou moins d'ingrédiens, ſuivant l'opinion de leurs Auteurs. Nous nous en tenons à celle-ci qui eſt la même que celle qui eſt décrite dans la Pharmacopée de Lemery, pag. 1038. ſous le titr e *d'Emplâtre de Mucilage gommé* de *BEN-TEXTOR*. Cette Emplâtre eſt aſſez ſemblable au diachylon gommé; ainſi on pourroit preſque ſe ſervir indifféremment de l'une ou de l'autre, dans les cas qui paroiſſent ſe rapprocherle plus.

ARTICLE X.

EMPLATRE DE NUREMBERG, Emplaſtrum Norimbergenſe.

IL entre dans la préparation de cette Emplâtre, minium, huit onces; huile roſat, vingt onces; cire jaune, une livre; camphre, ſuif de cerf, de chacun ſix gros; eau commune, ſuffiſante quantité.

VERTUS.

Cette Emplâtre eſt deſſicative, réſolutive & anodyne. On l'emploie pour appaiſer les démangeaiſons, & guérir les vieux ulceres qui ſurviennent aux jambes des vieillards, qui leur ſont occaſionnés par la chaleur du feu, dont ils s'approchent volontiers; leſquels ulceres ſont ſouvent accompagnés d'inflammation, ou ménacés de mortification & de gangrene. On s'en ſert encore pour toutes ſortes de brûlures, pour les abcès, les furoncles, les panaris, les plaies, les mules ou engelures, les dartres farineuſes & éréſipélateuſes, les ſcrophules &

les cancers ; pour les abſcès & les inflammations des mamelles qui arrivent aux nourrices par le grumelement de leur lait ou par quelque coup ; & enfin pour toutes ſortes de tumeurs de quelque nature qu'elles ſoient. On en fait fondre à cet effet une once, avec trois onces d'huile de navette, pour en former un onguent de molle conſiſtance que l'on peut auſſi appliquer ſur les hémorroïdes externes, en mettant par deſſus un papier brouillard mouillé. On peut enfin la faire chauffer, afin de la ramollir entre les doigts, & de l'étendre enſuite ſur du linge ou ſur de la peau blanche. On change cette Emplâtre plus ou moins ſouvent, ſelon que la ſuppuration eſt plus ou moins abondante.

REMARQUES.

Cette Emplâtre eſt un peu rouge, & doit toute ſa vertu au minium & au camphre qui ſe mêlent avec les autres ingrédiens. Elle eſt d'un uſage très-fréquent en Chirurgie. On n'en trouve la compoſition que dans un très-petit nombre de diſpenſaires ;

malgré cela ſes effets merveilleux l'ont fait préférer à preſque tous les autres onguens & à toutes les autres emplâtres : effectivement on peut s'en ſervir avec confiance & avec sûreté dans les cas que nous avons ſpécifiés ci-devant.

Fin de la ſeconde & derniere Partie.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Le chiffre Romain indique le Tome, & le chiffre Arabe, la page.

A

C

E

G

H

I

K

M

R

Saignée,

T

V

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé, *Abrégé de Matiere Médicale, &c.* par M. MAISTRAL, Médecin du Roi & de la Marine à Brest, dans lequel je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Cet ouvrage, qui m'a paru conforme à la saine Médecine, & qui enseigne la méthode la plus convenable de se servir des Médicamens que l'on embarque journellement dans les Vaisseaux du Roi, ne peut qu'être très-utile aux Chirurgiens de Marine, auxquels l'Auteur l'a particulierement destiné. A Paris ce 10 Avril 1770. *Signé* POISSONNIER, *Censeur Royal, & Inspecteur-général des Hôpitaux de Marine & des Colonies.*

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: notre amé le sieur MAISTRAL, Médecin de notre Marine, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au public, un Ouvrage intitulé, *Abrégé de la Matiere Médicale où l'on expose la nature, les vertus, & les doses des drogues tant simples que composées*: S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, faire vendre & débiter partout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens

de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Présentes: DU CONTENU desquels vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires; Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le neuvieme jour du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, & de notre Régne le cinquante-cinquieme. Par le Roi en son Conseil. *Signé* LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVIII. *de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°* 1170, *fol.* 175, *conformément au Réglement de* 1723, *qui fait défenses, art.* 41, *à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre neuf exemplaires prescrits par l'Article* 108 *du même Réglement. A Paris ce* 23 *Mai* 1770. Signé,

BRIASSON, Syndic.







